

La Tunisie au Conseil de sécurité **Que peut-elle faire ?**

N° 97 - Juin 2019 - 4 DT • www.leaders.com.tn

Leaders

Elections 2019

**Ces intentions de vote qui
risquent de tout chambouler**
Explications



Selma Elloumi Rekik **Pourquoi a-t-elle quitté Carthage ?**

LONGINES®



HydroConquest

DÉCOUVREZ

LE NOUVEAU HUB DE TURKISH AIRLINES

La compagnie aérienne qui dessert le plus grand nombre de pays au monde vous attend dans son magnifique nouvel aéroport international

AÉROPORT D'ISTANBUL



TURKISH AIRLINES

WIDEN YOUR WORLD



collection Le Cube Diamant - dinhvan.com

Ben Jannet

BOULEVARD PRINCIPAL LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS - TÉL. : +216 71 860 475
RUE LAC VICTORIA LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS - TÉL. : +216 71 963 555
C. COMMERCIAL TUNIS CITY "GEANT" - TUNIS - TÉL. : +216 70 836 224

L'édito



• Par Taoufik Habaieb

La déferlante!

Is ont tous le vertige ! Sonnés par les intentions de vote à la présidentielle et aux législatives, les partis politiques se réveillent sur un cauchemar qu'ils avaient eux-mêmes fabriqué. Tous exclus des premières positions, ils se tassent de loin en bas des sondages, abasourdis face aux météorites qui s'élancent. Refusant d'y croire, implorant un renversement des tendances, ils n'avaient pas vu venir la déferlante qui risque de les emporter. Et pourtant, ce n'est pas une première, le phénomène Al Aridha Echaabia de Héchemi Hamdi en 2011, à un degré moindre, nous avait pris de court. Cette fois, tous ces signes avant-coureurs sont perceptibles.

Si l'oppression et la malversation ont été les déclencheurs du sursaut libérateur en 2011, ce sont la pauvreté menaçante et les inégalités sans cesse accrues qui tissent la toile de fond des prochains scrutins. En sanction ! Rattrapée par la précarité, la classe moyenne (et même supérieure) a perdu toute confiance en tous ceux qui se sont hissés aux commandes. Au gouvernement, comme à l'Assemblée des représentants du peuple, dans les partis, comme dans leurs satellites. Cette frange la plus large de la société tunisienne est décidée à prendre son destin en main. Ralliée en cela par une très large majorité de Tunisiens au-delà des appartenances politiques et idéologiques, elle entend d'abord sanctionner et en même temps choisir.

Les Tunisiens en souffrent ! L'Etat protecteur n'est plus là pour sauver le peuple. Contre la déliquescence des institutions, l'injustice, l'inégalité, l'abus de pouvoir, les « combinazioné » à l'ARP, l'étiollement de l'administration, le corporatisme dominateur, la dégradation des services publics, la remise en cause des acquis et tant d'autres malheurs, l'Etat a été incapable d'endiguer les flots, d'agir, d'y mettre fin. Au cœur de toutes ces zones d'intoxication, le pouvoir d'achat érodé, la paupérisation devient une réalité menaçante. Ni épargne envisageable pour faire face aux imprévus et ils sont lourds et fréquents. Ni minimum vital sécurisé, le calvaire des familles devient insoutenable.

Avant même le portefeuille, c'est le panier de la ménagère qui votera! Le résultat n'est pas difficile à deviner : «*Qu'ils partent tous! Responsables de nos maux, champions de la désinvolture, doublés de prédateurs et d'incompétents, ils ont trahi notre confiance. Ils doivent laisser la place à de nouveaux visages !*» D'une même voix, beaucoup de Tunisiens l'affirment haut et fort.

Nul besoin d'habileté diabolique populiste pour susciter ce sentiment, les fractures sont profondes. Ceux qui croient à la manipulation de l'opinion publique, évidemment possible, ignorent l'ampleur

de cette lame de fond qui monte en puissance. L'intelligence collective, l'apprentissage de la démocratie à travers cinq scrutins successifs en sept ans ont fait revenir les Tunisiens de leurs illusions. Ils sont désormais déterminés à exercer leur vote. Même s'ils sont tentés d'élire cet automne des candidats pour Carthage, le Bardo et la Kasbah, des têtes en dehors du système établi, quitte à courir l'aventure, ils sont prêts à prendre le risque.

La paupérisation des familles est aussi celle de l'Etat. Depuis 2011, la Tunisie aura perdu près de 150 milliards de dinars, soit une fois et demie son PIB en manque à gagner et nouvelles charges. Phosphate, tourisme, énergie, terrorisme, situation en Libye, dégringolade du dinar, recrutements massifs et clientélistes, emplois de complaisance et service de la dette en sont les principaux facteurs. Ce coût aussi lourd peut également être considéré comme le prix de l'affranchissement de la dictature et de l'accès à la démocratie. A une seule condition, que ce sacrifice fait par le contribuable serve effectivement à la relance économique, la défense du pouvoir d'achat du Tunisien et la réduction des inégalités. On en est bien loin.

Les cinq dernières années auront-elles alors été du pur gâchis ? Si des avancées ont été accomplies, les ratages ont été fréquents, aux lourdes conséquences. Au Bardo, les élus de la Nation ne se sont pas tous et complètement acquittés de leur mission. Dans leurs manœuvres et fausses manœuvres, ceux qui sont au gouvernement, dans les partis et certaines organisations nationales n'ont pas fait mieux. L'aggravation est venue des partis, ceux dominants et ceux impuissants. Tous seront sanctionnés, mais ce sera surtout le Tunisien qui paiera la facture la plus chère.

Faut-il se résigner à cette déferlante sans autre perspective ? Est-il encore temps d'agir pour l'endiguer ? Qui pourrait le faire ? En continuant à commettre les mêmes erreurs, les politiciens ne feront qu'aggraver leur cas et précipiter leur chute. Dans la médiocrité de l'offre politique, l'émergence spectaculaire d'hommes et de femmes d'Etat, reconnus pour leur droiture et leur sens politique, est capable de changer la nouvelle donne, tout au moins limiter les dégâts.

Les cinq prochaines années qui nous attendent seront dures, très dures. Sans révision de la constitution, sans révision profonde de la loi électorale et sans renouvellement du personnel politique, la Tunisie tombera inéluctablement de Charybde en Scylla. Alors que c'est rattrapable !

Aïd Mabrouk.
T.H.



Opinion

- 16 Faut-il croire dans les sondages d'opinion ?
Par Riadh Zghal

En couverture

- 18 Elections 2019 - ces intentions de vote qui risquent de tout chambouler : explications
- 24 Selma Elloumi Rekik : Pourquoi a-t-elle quitté Carthage ? Quel est son projet ?
- 28 La Tunisie au Conseil de sécurité : pourquoi ? Que peut-elle faire ?

Economie

- 78 L'intégration régionale du Maghreb
Construire un avenir économique commun pour plus de prospérité
- 82 Akinwumi Adesina, président de la BAD
Trois jours inoubliables en Tunisie

Société

- 88 Hella Ben Youssef Ouardani
Au Panama, en observatrice d'élections significatives
- 94 Les Années folles de Tunis
- 96 Dépolitisation et apolitisme
Par Ammar Mahjoubi

- 100 Yves Aubin de La Messuzière
Ancien ambassadeur de France à Tunis
Profession diplomate...dans la tourmente

- 104 Quelques jours de la vie d'un couple

- 107 Au cœur de la matière
150^e anniversaire du Tableau Périodique
des Eléments

Billet

- 112 Ah ! cette nouvelle tyrannie qui se nomme
«politiquement correct» !
Par Hédi Béhi



Le bilan en or de l'Institut Pasteur de Tunis

Lauréat du Prix de «champion des projets H2020» décerné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique lors de la cérémonie «la Nuit des chercheurs» en septembre 2018, l'Institut Pasteur de Tunis (IPT) aligne trophées, réussites médicales et performances scientifiques. L'année 2018 a été marquée, confie son directeur général, Dr Hechemi Louzir, à *Leaders* par le démarrage du projet PHINDACCESS, coordonné par l'IPT et financé par la Commission européenne. Sachant garder le cap, l'IPT enregistre de nombreux succès dans les appels à projets et une progression nette dans les indicateurs scientifiques comme les publications, les brevets et autres distinctions. A titre d'exemple, le Dr Rym Kefi a obtenu le prix du Next Einstein Forum, qui récompense les recherches innovantes de scientifiques africains de moins de 42 ans. Le Dr Imen Ben Mustapha a reçu le prix d'excellence en recherche de la Fondation Sadok Besrouir. D'autres distinctions ont été obtenues notamment par les techniciens biologistes lors de la 61e Journée de l'Amicale des surveillants de la santé ou lors des journées scientifiques des paramédicaux de l'Institut.

Les réussites dans les appels à projets ont fait bondir notre budget recherche de plus de 100% par rapport à 2017 pour passer de 3,2 millions de DT (en 2017) à 6,8 millions de DT en 2018 et devient la première source de financement de l'Institut. Il en a résulté une augmentation nette du revenu global de l'Institut passant de 12,6 millions de DT en 2017 à environ 20 millions de DT en 2018 avec un bilan annuel positif d'environ 4 millions de DT.

Dans le domaine des analyses biomédicales et des activités de santé publique, l'IPT a réalisé plus de 300 000 analyses, tests, vaccinations et autres services. Le chiffre d'affaires de cette activité s'élève à 5,2 millions de DT, en augmentation par rapport à l'année 2017 de 8%. Le chiffre d'affaires de la vente de vaccins et sérums s'élève à 1,7 million de DT, en légère baisse par rapport à 2017.

En termes de publications scientifiques, 178 articles ont été publiés par les chercheurs de l'IPT en 2018, la quasi-totalité (176) dans les revues spécialisées internationales. Ce chiffre est en augmentation constante depuis plusieurs années (10% par rapport à 2017). L'impact factor médian est de 2,44. Nos publications ont été citées environ 2 600 fois en 2018. 



Bledy Zeina

C'est un projet original de lutte contre l'envahissement des ordures pour améliorer le cadre de vie des habitants, principalement dans les quartiers populaires, qui se déploie avec succès dans la magnifique ville de Béni Khair, tout près de Nabeul. Porté avec peu de moyens mais beaucoup d'enthousiasme par l'association Bledy Zeina que préside Samira Ben Ammar, il bénéficie aux habitants d'un quartier des plus populaires (Erridha), qui compte 3 000 habitants. «Grâce à l'installation de poubelles individuelles murales, d'une part, et à la sensibilisation des habitants, suivies de campagnes de nettoyage avec la participation de la municipalité de Béni Khair, d'autre part,



Bourse Études

Assurez à vos enfants les meilleures études dès maintenant



تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement



إنت ليّا و أنا ليك

SMART OFFICE

CONTRÔLEZ VOTRE ENTREPRISE À DISTANCE

Smart Office est une solution qui vous permet de gérer votre entreprise via un Smartphone, une tablette ou un PC que vous soyez en Tunisie ou à l'étranger. Grâce à cette solution développée en collaboration avec Chifco, vous pouvez :

- Superviser ou contrôler vos bâtiments,
- Être alertés en temps réel en cas d'intrusion ou d'incidents,
- Optimiser la consommation d'énergie via le contrôle des équipements connectés.

Pour souscrire à cette solution, rendez-vous auprès des Espaces TT ou à la Direction Marché Entreprises et découvrez nos panoplies d'offres avec une large gamme d'équipements garantis 24 mois.



nous avons ainsi réussi à éradiquer progressivement les dépotoirs sauvages et autres points noirs», confie-t-elle à Leaders.

Ingénieure spécialisée en hydraulique et titulaire d'un doctorat en géoscience (gestion et traitement des déchets), Mme Ben Ammar a profité de son départ à la retraite pour se mettre au service de Beni Khîar où elle a établi sa résidence secondaire. Son approche est essentiellement pédagogique et participative. En commençant à travailler avec les enfants et les jeunes, à travers des ateliers de sensibilisation écologiques, elle a gagné le cœur des mamans. L'appui de la municipalité n'a pas tardé. Tous se sont mobilisés autour du projet. L'idée de la poubelle a été le véritable déclencheur de toute une dynamique.

Phase 2, maintenant que le quartier gagne en propreté, il s'agit de le rendre agréable à vivre. D'où l'idée d'activités d'embellissement telles que le nettoyage des terrains non construits infestés de tous types de déchets, le badigeonnage des murs aveugles, la plantation d'arbres et l'installation de jeux de plein air (speed-ball, basket-ball, football) dans le quartier afin d'éloigner les enfants de la délinquance et par conséquent lutter contre l'échec et l'abandon scolaires qui sont caractéristiques des quartiers populaires. Un bon exemple à étendre à d'autres agglomérations.

Trop tôt sacrifié

La Tunisie a-t-elle suffisamment de hautes compétences dans des domaines pointus pour qu'elle puisse se permettre le luxe de les laisser partir à la retraite dès l'âge, naguère en vigueur, de 60 ans ? Consuls généraux, ambassadeurs, P.D.G. d'entreprises publiques, hauts fonctionnaires, ingénieurs et autres cadres de la nation qui ont fait le serment de servir la patrie sont à maintenir en activité, pour nécessité de service. Ils ne le refuseront pas.

Leur départ, une fois décidé, doit être célébré avec toute la reconnaissance méritée et les honneurs dus. On ne peut pas sacrifier sa vie au service de l'Etat et partir sur la pointe des pieds. La reconnaissance doit être un motif d'inspiration pour les générations montantes. Rendons hommage à ce propos à Hamdi Harrouch qui vient de passer le témoin, à 60 ans, à la tête de l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (Anme) à Riadh Berrejeb. Titulaire d'un diplôme d'études supérieures

spécialisées d'économie et politique de l'énergie de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires relevant du Commissariat à l'énergie atomique et de l'Université de Paris X - Nanterre, il avait rejoint l'Anme en 1988, où il a occupé plusieurs postes jusqu'à la date de sa nomination en tant que directeur général en 2013.



Ratage ! A rattraper !

VIVA TECHNOLOGY

qui a retardé les procédures de paiement en devises des frais de location d'espace et d'aménagement du stand.»

L'absence d'un pavillon tunisien au salon Viva-Tech qui s'est tenu à Paris du 16 au 18 mai dernier a choqué de nombreux Tunisiens. Le regrettant vivement, Anouar Maarouf, ministre des Technologies de l'information et de l'Économie numérique, en attribue la cause à un «dysfonctionnement administratif

inacceptable, jugent plus d'un. «Alors que la Tunisie a toujours eu une image de pays d'ingénieurs, que nos bureaux d'études ont très largement contribué à la construction de routes, ponts et autres infrastructures dans toute l'Afrique, alors que l'on s'arrache nos ingénieurs et techniciens du numérique... la Tunisie est absente de Viva-Tech, le rendez-vous mondial de la Tech.», déplore Elyès Jouini, ancien ministre et vice-président de Paris-Dauphine. L'Algérie, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal ont quant à eux compris que le savoir-faire ne suffit pas et que le faire-savoir importe tout autant si l'on veut éviter le repli sur soi, d'une part, et les départs massifs de compétences, d'autre part, chacun alimentant l'autre. Incompétence ou cynisme? Ou alors alliance du cynisme et de l'incompétence? Les cyniques laissant le pouvoir et soutenant les incompetents pour que - in fine - ce dernier tombe comme un fruit mûr aux mains des premiers!

Pour Anouar Maarouf, son département a facilité la participation de 50 startuppeurs tunisiens au Salon, fournissant 50 pass d'entrée et mobilisant le concours de partenaires pour offrir des billets d'avion, a-t-il indiqué à Leaders. D'autres startuppeurs ont été dépêchés à la même période pour participer à Kigali (Rwanda) au Transform Africa Summit. Par ailleurs, la Tunisie s'apprête à organiser les 24 et 25 septembre prochain Afric'Up, un sommet africain des start-up.

Présidence de la République

- **Abderrazek Zanouni**
Commissaire d'Etat

Présidence du gouvernement

- **Moez Hassan**
Chargé de mission
- **Mourad Mahjoubi**
Chargé de mission, directeur général des Relations avec la société civile
- **Kacem Azzabi**
Directeur général à la Direction centrale du Conseil islamique supérieur (CIS)

Conseil d'analyses économiques (CAE)

- **Sami Aouadi**
Membre
- **Mohamed Akrouf**
Membre

Ministère des Affaires étrangères

- **Boutheina Labidi**
Ministre plénipotentiaire hors classe, chargée de mission
- **Nabil Lakhel**
Ministre plénipotentiaire hors classe, chargé de mission

- **Sahbi Khalfallah**
Ministre plénipotentiaire, chargé de mission

- **Said Bhira**
Chargé de mission

Ministère du Commerce

- **Faten Belhedi**
P.D.G. de la Société tunisienne des marchés de gros (Sotumag)
- **Fathi Fadhli**
Directeur général de l'Agence nationale de métrologie (ANM)

- **Mohamed Hédi Inoubli**
P.D.G. de la Société la Foire de Nabeul

Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche

- **Ezzeddine Ben Cheikh**
P.D.G. de la Société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord (Secadenord)
- **Hichem Khemiri**
Directeur général de l'Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest (Odesypano)
- **Issam Anater**
Directeur général de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles (Dgacta)

Ministère de l'Industrie et des PME

- **Abdelwaheb Khammassi**
P.D.G. de la Société italo-tunisienne d'exploitation pétrolière (Sitep)
- **Riadh Benrejeb**
Directeur général de l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (Anme)

Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire

- **Wassim Zouari**
P.D.G. de la Société d'études et d'aménagement des côtes nord de Sfax (Seacs)

Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi

- **Youssef Fennira**
Directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (Aneti)

CDC Gestion

- **Tarak Triki**
Directeur général



AgilX Premium

AGIL INNOVE EN LANÇANT SON CARBURANT DE DERNIÈRE GÉNÉRATION TECHNOLOGIQUE, AGILX PREMIUM GASOIL ET ESSENCE.

AgilX Premium préserve, protège et nettoie le moteur dès le premier plein. Cette nouvelle gamme est enrichie d'additifs multi actions permettant l'amélioration de la performance du moteur et l'augmentation de sa longévité. Combiné avec une conduite rationnelle **AgilX Premium** permet de faire des économies de carburants.

AgilX Premium permet également de réduire jusqu'à 25% des émissions polluantes (test labo Afton Chemical). Grâce à la dernière génération de technologie **GreenClean3™**, **AgilX Premium** Gasoil offre un excellent anti mousse lors du remplissage, une accélération plus rapide et réduit le bruit du moteur.

Adopter **AgilX Premium**, c'est adopter le bon geste pour garantir la mécanique de votre véhicule.



Catégorie Carburants
دراسة أجرتها مؤسسة مركزية على المنتجات
من قبل معهد البحوث والدراسات على عينة متكونة
من 2400 مستهلك تونسي



À votre Service

PROPRIÉTAIRE DÈS MAINTENANT

MON PREMIER LOGEMENT
est une solution de financement
de votre projet immobilier
à hauteur de 100%

Venez découvrir
les nouvelles
conditions du crédit
MON PREMIER LOGEMENT

**NOUVELLE
VERSION**



CÉLIBATAIRE

MARIÉS



Go Malta

• **Lassaad Ben Dhiab**
Administrateur



Banque Zitouna

• **Samira Ghribi**
Membre du conseil d'administration



**Institut tunisien des
administrateurs (ITA)**

• **Moez Joudi**
Président

Décès



Slim Ben Jaafar (63 ans)
Diplomate, ancien ambassadeur en Pologne, membre
fondateur de l'Association des diplomates tunisiens



Salah Bhouri
Ancien gouverneur de Médenine



Ali Ben Gaïed
Premier P.D.G. de l'Institut national de la normalisation
et de la propriété industrielle (Innorpi), l'un des fondateurs
de l'Association des cercles de la qualité



Mekki Karboul (62 ans)
Journaliste et animateur à la Radio nationale



Naziha Lakehal-Ayat
Avocate



Max Azria (ville natale: Sfax)
70 ans, créateur de mode franco-tunisienne, fondateur de
la marque de prêt-à-porter féminin BCBG Max Azria à
Los Angeles, aux États-Unis



Mustapha Jammali (89 ans)
Assureur, rotarien, figure de proue du Tennis Club de
Tunis (TCT)



Béchir Hantous
Ancien ambassadeur

Taher Guizani
Ancien boxeur

Distinctions

Ces trois travailleurs émérites

Ceux qui fréquentent les allées du pouvoir à Carthage, La Kasbah et au Bardo les connaissent bien... Et les apprécient. Ce sont eux qui les introduisent auprès des trois présidents. Les voilà, à l'approche de la fin des mandats respectifs, récompensés pour leur dévouement. Ils viennent en effet d'être déclarés lauréats du Prix du Travailleur exemplaire, au titre de l'année 2018, dans la catégorie des agents de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises publiques à caractère administratif. Il s'agit de :

- **Afif Kridha, Présidence de la République**
- **Houcine Matmati, Présidence du gouvernement**
- **Lassaad Mezni, Assemblée des représentants du peuple.**

De l'avis de tous, ils bénéficient d'une distinction bien méritée. Témoins au quotidien de l'histoire qui se confectionne sous leurs yeux, serviteurs dévoués des hauts lieux de l'Etat, ces huissiers de la République allient discrétion, assiduité et savoir-faire. Avec beaucoup de courtoisie et de tact, ils gèrent les flux des visiteurs et rythment les pas des chargés de protocole. En toute abnégation. Mabrouk.



Faut-il croire dans les sondages d'opinion ?

Opinion



• Par Riadh Zghal

Ce qui est mis en avant dans cette définition, c'est justement le caractère statistique et quantitatif du sondage d'opinion. Les sondeurs d'opinion s'appuient sur cet aspect pour défendre avec acharnement le caractère scientifique des résultats qu'ils affichent. Mais dans cette définition, il y a comme une omission du caractère psychosociologique de l'opinion et par conséquent des ressorts de l'expression d'une opinion individuelle et de la valeur prédictive de l'addition des opinions d'un échantillon de la population fût-ce-t-il représentatif de l'ensemble de la population. De plus, une fois les résultats d'un sondage d'opinion connu, c'est une information qui est diffusée et elle a ses effets sur les changements d'opinion, d'où l'association entre sondage et manipulation de l'opinion. Cela montre encore une fois l'importance de la dimension psychosociologique du sondage d'opinion. Alors afin d'élucider cette dimension, il faudra d'abord saisir ce qu'est une opinion.

C'est la question que se posent aujourd'hui la plupart des Tunisiens d'autant que les partis mal classés dans les derniers sondages ont réagi, qui par la contestation, qui par le déni. Mais qu'est-ce que le sondage d'opinion ?

Il y a les définitions juridiques comme celle que l'on peut lire sur le site très officiel de la direction de l'information légale et administrative française : «Depuis la loi du 25 avril 2016 qui a apporté une définition légale du sondage d'opinion ou sondage politique, un sondage est, «quelle que soit sa dénomination, une enquête statistique visant à donner une indication quantitative, à une date déterminée, des opinions, souhaits, attitudes ou comportements d'une population par l'interrogation d'un échantillon» .

L'opinion exprime l'appréciation d'un objet, d'un fait, d'une personne. Cette appréciation faite par un individu peut être fondée sur des éléments objectifs comme sur des jugements de valeur ou une impression du moment. Les opinions peuvent être considérées du domaine des sentiments ou de celui de la raison mais, dans tous les cas, elles sont supposées orienter les comportements. C'est en cela que réside a priori l'engouement pour les sondages d'opinion politique considérés comme le moyen de prévoir les résultats des élections. Or les opinions sont plus ou moins volatiles, plus ou moins influençables par les changements qui interviennent dans le contexte. Celles qui sont les plus stables tiennent des attitudes qui sont des composantes de nos structures mentales. Lorsqu'elles sont bien ancrées dans le mental, elles opèrent inconsciemment comme un filtre qui donne un sens à ce qui est observé. Et si les faits sont différents de ce que dicte l'attitude, l'individu procède à la justification de son opinion, une opération de rationalisation qui déforme la réalité pour la faire converger avec une attitude intense et rigide. Ceci est bien illustré par ce vers d'un poète arabe

وعين الرضا عن كل عيب كليلة ولكن عين السخط تبدى المساويا

Autrement dit lorsque l'attitude est positive envers quelqu'un ou quelque chose, on ferme l'œil sur tout défaut, par contre si elle est négative, les défauts sautent aux yeux.

Qu'en est-il des opinions politiques ? Sont-elles fondées sur des faits ou sur des attitudes bien ancrées ? Il y a les deux. Dans un contexte de stabilité politique où les partis sont bien structurés et bien installés dans leurs idéologies distinctives, les affiliés ont des attitudes bien affirmées et l'organisation des partis entretient les normes de comportement au moyen d'une discipline imparable. Par contre, dans un contexte turbulent comme c'est le cas actuellement dans notre pays, les opinions sont volatiles et les moyens de les manipuler sont nombreux. Certains se souviennent probablement du sondage d'opinion réalisé par Sigma Conseil au lendemain du soulèvement de janvier 2011. C'était le 5 février 2011 où l'on apprenait entre autres, sur la base des réponses d'un échantillon de la population, statistiquement représentatif, que :

- 92,1% des Tunisiens sont «prêts à ne consommer que tunisien pour aider l'économie tunisienne» et l'on a vu depuis, combien le secteur informel a fleuri !
- 97,2% sont «prêts à faire beaucoup de sacrifices pour la Tunisie » et l'on assiste depuis quelques années à une hémorragie des compétences en plus de l'intensification de l'émigration clandestine !
- 62,5% «ont confiance» en Mohamed Ghannouchi et 74,8% ne «veulent pas que (son) le gouvernement actuel parte tout de suite» et pourtant Ghannouchi et son gouvernement ont vite succombé en quelques jours au sit-in de la Kasbah !

Alors peut-on croire au caractère prévisionnel des sondages d'opinion en matière de comportement politique ? Et qu'en est-il de la manipulation de l'opinion publique ? Ou plutôt existe-t-il une opinion publique ?

Dans un article publié en 1973 intitulé «L'opinion publique n'existe pas», le sociologue Pierre Bourdieu conteste trois postulats sur lesquels se fondent les sondages d'opinion: supposer que tout le monde peut avoir une opinion, toutes les opinions se valent et il y a un accord sur les questions qui méritent d'être posées. Or selon lui, on «met en demeure des personnes de répondre à des questions qu'elles ne se sont pas posées», les opinions n'ont pas la même force et additionner les réponses individuelles pour produire un pourcentage, c'est comme additionner des choux et des carottes, les problématiques «fabriquées» par les instituts de sondage d'opinion sont subordonnées à des intérêts particuliers. Et Bourdieu d'affirmer que l'opinion dite publique «est un artefact pur et simple...et qu'il n'est rien de plus inadéquat pour représenter l'état de l'opinion qu'un pourcentage.»

A ces critiques de fond, il faudra ajouter tous les biais possibles liés aux termes employés dans la formulation des questions, à l'expression même des questions qui peuvent être suggestives des réponses que le sondeur ou son commanditaire recherche, à l'ordre des questions et celui des types de réponses préétablies, au mode d'administration du questionnaire (téléphone, Internet, entretien face à face)...D'autres facteurs alimentent le doute quant à la correspondance des sondages d'opinion à la réalité des convictions des citoyens dont le manque d'information, la soumission à un groupe qui empêche de penser autrement, la manière dont sont regroupées les réponses et l'inclusion ou non de l'abstention et des non-réponses.

Ainsi plusieurs raisons amènent à s'interroger si les sondages reflètent la réalité des opinions et s'ils permettent de prévoir les choix futurs des électeurs. Par contre, tout porte à croire que les moyens de manipulation existent et se renforcent par les sondages à répétition qui contribuent à fabriquer les opinions souhaitées par leurs commanditaires.■

R.Z.

«L'opinion publique n'existe pas», le sociologue Pierre Bourdieu conteste trois postulats sur lesquels se fondent les sondages d'opinion: supposer que tout le monde peut avoir une opinion, toutes les opinions se valent et il y a un accord sur les questions qui méritent d'être posées.

1) <https://www.vie-publique.fr/actualite/faq-citoyens/sondages-opinion/>

2) C'est le cas par exemple lorsque des personnes interrogées sur le candidat à la présidence pour qui elles voteraient nomment l'un de ceux qui sont apparus à la télévision durant les derniers jours précédant l'enquête.

3) Pierre Bourdieu (1973), L'opinion publique n'existe pas, Les Temps Modernes, n°318.

4) Cf. notre livre Méthodologie de recherche en sciences sociales, Editions CLE 1992.

Elections 2019

Ces intentions de vote qui risquent de tout chambouler : explications



Montée fulgurante de Nébil Karoui (qui annoncera sans doute très prochainement son mouvement) à plus de 32% voire plus dans les intentions de vote à la présidentielle (avec un taux voisin pour les législatives tassement de la plupart des grands partis aux législatives entre 10 et 4% (Ennahdha, Tahya Tounès, Nidaa et le Parti destourien libre d'Abir Moussi...), alors qu'un deuxième groupe peine à décoller pour s'y adjoindre, selon des enquêtes d'opinion concordantes. Quant à la liste des zéro virgule, elle s'allonge à loisir. Pour la présidentielle, Karoui dépasse d'au moins 15 points son challenger Kais Saïed, alors que Moncef Marzouki, Abir Moussi et Safi Saïed, qui font partie des Top 5, se situent entre 7 et 5% des intentions de vote, confirment les mêmes enquêtes à quelques écarts près en intervalles de confiance. Sans doute obéré par sa gestion à la tête du gouvernement, Youssef Chahed ne vient qu'en sixième position. Dans une dissociation relevée d'image entre lui et son parti naissant Tahya Tounès, un écart de deux points se dessine en sa défaveur...

De plus en plus rapprochés, les résultats des sondages d'opinion effectués mi-mai dernier (publiquement révélés ou gardés confidentiels) font l'effet d'une bombe, tant ils changent complètement la donne. Un scrutin qui sera marqué par deux facteurs significatifs.

- D'abord l'affluence massive des nouveaux inscrits qui auront déjà dépassé 1.200.000 électeurs à la date du 22 mai dernier (contre 60.000 seulement pour les municipales de mai 2018, soit 20 fois plus). Ainsi, le fichier électoral passe déjà de 5.6 millions d'inscrits à 6.8 millions (+21%). Avec la prolongation du délai d'inscription au 15 juin, il n'est pas exclu qu'un record de 1.5 million d'électeurs nouveaux soit atteint.

- Mais aussi la forte détermination des Tunisiens à se rendre aux urnes. Pas moins de 60% des enquêtés déclarent qu'ils sont sûrs d'aller voter. Et expliquent pourquoi.

Les tendances se confirment, sauf un retournement exceptionnel de la situation. Les élections ne sont jamais exemptes de surprises. Le train serait parti, même si les vainqueurs des prochaines élections législatives et présidentielles ne sont tous pas identifiés. Les positions sont prises ou presque. Tous les partis seraient arrivés à un point de non-retour. Désarmés par un profond sentiment d'appauvrissement, les Tunisiens sont déterminés à aller voter cette fois. Convaincus que le vrai changement ne peut provenir que des urnes, ils entendent sanctionner toute la classe politique et exiger une nouvelle offre, avec des visages nouveaux, compétents et crédibles, capables d'améliorer leur situation. Au-delà des clivages idéologiques et partisans, seul le résultat final compte à leurs yeux. Face à ce grand séisme, les partis politiques sont tous sur du sable mouvant, ne sachant pas dans quelle direction aller. L'incertitude est très élevée. Ce qui est sûr, c'est que les élections de l'automne prochain produiront un grand changement dans le paysage politique tunisien.

Eclairages

« C' est une société en pleine ébullition. Les Tunisiens sont entrés

dans une phase de dépression aiguë, développant un sentiment de pauvreté qui ne se limite pas aux classes précaires, mais gagne la classe moyenne, voire celle supérieure, explique à Leaders Ikbél Elloumi, président de l'institut d'étude d'opinion Elka Consulting reconnu pour son étalonnage certifié. Ce qui est phénoménal, c'est ce qui se passe ces derniers mois : après un abstentionnisme ponctué durant les élections municipales de mai 2018, les Tunisiens veulent maintenant aller voter et sont déterminés à le faire. Ceux qui déclarent qu'ils vont certainement voter lors des prochaines élections législatives et présidentielles sont à présent à un taux de près de 60%. Ils n'étaient que 30%. Ce pic se veut un vote sanction.»



«Ça doit changer par les urnes», ajoutent-ils : ce sentiment est de plus en plus largement partagé. Déjà perceptible depuis les municipales, cette conviction n'était cependant pas adossée à une vision claire. L'alternative n'était pas visible. La plus grande crainte était que les indépendants ne le soient pas en réalité, ayant des appartenances politiques cachées. Ceux qui ne sont pas allés pas aux urnes (66.3%) constituent une masse votante importante. En fait, →

→ ils ne savaient pas qui choisir. Certainement pas ceux qui sont là, avec une mise en doute de l'indépendance réelle des non-indépendants.



«Si le Tunisien se détache de la classe politique actuelle, et cherche refuge chez ces nouvelles figures, qui, dit-on, inspirent plus de sécurité et de confiance dans l'avenir, c'est qu'il est dans une perte de confiance dans les rouages de la démocratie, souligne Dr Sofiane Zribi, psychiatre. Plus encore, une perte des repères classiques de la perception d'un Etat longtemps vécu comme maternel, et aujourd'hui incapable de jouer davantage ce rôle.»

L'image désastreuse des députés

«Les électeurs ne vont pas sanctionner uniquement cette année les partis politiques, mais aussi les députés, à quelques rares exceptions près, estime un autre sondeur qui préfère garder l'anonymat. Ils savent faire la différence dans la fonction parlementaire de contrôle de l'exécutif entre la redevabilité et la sanction. Dénoncer des abus et des malversations ne suffit pas. Quelle suite y a-t-elle réservée ? Comme si les débats enflammés et les attaques en règle étaient orchestrés pour absorber la tension et exorciser les frustrations. De l'aboiement en show médiatique ! L'Assemblée des représentants du peuple n'a pas donné la meilleure image d'elle-même. La retransmission de ses

débats en séance plénière n'a laissé que l'image de querelles et confrontations choquantes. Alors que tout le travail en amont accompli en commission, qui est souvent de qualité, est resté occulté, invisible.»

«Quand on interroge les Tunisiens sur ce qu'ils retiennent des lois votées à l'ARP, déclare à Leaders un chargé d'études dans un institut de sondage, ils ne mentionnent que les séries de crédits et la loi de finances, avec ses tractations en direct en faveur des plus nantis qui ont le plus fait du lobbying pour défendre leurs intérêts. La fameuse nuit de décembre dernier, où la taxation des grandes surfaces, opérateurs téléphoniques et concessionnaires automobiles a profondément marqué l'imaginaire des Tunisiens.»

«Si vous voulez réduire vos chances aux urnes, prévient-il, présentez un homme d'affaires. L'expérience n'a pas été probante, selon de nombreux électeurs interrogés. Ils préfèrent un juriste, un économiste, un expert ou un activiste de la société civile ; ceux qui ont fait leurs preuves et s'engagent à s'investir dans l'action parlementaire à plein temps.»

«Lorsqu'un parti se constitue en réunissant ceux qui s'accordent sur un ennemi commun, on reste aveugle sur tout ce qui les sépare et qui est parfois plus important que ce qui les unit, prévient Me Riadh Zghal. Le parti se désagrège rapidement sans attendre



la fin du mandat pour lequel ses représentants ont été élus.»

Un clientélisme prédateur

Le Tunisien devient étanche à toute sollicitation, s'accordent la plupart des sondeurs interrogés par Leaders. Son opinion est désormais faite. Difficile de faire boussuler ses convictions.

Le clientélisme politique a produit un effet prédateur, expliquent-ils. Ceux qui n'appartiennent pas à un parti politique s'en trouvent fortement pénalisés. Qu'il s'agisse de recrutements, de promotions, d'aide sociale ou autres avantages, chaque parti sert les siens les premiers, quitte à léser les autres. Du coup, si des dizaines de milliers d'heureux bénéficiaires en sont reconnaissants à leurs partis, des millions de Tunisiens en sont victimes et le feront payer. Les formations politiques qui en font le plus les frais, ce sont les grands partis, Ennahdha et Nidaa, les premiers: «Tu as préféré l'un des tiens à moi, je ne te le pardonnerai pas !»

Même l'Etat est impliqué dans ce clientélisme, avec ses privilégiés et son image en est écorchée.

Tout cela produit un grand sentiment d'injustice qui s'attise sans cesse. Le citoyen lambda a l'impression que c'est la loi du plus fort qui l'emporte : celui qui est soutenu par son parti, ou une grande gueule qui n'hésite pas à faire montre de banditisme, harcelant l'autorité, menaçant de s'immoler par le feu, érigeant des barricades sur la route ou la voie ferrée, occupant des lieux... Ils sont les seuls capables d'obtenir ce qu'ils veulent... Au détriment des autres. Le mérite n'est plus un critère dont il sera tenu compte.

Incarnar l'alternance recherchée

Dans les intentions de vote pour la présidentielle, les déclarations spontanées placent en tête cinq candidats potentiels assez atypiques: Nebil Karoui, Kais Saied, Moncef Marzouki, Abir Moussi

Sauver le soldat Youssef ?

Youssef Chahed peut-il rebondir et remonter dans les intentions de vote ? La question est mille fois posée aux sondeurs d'opinion. Les réponses, très confidentielles, sont concordantes.

«Tahya Tounès n'est pas le parti de Chahed, mais celui du groupe parlementaire, souligne un chargé d'études averti. D'ailleurs, il y a une dissociation dans les intentions de vote entre Chahed et son parti, avec pas moins de deux points d'écart en défaveur de Chahed. Ceux qui se présentent comme les siens risquent de l'abandonner rapidement s'ils le sentent cramé pour la présidentielle. Un décrochage qu'ils pensent salutaire pour ne pas ployer sous le poids de son bilan de gouvernement en échec.»

«Diabolisé par ses compétiteurs, considéré comme responsable de tous les maux du pays, accusé d'avoir ruiné le pouvoir d'achat, Chahed est pointé du doigt comme l'incarnation de l'échec total, relève un analyste. Son image la plus largement partagée, selon les enquêtés, est celle de quelqu'un avide de pouvoir, sans pour autant l'exercer à bon escient. S'ils lui reconnaissent probité et intégrité, ils lui reprochent gesticulation et populisme. Sa voix est devenue inaudible, quoiqu'il fasse. A moins que...»

Lorsqu'on demande aux Tunisiens comment Youssef Chahed aurait des chances pour reconquérir ne serait-ce que partiellement leur confiance, les réponses fusent en cohérence, confie à Leaders un sondeur. «D'abord, qu'il accepte de changer de statut, et de faire des concessions. Qu'il se révolte contre le système, à commencer par son propre système, c'est-à-dire son entourage, son parti, son bloc parlementaire. En mode communication de crise, il n'a qu'à s'adresser au peuple en toute franchise et humilité pour reconnaître les erreurs commises, dénoncer toutes les pressions subies en mentionnant nommément leurs sources, changer rapidement les têtes détestées et annoncer de nouvelles mesures spectaculaires. Jusque-là protégé par l'écosystème médiatique qu'il s'est créé autour de lui, il doit redouter le retour de manivelle qui risque de lui être fatal. Il doit bien choisir son angle de tir et y aller tout droit. C'est le seul moyen pour lui de provoquer un choc positif. Et encore !».



et Safi Said. Quatre de ces cinq figures (soit hors Moncef Marzouki) n'étaient pas au pouvoir ces cinq dernières années et du coup n'assument aucune responsabilité des échecs accumulés. Plus encore, ils sont perçus comme des

figures neuves pouvant incarner l'alternance recherchée.

Le taux des indécis sur leur choix final à la prochaine présidentielle se réduit de plus en plus pour se situer, fin mai,

aux environ de 15%. Contre 40% pour les dernières municipales. Quant aux prochaines législatives, 60% de ceux qui ont déclaré être certains d'aller voter n'ont pas encore arrêté leur choix. →

→ Si l'offre pour la présidentielle se précise, celle pour l'ARP reste encore non fixée. L'attente des électeurs porte sur les nouveaux visages qui seront présentés. Les cinq premiers candidats à la présidentielle mentionnés par les citoyens interrogés auront sans doute leur mot à dire lors des législatives. Une forte corrélation existe en effet entre les deux scrutins. Les liens sont étroits dans la tête des Tunisiens avec cependant des croisements qui peuvent être différents.

Les tendances qui se précisent actuellement vont se confirmer, au fil des semaines à venir. Si les opinions sont quasi faites, quels changements dans le tempérament des électeurs serait-il possible de réussir en si peu de temps, avec quels arguments édifiants et à travers quelles personnalités crédibles ? Les jeux sont quasiment faits. Les tendances seront accentuées.

Et les indépendants ?

La question des candidats indépendants est importante à prendre en considération. Si la taille réduite des circonscriptions municipales, surtout dans les petites communes, et la proximité directe avec les électeurs les avaient servis lors des municipales, ce n'est plus la même configuration pour les législatives. A moins de bénéficier d'une forte notoriété bien assise dans toute leur circonscription électorale, pour la plupart tout un gouvernement en Tunisie et un vaste territoire à l'étranger. Mais, ils auront leur place, mettant à profit cette grande demande de nouveaux visages.

La crainte des électeurs est de voir les élus indépendants esseulés au sein de l'ARP. D'où l'idée d'un bloc parlementaire des indépendants qui d'ores et déjà commence à émerger, promettant des prises de position à plus fort potentiel que celles des partis.

L'éventualité d'un report des élections est très mal perçue par les Tunisiens. Au-delà des implications constitutionnelles et de l'image à

l'extérieur, ils y voient l'image d'un mauvais élève qui, n'ayant pas travaillé toute l'année ni bien préparé ses examens, demande leur report. Plus encore, les Tunisiens veulent en découdre le plus tôt possible et tiennent à ce que les élections se tiennent au plus vite pour les délivrer de leur calvaire actuel. Dans certaines régions, la contestation des élus actuels est si forte que des députés n'osent plus s'y rendre pour rencontrer les électeurs.

Y a-t-il de grandes familles politiques, une sorte de tribus d'électeurs ? La réponse qui remonte du terrain montre que le corps électoral est de moins en moins partagé par des clivages droite-gauche, islamiste-laïc. Tous n'ont qu'une seule demande : que ça change et au plus vite. L'essentiel est que ça s'améliore au-delà des idéologies.

Kim Jong-un et Recep Tayyip Erdoğan ?

Curieusement, lorsqu'on interroge les Tunisiens sur leurs leaders étrangers préférés, ils citent à un taux élevé en première position le président nord-coréen Kim Jong-un. L'explication qu'ils fournissent est édifiante : non pour sa dictature, mais plutôt pour sa capacité de décider immédiatement et de se



faire obéir pour exécuter sa décision. Le deuxième leader étranger est, selon eux, le président turc Recep Tayyip Erdoğan. « Il a réformé son pays ! Et c'est le plus important. L'essentiel, c'est le résultat final », expliquent-ils. Ces deux chefs d'Etat incarnent en outre aux yeux des Tunisiens une autre valeur importante : la défense de la souveraineté nationale de leur pays. Cet attachement patriotique à la libre décision indépendante de l'Etat et la totale souveraineté s'affirme de plus en plus, face aux allégeances des uns aux autres, aux tentatives de mainmise étrangère de certaines puissances internationales et régionales, et aux pressions extérieures, surtout financières.

L'intelligence collective des Tunisiens est en éveil

Aujourd'hui, le train est pris, sans pour autant savoir avec certitude qui finira par l'emporter. Mais, l'intelligence collective des Tunisiens est en éveil. Ce n'est plus par la communication que les partis et leurs candidats s'en sortent. Le temps du coaching poussé, du body language codé, des prestations artificielles, des gesticulations populistes et des coups bas est bien révolu. Plus ils s'y livrent, plus les politiques s'enfoncent, perdant le peu de crédibilité qui leur reste. ■



CHERY
FUN TO DRIVE

TIGGO 7

TIGGO 7

DESIGNED AROUND YOU

Un SUV futuriste conçu pour vous.
Vous qui n'aimez pas la ressemblance.



Selma Elloumi Rekik

Pourquoi a-t-elle quitté Carthage ? Quel est son projet ?

Radiuse. Elle a retrouvé ses belles couleurs comme libérée d'un fardeau qui lui pesait sur les épaules. Et comme exaltée par la nouvelle mission qu'elle s'assigne. Selma Elloumi Rekik, qui vient de renoncer à ses fonctions de ministre directeur du cabinet présidentiel à Carthage, est sereine. La décision n'a pas été facile à prendre : quitter son mentor en politique, et qui plus est de la trempe du président Béji Caïd Essebsi. Mais, en fait, point de séparation. « *Juste un retrait pour respecter le contrat de neutralité politique* » que le chef de l'Etat a imposé à tous ses collaborateurs, son directeur de cabinet, le premier, confie-t-elle à *Leaders*. Les liens avec le Président restent forts. Indéfectibles, ajoute Mme Elloumi Rekik. « *Mais, pouvais-je rester insensible à tant de fractures dans la famille nidaïste et plus largement le camp démocrate et moderniste ? Aucune chance de sauver la situation si on ne se remet pas ensemble* ».

Comment Selma Elloumi Rekik a connu Béji Caïd Essebsi ? Pourquoi a-t-elle accepté de diriger son cabinet ? Et qu'est-ce qui l'a poussée à reprendre sa liberté d'action pour replonger en politique ? Interview.



La première fois que j'avais rencontré le président Caïd Essebsi, c'était en 2005. C'était rapide, mais il m'avait déjà laissé une grande impression. Je suis allée le voir, avec des amis, début 2012, lorsqu'il avait lancé son appel (Nidaa) de sursaut national, pour lui témoigner de notre soutien et lui exprimer notre disponibilité à nous réunir autour de lui pour mener ce combat. C'est ainsi que je me suis retrouvée parmi les membres fondateurs, sous sa présidence, du mouvement Nidaa Tounès.

C'était une période fort exaltante. Le Président faisait montre de tout son grand talent politique, se déployant à tous les niveaux. Et c'était spectaculaire: tous venaient vers lui, le considérant capable de renverser la situation, d'empêcher un bain de sang, de préserver les acquis, notamment ceux de la femme, et d'éviter que la Tunisie bascule dans l'aventure et le chaos.

Je faisais à ses côtés mon apprentissage en politique. Admise dans son cercle rapproché, j'avais eu le privilège d'assister à nombre d'audiences qu'il accordait à ses nombreux visiteurs, tunisiens et étrangers. Il les épatait par sa grande connaissance du pays et des hommes, mais aussi de l'histoire de la plupart des pays et de la géopolitique dans le monde, avec des détails précis, signe d'une excellente mémoire. A tous, il tenait le même langage, sans jamais s'attaquer aux personnes : il ne faut penser qu'au pays et à ses intérêts. Il ne manque aucune occasion pour valoriser la Tunisie et les Tunisiens.

Cette proximité s'est poursuivie après l'accession de Caïd Essebsi à Carthage et votre nomination au gouvernement en tant que ministre du Tourisme et de l'Artisanat ?

C'est différent ! Elue députée Nidaa dans la circonscription de Nabeul à l'Assemblée des représentants du

peuple, j'ai rejoint le gouvernement de Si Habib Essid. Je continuais à aller voir le Président, pour le saluer et le tenir informé de mes activités. Soucieux du respect des prérogatives respectives, il n'intervenait jamais dans l'action du gouvernement. Mais, il me faisait bénéficier de ses éclairages, m'invitant toujours à faire moi-même les bons choix qui s'imposent.

Comment vous a-t-il proposé de prendre la direction du cabinet présidentiel ?

C'était au détour d'une conversation, mi-octobre, comme j'avais souvent l'occasion d'en avoir avec lui. « Pourquoi ne pas venir ici à Carthage ? Réfléchissez à la question ! » m'a-t-il lancé sans chercher à m'imposer la moindre réponse positive. J'ai immédiatement répondu: Oui ! Je n'ai pas à réfléchir face à pareille opportunité. « Mais, comme vous faites partie du gouvernement, je dois en parler avec le chef du gouvernement », →



→ me dira-t-il. Et c'est ce qui fut fait. Il a été convenu que je continue à exercer mes fonctions à la tête du ministère du Tourisme et de l'Artisanat jusqu'à la fin du mois et préparer la passation avec mon successeur. Dès le premier novembre, j'ai pris mes nouvelles fonctions à Carthage.

Comment avez-vous trouvé le cabinet présidentiel ?

C'est très différent du gouvernement. Une équipe réduite mais de très grande valeur, guère visible, fait fonctionner une institution aux solides traditions et rouages bien huilés. Elle épouse la vision du président de la République, répond à ses demandes de traitement en profondeur, documenté et dans le détail de chaque dossier qui lui est soumis et met en musique ses décisions. Un travail énorme qui se poursuit sans relâche à tout appel, afin d'informer le Président de toute urgence et exécuter ses instructions.

La Présidence, contrairement à ce qu'on pense, a un rôle très important à jouer. Même dans les domaines qui ne relèvent

pas de ses attributions constitutionnelles, comme l'économie ou le social, le président de la République peut demander des précisions, attirer l'attention sur des situations et autres.

Ma fonction de directeur de cabinet est d'assurer la coordination et de gérer l'ensemble des services, comme si c'était un ministère, mais une institution de premier ordre.

Est-il facile de travailler avec le président Caïd Essebsi ?

Un apprentissage quotidien au sommet de l'Etat, auprès d'un président exceptionnel!

Connaissant parfaitement le fonctionnement de l'Administration et les rouages de l'Etat, le Président Caïd Essebsi est d'une très grande rigueur. Tout doit être bien documenté, argumenté, discuté au préalable au sein des équipes et traité en profondeur, et toutes les options doivent être prévues avant qu'on ne les lui soumette. Le cabinet prépare et propose, le Président décide. C'est

une véritable école et j'ai beaucoup appris tout au long de cette période passée à ses côtés. Beaucoup plus qu'auparavant. C'est d'un niveau complètement différent. Le Président a un sens de l'Etat aussi rarement développé.

Quand avez-vous commencé à envisager votre retrait du cabinet présidentiel ?

Le Président Caïd Essebsi a une conception très claire en la matière : il exige de tous ses collaborateurs à la Présidence une neutralité totale par rapport aux partis politiques. Ils doivent rester au service de l'Etat et ne sauraient exprimer la moindre préférence aux uns ou aux autres. Je le comprends parfaitement, connaissant son sens de l'Etat. Mais, j'étais bouleversée par ce qui se passe sur la scène politique, la multiplication des fractures, l'enlisement des débats dans des querelles personnelles, loin des préoccupations quotidiennes et des urgences du pays. Pouvais-je y rester insensible, et me contenter d'observer à mon corps défendant la descente vers les abîmes, noyée dans ma bulle sans réagir ?

Je bouillonnais d'envie d'intervenir, mais je ne pouvais le faire, bridée que j'étais par mes fonctions officielles. Venant du monde de l'entreprise, en adhérant à Nidaa, puis en acceptant un poste de ministre, puis celui de ministre directeur du cabinet présidentiel, je m'assignais un combat, une mission, plus qu'une fonction. Et je me suis pleinement investie dans l'accomplissement de cette mission, me fixant des objectifs précis. Connaissant l'intransigeance du Président quant à l'engagement politique de ses collaborateurs, je n'avais d'autre solution que de lui soumettre mon départ.

Comment ça s'est passé ?

Dix jours durant, avant ce mercredi 15 mai, j'avais tourné et retourné ma décision dans la tête. Pas facile à prendre. Mais, j'étais résolue à y aller. Si je reprends ma liberté, c'est pour œuvrer en faveur du renflouement du mouvement démocratique et moderniste que le Président Caïd Essebsi a initié en constituant Nidaa. La démarche, nécessaire à entreprendre, n'est pas encore totalement tracée : repêcher Nidaa ou

établir une large et solide plateforme à laquelle s'arrimera le plus grand nombre possible d'anciens nidaïstes, mais aussi toutes les bonnes volontés qui le souhaitent. Un regroupement salubre pour les valeurs républicaines de liberté, de démocratie et de progrès et dans l'intérêt de la Tunisie et des Tunisiens. Je ne sais pas si j'y arriverai, mais sans doute je suis capable d'y contribuer utilement et de toute façon convaincue de l'urgence de la démarche et de son opportunité. J'étais décidée à y aller. Mais, avant de m'y engager, je voulais avoir l'accord du Président.

C'était nécessaire ?

Oui, et important. Je lui ai toujours tout dit, comme je l'avais toujours fait avec mon père. Je voulais l'apprendre moi-même au Président avant qu'il ne le sache par ailleurs. En politique, j'ai tout appris de lui. Je lui dois fidélité.

Cet entretien avec le président Caïd Essebsi devait être chargé d'émotion...

Sans doute ! Enormément pour moi. Surtout quand l'homme d'Etat a réagi avec tout ce que le sens de la République lui commande, mais aussi avec une réelle affection. Evidemment, il a voulu s'assurer du degré de ma résolution, me demandant de revenir sur ma démission. Mais, finalement convaincu de ma détermination, il m'a dit que ses vœux de succès m'accompagneront dans ce que je compte entreprendre.

Et maintenant ?

Aucune chance de sauver la situation si on ne se remet pas ensemble. Pour le moment, je me contente d'observer, d'écouter et de prêcher le rassemblement. Beaucoup viennent me voir. De divers bords et générations. A les écouter, je perçois dans leurs propos une sincère volonté de transcender les clivages et de converger vers l'essentiel.

L'œuvre exige sans doute plus de débats et de concertation. Mais, l'urgence de la situation nous y presse. ■



La Tunisie au Conseil de sécurité

Pourquoi ? Que peut-elle faire ?

Vendredi 7 juin 2019 sera une journée particulière pour la Tunisie. Alors que les Tunisiens festoient en long weekend la fin du mois saint du Ramadan, un vote décisif interviendra à 7 000 km de chez nous, sous l'hémicycle de l'Assemblée générale des Nations unies à New York. Les représentants de tous les Etats membres (193) glisseront leur bulletin secret dans l'urne pour choisir à la majorité des deux tiers (129) les futurs dix membres non permanents du Conseil de sécurité, pour les deux prochaines années 2020 -2021. L'enjeu est de taille.



Sacrifier simplement à une traditionnelle rotation aux postes ou forte détermination de reprendre un rôle diplomatique actif au sommet de la scène internationale ? En postulant pour la première fois, depuis près de 20 ans, à un nouveau mandat, le quatrième depuis l'indépendance, de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, pour les années 2020 - 2021, la Tunisie post-révolution entend-elle retrouver et activer son aura alors de jeune nation recouvrant son indépendance, comme sous Bourguiba à la fin des années 50 ? Affranchie de la dictature, bâtissant sa démocratie et ancrant dans la pratique droits et libertés, elle se sent légitimement en position de briguer ce siège qu'elle avait déjà brillamment occupé, trois fois déjà, la première à l'aube même de son indépendance en 1959 (1959-1960, puis 1980-1981 et 200-2001).

Tout l'effort additionnel requis

Portée par les groupes arabe et africain au sein de l'ONU, cette candidature fait peser sur la diplomatie tunisienne de lourdes responsabilités, tant d'organisation propre que de rôle à jouer et de décisions à prendre. Forte d'une tradition initiée par Bourguiba il y a 63 ans, la Tunisie ne manque ni de ressources ni de compétences diplomatiques, se transmettant de génération en génération une doctrine sans cesse affirmée. L'effort additionnel d'organisation requis se situe au niveau du renforcement de nos postes à New York, mais aussi pratiquement dans toutes les capitales, ainsi qu'au siège du Département à Tunis, par les effectifs, les budgets, les technologies et les autres moyens nécessaires. Quant au contenu lui-même, toute cette action à entreprendre au sein du Conseil, lors de ses travaux au siège à New York, mais aussi et c'est une nouveauté, à l'occasion de ses «déplacements» sur le terrain dans les quatre continents, il faudrait faire confiance à la ligne diplomatique, si elle continue à être respectée par le locataire de Carthage, en 2020. Tout, en effet, est là.

Un cas unique suite à l'attaque contre Hammam-Chat

Retrouver un siège au Conseil de sécurité est une superbe consécration pour le président Béji Caïd Essebsi. Ancien ambassadeur à Paris (1970 - 1971), puis à Bonn (1986-1987) et ministre des Affaires étrangères (1981 - 1986), il affiche fièrement en fait d'arme diplomatique une grande prouesse, jusqu'ici inédite au Conseil de sécurité. Suite à l'attaque israélienne lancée le 1^{er} octobre 1985 contre Hammam-Chat, au sud de Tunis, la Tunisie avait déposé plainte contre Israël.

Conduisant la délégation tunisienne à l'Assemblée générale de l'ONU, Béji Caïd Essebsi, qui se trouvait alors à New York, entreprendra immédiatement des consultations et décidera de déposer une "Demande de convocation immédiate du Conseil de sécurité pour qu'il examine la situation résultant de l'agression israélienne"(S/17509), comme le rapporte l'ambassadeur Ahmed Ounaies dans l'excellent document qu'il a élaboré pour *Leaders*. Par un habile jeu diplomatique dans la formulation du projet de résolution, et une vive protestation élevée par Bourguiba auprès du président américain Reagan pour le convaincre de renoncer au droit de veto, la Tunisie enregistre le premier vote où le Conseil de sécurité prononce la condamnation explicite d'un acte d'agression attribué à Israël.

Cinq recours et un seul gain de cause immédiat

Un triomphe que revendique fièrement le président Caïd Essebsi à la tête de tous ses disciples dont fait partie son actuel ministre des Affaires étrangères, Khemaies Jhinaoui. Au total, cinq fois la Tunisie avait eu recours au Conseil de sécurité, comme le détaille l'ambassadeur Ounaies, dont 3 fois contre la France : en 1952, pour l'indépendance, en 1958, après l'attaque de Sakiet Sidi Youssef et en 1961, dans l'affaire de Bizerte.

Et deux fois, contre Israël, en 1985, pour l'attaque de Hammam-Chat et en 1988, suite à l'assassinat de Khalil al-Wazir (Abou Jihad). Cinq recours, mais une seule fois elle a obtenu immédiatement gain de cause, avec l'empreinte de BCE.

Inaliénable diplomatie tunisienne

Sera-t-il encore aux commandes lorsque la Tunisie commencera le 1^{er} janvier prochain son mandat de membre du Conseil de sécurité ? Aura-t-il à ses côtés le même ministre des Affaires étrangères, qui sait mettre en musique ses décisions en désormais fin connaisseur des arcanes de la diplomatie internationale, de ses acteurs et de ses structures ? Les gouvernements et les présidents changent, les Etats demeurent : oui, dans les démocraties bien installées, mais pas dans les périodes de transition sans filet de sécurité. La Tunisie en avait fait les frais sous la Troïka, lorsque des locataires incongrus de Carthage et du ministère des Affaires étrangères ont failli torpiller six décennies de diplomatie solidement bien ancrée. Sauf qu'aujourd'hui, avec l'affirmation de l'appareil diplomatique, la confiance en eux-mêmes qu'ont retrouvée les diplomates, plus rien ne sera laissé abuser par des sautes d'humeur. La forteresse érigée sur les hauteurs du Belvédère, et ses postes avancés établis dans plus de 90 postes diplomatiques et consulaires de par le monde, est aujourd'hui imprenable, grâce à ses hommes et ses femmes.

Sans l'ombre du moindre doute, la Tunisie, consciente de l'ampleur de la tâche qui l'attend, est fin prête pour assumer pleinement sa mission et jouer un rôle actif au sein du Conseil. C'est ce que nous affirme le ministre des Affaires étrangères, Khemaies Jhinaoui, dans l'interview qu'il a accordée à *Leaders* en ouverture de ce dossier.

Un dossier varié

Tour à tour, Riadh Ben Slimane, actuellement directeur des droits de l'Homme au ministère des Affaires étrangères, ancien ministre plénipotentiaire à la Mission permanente de Tunisie auprès des Nations unies à New York, qui pendant cinq années avait suivi de près le dossier du Conseil, nous en dresse les contours.

L'ambassadeur Ali Hachani qui a été notamment deux fois ambassadeur représentant de Tunisie auprès de l'ONU (1997 - 2000, puis 2003 - 2007) et a présidé en 2006 le Conseil économique et social, souligne les opportunités et les défis de notre candidature.

De son côté, l'ambassadeur Ahmed Ounaies, qui était lui-même ambassadeur représentant permanent à New York, lors du mandat de la Tunisie au Conseil (1980 - 1981), retrace avec précision les cinq recours introduits par la Tunisie.

Lorsqu'on évoque la mission tunisienne auprès de l'ONU, on ne peut oublier les grandes figures emblématiques qui l'avaient dirigée, à commencer par Mongi Slim, Rachid Driss, Taieb Slim, Mahmoud Mestiri, Nejjib Bouziri et autres Ahmed Ghezal. Nous en publions la liste, et nombre de photos. Une mission qui a moulé tant de futurs grands ambassadeurs. Arrivés jeunes pousses à New York, ils y feront la meilleure école qui les préparera à devenir pour la plupart d'excellents ambassadeurs. Ils se reconnaîtront.

Au fil des affectations, diplomates et ambassadeurs passent, seul Nouredine Kacem y était resté 40 ans d'affilée. Incontournable M. No Problem, trouvant solution à tout, il a tout vu, tout entendu et n'a rien dit. Nous lui consacrons un portrait en hommage mérité. Il ne nous reste plus qu'à croiser les doigts appelant de tous nos vœux l'accession de la Tunisie au Conseil de sécurité.

Sommaire



Oui, la Tunisie est prête pour jouer un rôle actif au sein du Conseil de sécurité
Interview du ministre des Affaires étrangères, Khemaies Jhinaoui



Le Conseil de sécurité à la veille de l'adhésion de la Tunisie
Par Riadh Ben Slimane



Quelles opportunités, quels défis ?
Par Ali Hachani



Cinq recours tunisiens au Conseil de sécurité
Par Ahmed Ounaies



Nouredine Kacem, 40 ans à New York
Mr No Problem!

Dossier établi par

Taoufik Habaieb,
Avec Ahmed Ounaies, Ali Hachani
et Riadh Ben Slimane

Conseillers de la Rédaction :
Hédi Béhi et Abdelhafidh Harguerm

Concept-Design : Ahmed Charni

Recherche iconographique :
Raed Bouaziz

Archives et photos : Les Archives
Nationales, ministère des Affaires
étrangères, ONU, DR



Une Banque Un Esprit olympique



L'Olympisme est un état d'esprit combinant en un ensemble équilibré les valeurs de la performance, de l'excellence, de la volonté et de la reconnaissance.

Alliant le sport à la culture et à l'éducation, la BNA se veut créateur d'un style de vie fondé sur la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes d'éthiques fondamentaux et universels"

Partenaire Officiel

TUNISIA



Khemaies Jhinaoui

Ministre des Affaires étrangères

Oui, la Tunisie est prête pour jouer un rôle actif

Attachement à la légalité internationale, au respect des normes internationales et des institutions internationales, engagement à contribuer à la paix et la sécurité dans le monde et fidélité à une longue tradition diplomatique : la Tunisie place sous cette trilogie sa candidature au Conseil de sécurité de l'ONU. « *Dans un monde compliqué aujourd'hui, où le multilatéralisme est remis en question, un petit pays comme la Tunisie considère que l'ONU est le parapluie qui doit protéger tous les pays du monde, notamment les petits pays.* » C'est ce que déclare à Leaders Khemaies Jhinaoui, ministre des Affaires étrangères. Interview.

Pourquoi la Tunisie s'est-elle portée candidate au Conseil de sécurité ?

La Tunisie estime qu'elle a un rôle à jouer au niveau du maintien de la paix dans sa région et dans le monde. Ce n'est pas la première fois qu'elle sollicite un siège non permanent au Conseil. Elle y avait postulé auparavant avec succès, pour les mandats 1959-1960, puis 1980-1981 et 200-2001. Et elle a réussi sa mission. Cette fois-ci, elle a présenté sa candidature qui a été endossée aussi bien par le groupe arabe que par le groupe africain. Elle se présente ainsi au nom des Arabes et au nom des Africains. J'espère qu'elle pourra contribuer lors de sa mission, son mandat de 2020-2021, à la réalisation des objectifs de paix dans le monde. →

→ **Sa position ne sera-t-elle pas délicate lorsqu'il s'agira de trancher de grandes affaires telles que la cause palestinienne, avec le projet américain du Grand Moyen-Orient, les questions africaines subsahariennes, ou le terrorisme ?**

Vous savez, la Tunisie vient de célébrer le 63^e anniversaire de la constitution de sa diplomatie avec la création de ce ministère. Pendant 63 ans, elle a pu accumuler des traditions diplomatiques pour pouvoir gérer ce genre de dossiers quelle que soit leur complexité. Bien évidemment, nous appréhendons cette mission avec beaucoup de sens des responsabilités. C'est une grande responsabilité que de représenter deux régions où se trouve le maximum de conflits dans le monde. Pas moins de 73 % des conflits dans le monde se trouvent en effet soit en Afrique, soit dans le monde arabe. Cela permettra à la diplomatie tunisienne de démontrer de nouveau qu'elle est capable de trouver les formules adéquates pour faire mûrir les solutions en faveur de la paix dans les divers conflits à travers le monde.

Comment la Tunisie s'est-elle préparée pour assumer un mandat aussi délicat ?

On est déjà à pied d'œuvre depuis pratiquement deux ans. Nous avons fait de notre candidature au Conseil de sécurité un thème central de la conférence annuelle des ambassadeurs et des chefs de mission tenue au siège du Département. Ce fut l'occasion d'un grand débat entre nos diplomates venant de partout, parce que le Conseil de sécurité ne concerne pas seulement notre mission à New York ou celle d'Addis-Abeba. Il concerne toutes les missions tunisiennes, bien évidemment, en premier lieu nos missions à caractère multilatéral mais aussi nos ambassades dans les grandes capitales, et surtout celles dans les capitales des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que les capitales d'autres pays non membres.

Nous avons commencé à préparer les thèmes qui pourraient éventuellement figurer à l'ordre du jour du Conseil en développant des concept-papier sur ces thèmes-là, qu'on appelle des position-papier pour formuler les positions en fonction de l'évolution de ces thèmes. Cela requiert de la part des diplomates de l'administration centrale un suivi quotidien de l'évolution de ces questions-là afin de se préparer le jour J à faire valoir les positions de la Tunisie.

Parmi ces thèmes, il y a la réforme ou la refonte du Conseil de sécurité. La Tunisie a-t-elle des idées sur le sujet ?

Oui, la Tunisie a été parmi les premiers pays à annoncer son soutien à l'effort du secrétaire général d'opérer des réformes au niveau du fonctionnement de l'institution de l'ONU et des institutions qui en dépendent. Il a déjà commencé à entamer ces réformes. Bien évidemment, nous sommes très attentifs à ce qui se passe au sein des Nations unies.

Vous savez, nous vivons dans un monde compliqué aujourd'hui, où le multilatéralisme prôné recule malheureusement. Un petit pays comme la Tunisie, qui s'est toujours attaché à la légalité internationale, au respect des normes internationales et des institutions internationales, considère que l'ONU est le parapluie qui doit protéger tous les pays du monde, notamment les petits pays.

La Tunisie ne peut qu'encourager ce genre de réformes qui tendent à rendre les Nations unies plus efficaces et plus effectives dans leur travail quotidien.

L'agenda de la Tunisie

Des engagements précis ont été pris par la Tunisie en profession de foi de sa candidature au Conseil de sécurité :

1. Renforcement des relations avec les partenaires régionaux dans les efforts de consolidation de la paix durable, notamment avec la Ligue des Etats arabes et l'Union africaine
2. Contribution au règlement pacifique et négocié des conflits, y compris ceux en Afrique
3. Renforcement de la participation de la femme et de la jeunesse dans les efforts d'intermédiation et de prévention des conflits et leur règlement
4. Renforcement de la cohésion et de l'efficience au sein des structures de l'ONU pour la lutte contre le terrorisme et adaptation des travaux du Conseil de sécurité en la matière en fonction des besoins des pays faisant face à ces menaces
5. Accomplissement d'une plus grande efficience des opérations de maintien de la paix
6. Appui à une réponse collective et consensuelle face aux défis résultant du changement climatique et des menaces cybernétiques

La Tunisie sera aussi un défenseur résolu de la réforme de l'ONU en vue d'accroître son efficacité et de promouvoir son action dans l'exercice de son mandat, notamment pour tout ce qui concerne la mobilisation des efforts pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 du développement durable.

GEELY GC6

PRENEZ LA ROUTE AVEC CLASSE



Découvrez la nouvelle GC6, une citadine dotée d'un moteur d'une puissance de 4 cylindres, d'un design prestigieux et de pleins d'autres options.

À partir de 42,800^{dt} TTC



SOTUDIS ZOUARI
CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE

Venez nous visiter au showroom Geely
Parc Industriel Ben Arous GP1 km 5.5
Tél.: 70 131 000 - Geely Tunisie

3 ANS
GARANTIE
OU 100 000 km

DAB hors site QNB, à votre service où que vous soyez.

Pour vous assurer plus de proximité et faciliter vos transactions bancaires, QNB met à votre disposition ses DAB hors sites installés : au Safsaf La Marsa, aux Aéroports de Tunis Carthage et d'Enfidha, aux stations-service Shell Sidi Daoud La Marsa, Shell La Soukra et Shell El Medina Jadida.



• Par Riadh Ben Sliman
Diplomate



Le Conseil de sécurité à la veille de l'adhésion de la Tunisie

La Tunisie s'apprête à siéger au Conseil de sécurité à compter du 1er janvier 2020 pour les années 2020-2021. En adhérant au principal organe onusien chargé de la paix et la sécurité internationales, ce qui lui accordera une stature internationale de premier plan, notre pays, arborant les habits neufs de la démocratie, du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, saura marquer de son empreinte les travaux de cet organe.

Il aura le privilège d'être le centre d'intérêt et sollicité non seulement grâce à son statut de membre non permanent (membre élu dans le jargon onusien) mais également parce que son entrée insufflera à l'intérieur de l'enceinte du Conseil cet air nouveau de liberté et de démocratie que vit notre pays et qui lui accorde indéniablement une place particulière et fait de lui un partenaire responsable et crédible.

La Tunisie siégera pour la quatrième fois au Conseil de sécurité. Auparavant, elle a été membre non permanent pour les mandats 1959-1960, 1980-1981 et 2000-2001.

Les élections auront lieu le 7 juin 2019 sous l'hémicycle de l'Assemblée générale des Nations unies à New York et tous les États membres, soit 193 pays, vont procéder au vote à bulletin secret. Pour être élu, une majorité de deux tiers des voix, soit 129 votes, est requise. En cas d'élection, la Tunisie représentera l'Afrique aux côtés de l'Afrique du Sud et du Niger qui succédera à la Guinée Équatoriale (sortante

fin 2019) et le monde arabe. Elle succédera au Koweït (2018-2019), seul membre arabe actuel du Conseil de sécurité.

Le Conseil est composé de quinze membres dont cinq permanents (États-Unis, Royaume-Uni, France, Chine et Russie). Les dix membres non permanents du Conseil (elected members ou E10 comme on les appelle dans les couloirs des Nations unies) sont élus sur une base régionale. L'Afrique dispose de trois sièges, l'Asie-Pacifique de deux sièges, les États occidentaux et autres, de deux sièges, l'Amérique latine et les Caraïbes de deux sièges, et les États d'Europe de l'Est, d'un siège. Les États dont la candidature a été endossée par le groupe régional auquel ils appartiennent conservent des chances d'être élus. Le groupe des États africains, en tant que groupe régional, présente en général un nombre de candidats égal au nombre de sièges vacants (clean slate).

Ces dernières années, la diplomatie tunisienne s'est déployée sur tous les fronts, menant une campagne soutenue en vue d'obtenir le soutien du plus grand nombre des pays membres des Nations unies. La Tunisie a fait valoir sa contribution à la paix et à la sécurité internationales, ses efforts diplomatiques dans le cadre de la résolution des conflits, son respect scrupuleux du droit international dans ses relations avec les autres États et sa contribution aux opérations de maintien de la paix menées par les Nations unies.

Avec la tenue réussie du Sommet des États arabes et l'organisation en 2020 à Tunis du Sommet de la Francophonie, l'élection prochaine →

→ de la Tunisie au Conseil de sécurité marque un nouveau départ pour la diplomatie tunisienne et constitue l'occasion de mettre en avant, selon une approche rénovée, les constantes et les contours de la politique étrangère tunisienne qui opère en symbiose avec les principes et idéaux de la Charte des Nations unies. De surcroît, notre diplomatie poursuit une approche globale dans la gestion des questions internationales qui repose sur le lien inextricable entre paix, sécurité, développement et démocratie, sans omettre les fondements et facteurs diplomatiques, géographiques, politiques et économiques qui l'habilitent à occuper ce siège.

Le mandat de la Tunisie consacrera le rôle constructif qu'elle joue en faveur de la paix et de la sécurité internationales dans son environnement immédiat, à l'échelle régionale, africaine et internationale.

«Dialogue pour une sécurité collective et coopération pour une prospérité partagée»

Tel est le credo choisi par notre pays qui s'attellera à le mettre en œuvre lors de son mandat. Il implique de poser les jalons d'un partenariat rénové touchant deux domaines vitaux pour la vie des nations : paix et développement. Un partenariat qui trouve toute sa signification sous le temple du multilatéralisme, seul garant d'un monde stable et prospère. Le Conseil de sécurité est saisi de graves crises qui ne peuvent être résolues que dans un cadre multilatéral, en l'occurrence les Nations unies, où les efforts des pays membres, organisations régionales, société civile, etc. se rejoignent et se conjuguent pour favoriser des solutions qui importent l'adhésion de tous.

La Tunisie fera valoir son savoir-faire dans la quête de solutions basées sur le consensus et la recherche du compromis dans un monde secoué par des crises aiguës, notamment les conflits et les menaces transfrontalières à l'instar du fléau du terrorisme, du changement climatique engendrant le déplacement de populations, des trafics en tous genres qui profitent des frontières poreuses dans certaines parties du monde, notamment en Afrique, de la migration irrégulière, etc.

Quel Conseil la Tunisie retrouvera une fois élue ?

Le Conseil est souvent projeté par les médias comme étant un organe impuissant, frappé de léthargie et de paralysie et par conséquent comme ayant failli à sa mission première, celle de maintenir la paix et la sécurité internationales. On lui reproche son incapacité d'agir et de s'émanciper des intérêts contradictoires et irréconciliables de ses membres, notamment permanents, quand il s'agit de se prononcer sur les nombreux conflits inscrits à l'ordre du jour. Ses critiques maintiennent que son manque de transparence et son fonctionnement peu commun n'aident pas à rendre cet organe attrayant même auprès de chercheurs et académiciens qui préfèrent explorer les méandres de structures internationales moins complexes et controversées.

Le Conseil a, depuis sa création, subi les soubresauts de ce monde. S'il y a un organe qui reflète mieux les profonds bouleversements que le monde n'a cessé de vivre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est bien cet organe, qualifié de directoire mondial.

Certains diront que le Conseil n'a pas servi la cause de la paix et l'a même desservie en usant de deux poids et deux mesures quand il s'agit de traiter certains conflits à l'instar de la cause juste et légitime du peuple palestinien. Cet article tend à démontrer que contrairement à l'image souvent érigée qu'il projette, à ses insuffisances et limites,

le Conseil demeure d'une grande utilité pour le maintien de la paix et la sécurité internationales, conformément à l'esprit de la Charte, texte fondateur élaboré en 1945.

Le professeur Serge Sur écrit dans un excellent ouvrage de référence qui enrichit la littérature francophone sur le Conseil demeurée peu abondante (le Conseil de sécurité entre impuissance et toute puissance, Edition du CNRS, Paris 2016) que c'est un septuagénaire éprouvé.

Septuagénaire éprouvé par un système international instable et changeant qui oscille entre guerres, conflits, crises et paix relative, précaire et souvent illusoire.

Le Conseil paraît aux yeux de l'opinion publique comme frappé d'immobilisme, figé et même prisonnier de sa propre composition manifestement anachronique qui le rend incapable de refléter les réalités géopolitiques du XXIe siècle, marquées par le rôle croissant des pays émergents. Son action est entamée par l'usage abusif du veto émanant de ses membres permanents et du dispositif du Chapitre VII mis en œuvre au nom de la sécurité collective, perçu comme intrusif et injuste, car pénalisant souvent des populations entières.

De la paralysie qui a marqué ses travaux durant la guerre froide avec l'opposition de deux blocs antagonistes sous ses divers avatars, le Conseil connut un regain d'activité et de dynamisme auréolé de l'idée de l'émergence d'un nouvel ordre mondial au printemps 1991 au lendemain de la première guerre du Golfe contre l'Irak.

Mais cette illusion d'une nouvelle ère de paix, de coopération et d'un monde avançant à grande allure sur la voie de la stabilité et de la prospérité qui allaient s'étendre à toutes les régions du globe n'a été que de courte durée puisque le monde a vite sombré dans une instabilité qui perdure encore avec la prolifération de conflits civils (intra-étatiques) qui ont supplanté une caractéristique bien propre à la phase post-décolonisation: les conflits interétatiques opposant les armées de deux États.

En 1945, le Conseil a été créé pour traiter de situations qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales et qui étaient dans leur grande majorité des conflits interétatiques. Les pères fondateurs des Nations unies avaient à l'esprit de prémunir l'humanité contre la résurgence de conflits meurtriers entre États. Depuis la disparition du conflit Est-Ouest au début de 1990, les conflits intra-étatiques (internes) constituent l'essentiel des travaux du Conseil, ce qui aurait été inconcevable en 1945.

L'ordre du jour du Conseil de sécurité illustre cette transformation radicale des menaces à la paix et à la sécurité internationales: prépondérance des conflits internes qui débordent sur les États voisins avec leur lot de violations massives des droits de l'Homme, de flux de réfugiés et de personnes déplacées et dans lesquels les populations civiles sont les principales victimes, sur fond d'aggravation de la menace terroriste et d'activités illicites menées par des acteurs non étatiques.

Ces nouveaux types de conflits et les menaces transfrontalières (terrorisme, trafic, réfugiés, changements climatiques, violation massive des droits de l'Homme...) ont contraint le Conseil à élargir son champ d'action pour répondre à une interprétation plus extensive de la notion de paix et de sécurité internationales. En conséquence, le Conseil s'est doté d'outils et d'instruments nouveaux non prévus par la Charte, qui se sont diversifiés au fil du temps. →

L'appli  tval mobile

Votre agence à portée de main

Sécurisée - Simple - Plus proche de vous



→ Il a souvent été dit que le génie des rédacteurs de la Charte réside dans le fait que ses dispositions, bien que restées immuables, n'empêchent pas de procéder à un développement des moyens mis à la disposition du Conseil, en vue de l'adapter aux exigences de notre temps. Les opérations de maintien de la paix, outil au service de l'établissement et de la consolidation de la paix non prévu par la Charte, illustrent clairement cette habileté de concevoir de nouveaux moyens de restauration de la paix, tout en restant fidèle à l'esprit de la Charte et en observant scrupuleusement ses dispositions. Initialement formées de forces d'interposition entre deux belligérants (les armées de deux États en conflit), les opérations de maintien de la paix ont vu leur nature et doctrine évoluer. Elles sont désormais appelées de plus en plus souvent à intervenir sur des théâtres d'opération à haut risque du fait de la menace multiforme et mobile (elles sont la cible d'attaques terroristes, ou de l'une des parties au conflit, de populations locale ...).

D'où leur transformation en opérations multidimensionnelles, c'est-à-dire dotées d'un mandat étendu et robuste pour répondre à des actes hostiles provenant notamment d'acteurs non étatiques. Ces opérations sont multidimensionnelles car pourvues de composantes multiples incluant souvent le désarmement et la démobilisation des combattants, la protection des civils, la mise en place de services de police, la réforme des institutions du secteur de la sécurité, la mise en place d'institutions de droits de l'Homme et de l'Etat de droit, l'organisation et le soutien d'élections et, d'une manière générale, le traitement des causes profondes des conflits.

Ce nouveau type d'opérations onusiennes de maintien de la paix répond à l'adoption d'une approche globale dans la résolution des conflits armés dont les actions ne se limitent pas à la phase des hostilités mais concernent également et surtout la prévention et la consolidation de la paix.

La tâche de nature technique, de supervision des opérations de maintien de la paix et des missions politiques qu'il a établies constitue de nos jours la principale activité du Conseil.

L'outil des sanctions n'échappe pas également à ce processus évolutif caractérisant le travail du Conseil. Leur conception initiale prévue dans le chapitre VII de la Charte et dont l'application douloureuse s'abat sur tout un peuple (exemple l'Irak en 1991 et en 2003), a fortement entamé la réputation et la crédibilité du Conseil de sécurité.

Face aux incidences négatives sur des populations entières qu'engendrent les sanctions au sens classique du terme, le Conseil a élargi le champ d'application des mesures qu'il utilise, en recourant dans la plupart des affaires dont il est saisi à un nouveau type de sanctions, plus pointues, car ciblant des individus ou des entreprises impliqués dans le terrorisme ou dans le trafic d'armes, ou encore les « spoilers » qui entravent les processus de paix et les auteurs de violation de droits de l'Homme. Ces sanctions comprennent l'imposition de mesures financières ciblées, d'interdiction de voyager et d'embargo sur les armes à l'encontre de personnes et entités désignées dans des listes appelées à être constamment actualisées.

Dans le même sillage, le Conseil a adopté des Résolutions contraignantes (Chapitre VII) qui engagent la responsabilité pénale individuelle dans certains cas. Pour ce faire, il a mis en place des tribunaux pénaux internationaux et, dans deux cas (Darfour et Libye), a procédé à la saisine de la Cour pénale internationale.

Contrairement à l'impression qu'il donne, le Conseil a fait montre d'une grande capacité de survie et d'adaptation aux transformations du monde mais aussi d'une grande inventivité et créativité quand il s'agit de mettre en œuvre les outils que les rédacteurs de la Charte constitutive des Nations unies ont bien voulu lui donner. Ces modes de fonctionnement évoluent constamment par la pratique et par le fait que le Conseil, en faisant preuve d'ingéniosité, procède par petites touches en vue de faire évoluer son mode de fonctionnement et partant son rendement.

En procédant ainsi, les membres du Conseil sont bien conscients que faire évoluer le travail en douceur et sans changement radical constitue pour l'heure une alternative au débat inachevé sur la réforme, en cours depuis 28 ans. Les membres élus ou E10 particulièrement, en faisant preuve de dynamisme et de créativité, ont marqué de leur empreinte ces évolutions qui permettent de s'adapter à l'évolution du temps.

Le Conseil a, au cours des 74 ans de son existence, développé une riche et abondante littérature touchant son fonctionnement et qui démontre clairement l'existence d'une pratique évolutive dans ses méthodes de travail ainsi que dans ses actions.

On a tendance à focaliser sur l'usage du veto par les membres permanents. Néanmoins, le Conseil agit, évolue, adapte son action aux exigences du contexte. La création ces dernières années d'organes subsidiaires, notamment de comités de sanctions, en vue de faire face à l'expansion de son agenda, illustre cette capacité de créativité, d'innovation et de dynamisme. De même, les Résolutions, désormais plus longues, détaillées et exigeantes, font de cet organe la première instance normative internationale.

Les membres non permanents ou E10

La Tunisie adhèrera au Conseil de sécurité dans un contexte tout à fait nouveau et inédit ayant trait à la place des membres élus au Conseil. En effet, la phase, dans l'histoire du Conseil de Sécurité, où les E10 se trouvaient marginalisés par la prépondérance et l'omnipotence des cinq membres permanents est bel est bien révolue et la tendance à la réduction de l'espace réservé à la contribution des élus a été de plus en plus contestée ces dernières années et a commencé à s'inverser quelque peu.

Le poids des membres élus gagne désormais en importance. Les dernières années illustrent parfaitement la contribution positive qu'apporte cette catégorie de membres au fonctionnement du Conseil. Des voix et des manières de voir nouvelles marquent l'atmosphère à l'intérieur de la salle du Conseil de sécurité. Les membres non permanents jouent désormais un rôle croissant et qui devient même crucial dans certaines situations. Leur responsabilité envers ceux qui les ont élus les oblige à servir de trait d'union entre le Conseil et l'ensemble des membres des Nations unies (wider membership). Malgré leur diversité au plan politique ou même souvent idéologique, ils sont capables d'aider à faire émerger le consensus dans l'enceinte de cet important organe. Du fait du caractère universel des Nations unies, les E10 sont persuadés que le Conseil devra faire preuve d'une ouverture maximale à l'égard de l'ensemble des membres et opérer dans une plus grande transparence.

Comme corollaire de ce poids grandissant, la dynamique entre membres élus et membres permanents a considérablement évolué au →

ASSURANCE Construction



Promoteurs
immobiliers... et
professionnels
du secteur du
bâtiment

Pour assurer la réalisation de vos
projets en toute sérénité...

des solutions adaptées à chaque
besoin !

Nos ++

- un savoir-faire et une expertise reconnue,
- un accompagnement personnalisé pour vous guider dans vos projets...



Siège Social : Immeuble Assurances SALIM Lot AFH BC 5-
Centre Urbain Nord - Tunis 1003
Tél.: (+216) 71 184 200 - Fax : (+216) 71 184 299
E-mail : commercial@salim-ins.com
Site Web : www.salim-ins.com

S A H A T Y

INTERNATIONAL



GREY

UNE BONNE SANTÉ DANS LE MONDE ENTIER.

→ cours des deux dernières décennies. En effet, les membres élus disposent d'un champ d'action de plus en plus important comme par exemple de prendre des initiatives touchant des questions de fond importantes comme ce fut certainement le cas concernant des points à l'ordre du jour aussi divers que le Rwanda, la Somalie, la Bosnie, Haïti ou encore le programme nucléaire nord-coréen. D'autres membres élus, tels que l'Irlande, la Slovaquie, Singapour et la Norvège, ont pris des initiatives sur des questions extrêmement controversées telles que la situation au Moyen-Orient.

Outre leur implication dans les questions de fond, les E10 n'ont pas manqué d'ingéniosité en misant sur un processus d'une grande importance, à savoir l'amélioration des méthodes de travail du Conseil (working methods). C'est ainsi que les E10 assument désormais les tâches de rédaction de résolutions du Conseil (porte-plume ou penholder) ayant trait à des questions diverses prévalant dans certains conflits et également assurent la présidence d'organes subsidiaires. La présidence de ces organes, qui jouent désormais un rôle essentiel dans l'action du Conseil, permet aux membres élus d'y apporter leur propre contribution. Toutefois, bien que la présidence d'un organe subsidiaire renforce le poids et l'influence du pays qui en est titulaire, il n'en demeure pas moins que cette tâche accroît d'une manière considérable la charge du pays membre concerné.

Les membres élus bénéficient également largement du champ d'action que leur procure la présidence mensuelle du Conseil. Celle-ci, outre qu'elle confère un véritable pouvoir, offre en particulier aux membres non permanents la singulière occasion d'influencer le sort de toute une série de questions et d'accéder même aux questions de substance, qui sont en général l'apanage des membres permanents ou P5. Des membres non permanents ont pu proposer durant leur mandat des réformes essentielles touchant notamment aux méthodes de travail et à la pratique au sein du Conseil. Dans cet esprit, il ya lieu de noter que les pratiques du Conseil ne sont pas figées ou statiques mais qu'elles évoluent à force de créativité et de patience. Le Conseil est l'unique organe des Nations unies qui dispose de règles de procédures provisoires et donc faciles à faire évoluer la pratique.

Notre pays fera en sorte que notre présidence soit l'une des plus productives et laborieuses qui soit. Il est également important de respecter notre engagement d'inscrire à l'agenda du Conseil de Sécurité les questions qui touchent de près notre région, le Moyen-Orient et le continent africain, en étant persuadés que le Président dispose d'une marge de manœuvre et d'une autorité considérables. Au sujet de l'Afrique, le continent occupe une place importante dans les travaux du Conseil, représentant 50% des pays figurant dans son agenda et environ 70% des résolutions et déclarations présidentielles. Le Conseil suit de près notamment la situation en République Démocratique du Congo (RDC), au Soudan du Sud, au Soudan, en République Centrafricaine (RCA), en Libye, au Mali, au Sahel ...

Ces questions de fond ne sont plus l'apanage des P5 compte tenu de l'implication croissante des membres élus, comme l'illustrent leurs tentatives d'imposer un cessez-le-feu en Syrie ou de préserver le mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OPCW) relatif à la Syrie. En 2016, cinq membres élus ont pris l'initiative de rédiger et de négocier une Résolution sur la protection des soins de santé dans les conflits armés. En décembre 2016, les membres élus ont joué un rôle déterminant dans l'adoption de la Résolution 2334 du 23 décembre 2016, condamnant les colonies de peuplement israéliennes, qualifiées

de nulles et non avenues et constituant un obstacle majeur à la solution de deux États.

Il est également important de signaler la forte implication des membres élus dans le traitement des questions thématiques tels que ceux concernant l'agenda femmes, paix et sécurité, les enfants dans les conflits armés, la protection des civils, la prévention des conflits, le changement climatique, la faim et les conflits, etc. contribuant largement au développement du cadre normatif touchant ces questions. Sur bon nombre de ces points, les E10 ont œuvré ensemble en faveur de la consolidation de ces thèmes et en vue de les intégrer dans des situations spécifiques. Ensemble, ils se sont efforcés de promouvoir une répartition équitable du travail et un partage du fardeau dans le cadre de la présidence des organes subsidiaires. Il faut reconnaître que les membres élus ne disposent pas des mêmes atouts que les membres permanents. Le mandat de leur adhésion au Conseil est bref et contraste avec le caractère permanent du statut des P5. Les membres permanents ont l'avantage de maîtriser parfaitement ce qu'il est désormais convenu d'appeler la mémoire institutionnelle de cette instance, sans oublier leurs rapports traditionnels et de surcroît très développés avec le Secrétariat des Nations unies.

En vue d'atténuer ce handicap, il a été décidé d'avancer la date des élections des membres non permanents à juin de chaque année au lieu d'octobre, ce qui permettra aux membres élus de disposer d'un délai suffisant pour se préparer à siéger au sein de ce directoire mondial et notamment de bénéficier au mieux des réunions d'information et d'échange qui sont organisées en faveur des nouveaux membres à l'instar du 'Finnish Workshop', une initiative louable menée chaque année à New York par le gouvernement finlandais et qui a le mérite de réunir les nouveaux membres, les membres actuels et les membres sortants avec les hauts responsables du Secrétariat des Nations unies. Une autre innovation visant l'amélioration du rendement des E10 consiste à leur ouvrir les portes du Conseil bien avant le 1er janvier, date du début de leurs mandats respectifs. C'est ainsi qu'ils sont invités à assister aux consultations privées du Conseil et à être briefés sur toutes les questions à l'ordre du jour et des discussions au sein de ses organes subsidiaires, notamment les comités de sanction. Ces réformes soft permettent aux membres nouvellement élus de mieux se préparer, également à la lourde tâche du transfert des responsabilités des comités de sanctions et autres organes subsidiaires par les membres sortants (pour une analyse plus poussée sur le rôle des E10, se référer à l'ouvrage monumental sous la direction de M. David Malone, *the UN Security Council in the 21st Century*, publié chez Lynne Rienner, 2015).

En conclusion, bien qu'ils ne soient pas les maîtres du jeu et que leur rôle se réduise et s'accroisse en fonction du contexte international, les E10 se sont imposés désormais en tant que membres qui contribuent activement au fonctionnement et à l'évolution de la pratique du Conseil pour progressivement occuper un espace fondamental, celui des questions de substance ayant trait à la paix et la sécurité internationales, une avancée jugée notable au vu du manque de progrès que connaissent les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. La Tunisie a déjà pris note de ces importants développements et entend y apporter sa propre contribution. ■

R.B.S.

Directeur des Droits de l'Homme
au ministère des Affaires étrangères
Ancien ministre plénipotentiaire à la Mission
permanente de Tunisie auprès
des Nations unies à New York



• Par Ali Hachani
Ancien Ambassadeur
représentant permanent de
Tunisie auprès de l'ONU

Quelles opportunités, quels défis ?

La Tunisie accédera donc à un siège non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et ce pour une période de deux ans à partir du 1er janvier 2020. Cette échéance est à la fois un honneur qui nous échoit et une lourde tâche que nous devons assumer. L'honneur découle du fait que, pour un pays comme le nôtre, c'est approximativement tous les vingt ans qu'il a la possibilité d'acquiescer la distinction de membre à part entière de cet organe de l'Organisation des Nations unies, composé uniquement de quinze pays, auquel la Charte accorde la « responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales » et qui, ce faisant, agit au nom de tous les Etats membres de l'Organisation tenus « d'accepter et d'appliquer ses décisions ». La lourde tâche provient du fait que le pays en question se voit dans l'obligation d'agir non seulement en tenant compte de ses propres principes et objectifs de politique étrangère ainsi que ceux des régions qu'il est censé représenter, mais également en prêtant attention aux besoins globaux de la communauté internationale, une équation souvent difficile à tenir de nos jours pour un pays de dimensions moyennes ayant, de surcroît, des intérêts économiques et sécuritaires pressants à promouvoir.

La Tunisie doit tirer le maximum d'avantages de la position avancée qu'elle va avoir dans la diplomatie mondiale tout en minimisant les risques d'exposition aux aléas de l'évolution récente de la situation, marquée par une détérioration notable de l'environnement international et l'absence d'entente, devenue plus évidente que jamais, à l'intérieur

des ensembles régionaux auxquels nous appartenons, notamment l'ensemble arabe, sachant que pendant tout son mandat, la Tunisie sera le seul pays arabe au Conseil et l'un des trois pays africains. Autant de considérations qui trouveront souvent leur résonance au sein du Conseil de sécurité alors même que ce dernier, et le système multilatéral dans son ensemble, subissent les contrecoups des politiques « unilatéralistes » défendues par certaines des grandes puissances ayant des sièges permanents et le droit de veto.

Ainsi, notre passage au Conseil de sécurité aura d'autant plus de sens que notre diplomatie parviendra à défendre les intérêts de la Tunisie et à appuyer les causes justes de nos espaces d'appartenance géographique et, d'une manière générale, promouvoir la paix et la sécurité mondiales tout en résistant autant que possible aux pressions de ceux qui rêvent de voir les principes du « multilatéralisme » et de la défense collective incarnés par les Nations unies disparaître au profit d'approches sélectives et d'un abus flagrant de pouvoir au niveau international. Pour ce faire, la Tunisie aura besoin de clarté dans les positions, tirées des fondements de sa politique étrangère, de clairvoyance dans la lecture des « variables » qui interviennent dans les relations internationales, ainsi que d'une évaluation correcte de ses objectifs nationaux et ceux de son environnement régional, sans oublier la nécessaire solidité du front intérieur pour faire face, le moment venu, aux diverses pressions qui ne manqueront pas d'être exercées sur notre pays par telle ou telle grande puissance afin de lui dicter des démarches particulières. →

DANS UN MONDE QUI CHANGE, LE NOUVEAU STANDARD DU SERVICE C'EST LE SUR MESURE.



OFFRE UBCI PRIORITY
Avec l'offre PRIORITY UBCI, vous bénéficiez de :
• Traitement prioritaire de vos demandes
• Experts métiers dédiés
• Avantages tarifaires
• Offres promotionnelles en exclusivité



UBCI GROUPE BNP PARIBAS
الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

La banque
d'un monde
qui change

→ De plus, la Tunisie aura besoin d'un degré élevé de préparation de ses services diplomatiques, en particulier ceux du ministère des Affaires étrangères et de la Mission permanente auprès de l'ONU à New York. Il reviendra en effet à ces services de confectionner des dossiers détaillés sur les différentes questions soumises à l'attention du Conseil de sécurité, d'être prêts à réagir à toute nouvelle affaire susceptible d'être examinée par cet organe avec des positions détaillées à leur sujet, d'avoir la capacité d'engager des consultations avec les autres membres du Conseil ainsi qu'avec les pays et groupes de pays intéressés, en particulier ceux qui nous sont les plus proches, dans la perspective d'aider à réaliser des compromis de nature à être entérinés par l'ensemble du Conseil, de préférence sans objection, en tout cas sans utilisation du droit de veto par l'une ou l'autre des cinq puissances qui en disposent. Ceci sera vrai en particulier pour les questions sur lesquelles le Conseil attendra de la Tunisie une vision innovante, voire qu'elle prenne les devants. Ces questions sont nombreuses et procèdent à la fois des considérations d'ordre global et celles de portée régionale ou locale.

Parmi les questions d'ordre global

La lutte contre le terrorisme reste une préoccupation prééminente du Conseil. Après avoir fait l'objet d'une certaine unanimité, elle est cependant différemment interprétée aujourd'hui. Par, d'une part, ceux qui y voient la manifestation d'un extrémisme malsain présentant un danger pour la stabilité mondiale par-delà les régions et les confessions et, d'autre part, ceux qui sont de plus en plus tentés d'y voir un trait de caractère d'une religion donnée, en l'occurrence l'Islam, et de certains pays comme l'Iran et la Syrie. Les différents «comités de suivi» créés par le Conseil pour l'aider à faire face à ce danger deviennent souvent des instruments d'intimidation pour des régimes, des individus et des groupes d'individus accusés, à tort ou à raison, de terrorisme. Que faire face à cette déviation dans l'interprétation d'une mission qui était à l'origine si noble, alors que la Tunisie est elle-même exposée aux conséquences néfastes de ce phénomène ?

La prolifération des armes de destruction massive est un autre sujet de friction d'ordre global invoqué souvent à l'encontre de pays en développement qui ont acquis des capacités nucléaires et qui sont accusés par certaines grandes puissances de vouloir développer ces capacités à des fins militaires. Or, outre que ces grandes puissances sont elles-mêmes pourvues d'armes de destruction massive en tous genres, elles ferment les yeux sur certains pays qui les ont obtenues d'une manière illicite alors qu'elles remuent ciel et terre contre certains autres. Comment accepter au Conseil de sécurité une telle dichotomie ? Cette question devient particulièrement aiguë du fait du retour sur la scène du problème du nucléaire coréen, après avoir connu une brève accalmie, et l'aggravation du problème du nucléaire iranien. Le Conseil de sécurité sera-t-il amené au cours du mandat de la Tunisie à se saisir de nouveau de ces deux dossiers malgré les objections de la Chine, de la Russie et de certains pays de l'Union européenne (tous fortement contrariés récemment par M. Trump)

ou l'ONU et le monde seront-ils placés devant une situation de guerre menée par Washington et certains de ses alliés contre l'un ou l'autre de ces deux pays ? Dans les deux cas, notre pays serait mis dans une situation délicate à laquelle il devra se préparer.

Le respect des droits de l'Homme, thème dont le Conseil de sécurité s'est récemment approprié, contournant le travail de l'Assemblée générale de l'ONU, est devenu un autre moyen pour exercer des pressions sur des pays jugés peu regardants à ce sujet au motif que les manquements flagrants dans ce domaine peuvent atteindre des niveaux critiques provoquant des troubles internes et des mouvements de populations au niveau régional mettant en danger la paix et la sécurité internationales. Le concept de la «responsabilité de protéger», né de ce raisonnement, avait été pris comme justification pour renverser l'ancien régime libyen et pour mener des frappes successives contre l'actuel régime syrien. Bien que ce concept semble aujourd'hui remis en cause par certaines puissances «échaudées» par les précédents libyen et syrien, il reste d'actualité pour d'autres. Que faire si la Tunisie était mise au Conseil de sécurité devant une situation entrant dans ce cadre ? Et comment concilier une telle approche «humanitaire» avec le principe, auquel la Tunisie est attachée et qui constitue le socle principal de la Charte, du respect de la souveraineté nationale et de non-intervention dans les affaires intérieures des pays ?

La question touchant à l'adoption et l'application des sanctions vis-à-vis de certains pays et, d'une manière plus générale, le recours par le Conseil au Chapitre VII de la Charte, devient encore plus aiguë, surtout en cette période où la rétorsion économique et les menaces militaires deviennent l'arme préférée d'une puissance donnée qui essaie de la généraliser à travers le Conseil de sécurité et en dehors de ce Conseil. Comment réagir devant des tentatives allant dans ce sens ou dans le sens d'une extension des prérogatives du Conseil vers une lecture extensive de certaines règles et accords internationaux, alors que cette même puissance, bénéficiant pourtant d'un statut permanent au Conseil, ne se sent plus liée par des décisions adoptées à l'unanimité, notamment celles relatives aux conflits du Moyen-Orient et au nucléaire iranien ? Faut-il accepter une telle approche sélective dans un organe censé représenter d'une manière uniforme la légalité internationale ?

Les principales questions d'ordre régional et local auxquelles la Tunisie est appelée à accorder une attention particulière au Conseil de sécurité

Ce sont celles qui concernent essentiellement son environnement régional maghrébin, arabe et africain, soit les plus proches de nos intérêts politiques, sécuritaires et économiques, à savoir, en particulier, l'affaire palestinienne, l'affaire du Sahara occidental, la crise libyenne, les crises syrienne et yéménite, sans oublier les différends intra et interafricains qui continuent de surgir malgré une évolution globalement favorable en Afrique subsaharienne. L'approche de ces dossiers doit comporter un élément de concertation avec les groupements régionaux auxquels nous appartenons (à savoir, en particulier, le Groupe arabe et le Groupe africain) →



BOOSTEZ VOTRE BUSINESS AVEC NOTRE CENTRE D'AFFAIRES BT SOUSSE



Chargé d'affaires dédié



Gain de temps



Accompagnement à l'international

Rue Mohamed Ali 4000 Sousse ville

→ aux Nations unies) ainsi qu'avec les pays concernés ou intéressés. Toutefois, en cas d'absence de consensus avec ces parties, notre pays doit assumer ses responsabilités en conformité avec ses convictions et ses intérêts tant il est vrai qu'en dernière analyse, l'appartenance au Conseil de sécurité reste nationale même si pour les besoins de la «répartition géographique équitable», notre pays relève du «quota» africain et arabe.

L'affaire palestinienne, qui, à travers l'histoire récente, a connu des hauts et des bas au Conseil de sécurité, semble être destinée à une longue période d'incertitude pendant notre mandat au vu de la position de l'Administration américaine actuelle qui entend revenir sur l'ensemble des acquis réalisés par les Palestiniens et les Arabes au sein de cette instance, se préparant même à lancer (pendant la période de l'été 2019, dit-on) une nouvelle initiative, pompeusement libellée « Initiative du siècle », qui risque de vider de leur sens tous les droits historiques du peuple palestinien. A moins qu'une entente soit trouvée sur cette initiative avant la fin de l'année en cours (ce qui semble très peu probable), il reviendra à la diplomatie tunisienne d'agir au sein du Conseil de sécurité, dès sa prise de fonction le 1er janvier prochain, pour défendre les positions palestiniennes à ce sujet, et ce probablement en l'absence d'un consensus arabe. L'affaire du Sahara, quant à elle, semble destinée à un meilleur avenir suite aux développements récents dans la région et l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 2468(2019) en date du 30 avril 2019. La diplomatie tunisienne aura la lourde tâche au sein du Conseil d'aider à mener à bonne fin toute entente à ce sujet, entente qui ne peut qu'être dans l'intérêt des peuples directement concernés et des pays maghrébins d'une manière générale.

La crise libyenne ne se présente malheureusement pas sous un jour aussi prometteur puisque la solution politique préconisée par l'ONU est, semble-t-il, arrivée à un point d'arrêt avec la reprise des opérations armées sur une grande échelle, opérations qui touchent désormais la capitale du pays et les zones environnantes présentant une situation sans précédent non seulement pour les populations locales mais également pour la Tunisie limitrophe. Au cas où cette situation devrait se poursuivre au-delà des quelques mois qui viennent, le Conseil de sécurité pourrait se trouver dans une situation inextricable devant laquelle une décision devra être prise pour une nouvelle approche en vue de promouvoir la paix dans ce pays. La Tunisie, vers laquelle les regards vont inévitablement se tourner, serait alors probablement amenée à se départir de la position équivoque observée à ce jour afin d'éloigner de ses frontières les dangers de l'instabilité et d'un retour en force des groupes terroristes.

Les crises syrienne et yéménite, différentes quant à leur origine mais ayant évolué d'une manière similaire avec des conséquences désastreuses pour les populations civiles, marquent l'échec du Conseil de sécurité à imposer des solutions pratiques devant des intérêts régionaux et internationaux divergents tout en mettant à nu l'incapacité de la Ligue des Etats arabes à jouer le rôle qui lui est dévolu. Cette situation semble destinée à perdurer tout au long du mandat de la Tunisie au Conseil, avec peut-être une

aggravation due à l'accélération des interventions étrangères, dont celle d'Israël n'est pas la moindre, mettant notre diplomatie devant la nécessité, là aussi, de sortir des positions d'attente pour favoriser des solutions minimisant ces interventions tout en préservant notre neutralité vis-à-vis des pactes militaires et idéologiques qui s'opposent dans la région.

Les différends intra et interafricains dans la région subsaharienne ont certes diminué en nombre et en intensité au cours des dernières années et ce grâce notamment au rôle positif joué par l'Union africaine et par certaines organisations sous-régionales, ce qui a permis à l'ensemble de jouir globalement d'une longue période de paix et de croissance. Cependant, les risques de reprise de certains conflits latents ne sont pas à écarter, surtout au vu du regain d'intérêt dans notre Continent de certaines puissances extra-africaines aux objectifs divergents et l'effervescence générée par l'activisme économique chinois. Au Conseil de sécurité, la Tunisie sera appelée, en coordination avec les deux autres membres africains, à éviter que l'Afrique redevienne un champ de rivalité stratégique et militaire et à être le porte-parole du Continent pour que l'Union africaine continue à bénéficier de l'appui politique et financier des Nations unies dans son œuvre vigilante de promotion de la paix et de la prospérité en Afrique.

Contribuer à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité

A tous ces défis auxquels la Tunisie sera confrontée pendant son mandat au Conseil de sécurité s'ajouteront la nécessité de contribuer à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité pour les rendre plus justes et plus efficaces ainsi que la poursuite, en rapport avec l'Assemblée générale, des efforts en vue de réformer le Conseil, améliorer sa composition et sa représentativité et réduire les méfaits du droit de veto. Ce sont là autant de contraintes qui imposeront à la Tunisie de conduire ses relations avec les autres membres du Conseil d'une manière qui serve ses objectifs, sans esprit d'exclusivité mais en accordant une attention particulière aux dix membres non permanents qui doivent jouer leur rôle légitime dans la résolution des crises d'aujourd'hui et de demain et le retour du Conseil à ses nobles prérogatives telles que fixées par la Charte. L'opportunité qui se présentera à notre pays au cours de son mandat de présider le Conseil, une fois, voire deux (selon l'ordre alphabétique), pendant un mois entier, lui offrira une possibilité supplémentaire pour imprimer son empreinte sur le travail de cet organe, notamment par le choix d'un ou deux thèmes pour un débat de haut niveau internationalement suivi.

Le prochain passage par le Conseil de sécurité, après les trois premiers mandats qui n'ont pas tous atteint le même niveau de succès, peut être une occasion pour que la Tunisie démontre de nouveau sa capacité à saisir les opportunités et à relever les défis internationaux inaugurant ainsi avec panache une nouvelle période de sa transition démocratique faisant suite aux prochaines échéances électorales nationales. ■

A.H.
Ancien Ambassadeur représentant permanent de Tunisie auprès de l'ONU



RESIDENCE LA BRISE Jardins de Carthage

Vous invite à découvrir son nouveau projet "LA BRISE" sis aux jardins de Carthage. Résidence de très HAUT STANDING abritant 17 appartements S+1, S+2 et S+3 ainsi que 2 Duplex et un grand parking sous sol.



Pour plus d'informations, nous contacter au :

simpar@planet.tn
www.simpar.tn



29 921 011 / 29 921 009

Les ambassadeurs, représentants permanents de Tunisie auprès de l'ONU à New York

Dix-huit ambassadeurs se sont succédé depuis 1957 à la tête de la mission permanente de Tunisie auprès de l'ONU. Le premier en titre était l'illustre Mongi Slim. Actuellement, c'est Sami Bougecha qui a été dépêché à New York, début janvier 2019, en qualité d'ambassadeur adjoint. Qui sera le 19^e ambassadeur ?

1. S.E. M. Mongi Slim : 31 octobre 1957 - 23 mai 1961
2. S.E. M. Habib Bourguiba Jr : 17 mai 1961 - 11 février 1962
3. S.E. M. Taieb Slim : 5 mars 1962 - 15 mai 1967 ; 3 septembre 1980 - 2 mai 1984.
4. S.E. M. Mahmoud Mestiri : 12 mai 1967 - 25 août 1969 ; 9 septembre 1976 - 9 janvier 1980 ; 16 décembre 1986 - 11 décembre 1987
5. S.E. M. Slaheddine El-Gouli : 15 août 1969 - 7 janvier 1970
6. S.E. M. Rachid Driss : 29 janvier 1970 - 1er septembre 1976
7. S.E. M. M'Hamed Essaafi : 9 janvier 1980 - 30 juillet 1980
8. S.E. M. Nejb Bouziri : 22 mai 1984 - 16 décembre 1986
9. S.E. M. Ahmed Ghezal : 16 décembre 1987 - 31 décembre 1991
10. S.E. M. Hamadi Khouini : 6 janvier 1992 - 15 juin 1993
11. S.E. M. Slaheddine Abdellah : 16 septembre 1993 - 21 juillet 1997
12. S.E. M. Said Ben Mustapha : 1er janvier 2000 - 19 mars 2001
13. S.E. M. Noureddine Majdoub : 15 mars 2001-31 janvier 2003
14. S.E. M. Ali Hachani : 11 septembre 1997 - 5 janvier 2000 ; 5 mars 2003 - 15 juillet 2007.
15. S.E. M. Habib Mansour : 6 novembre 2007 - 29 mars 2009.
16. S.E. M. Ghazi Jomaa : 8 mai 2009 - 30 juin 2011
17. S.E. M. Othman Jerandi : 16 mai 2011 - 11 novembre 2012.
18. S.E. M. Mohamed Khaled Khiari : 23 novembre 2012 - 31 décembre 2018.



•1•



•2•



•9•



•10•



•3•



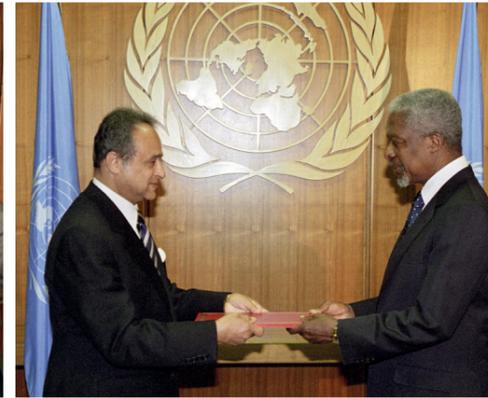
•4•



•11•



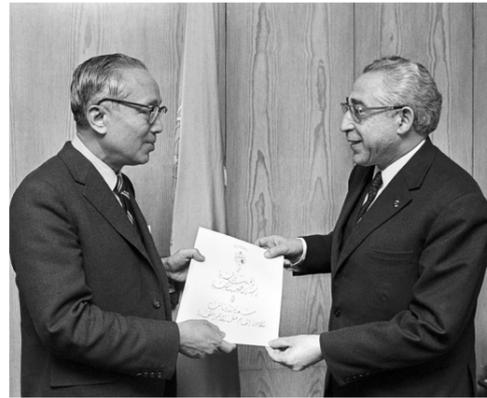
•12•



•13•



•5•



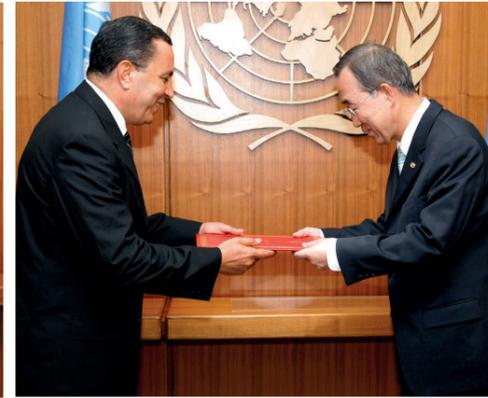
•6•



•14•



•15•



•16•



•7•



•8•



•17•



•18•



COMAR
ASSURANCES

C'est plus sérieux



ASSURANCE

Globale Embarcation de Plaisance

Vivez pleinement votre passion

Un ensemble de garanties à même de vous sécuriser :

- La protection contre les dommages causés au bateau assuré: Pertes et avaries, Incendie, tempête, vol...
- L'assurance de votre responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels causés aux tiers;
- Le remboursement des frais de retraitement, de recherche d'assistance et de sauvetage;
- La garantie individuelle personnes embarquées;
- La protection contre les pertes et dommages causés aux mobiliers, objets et effets personnels;
- Le transport par voie terrestre.
- La possibilité d'octroi d'une couverture pour navigation en dehors des eaux territoriales Tunisiennes.





L'incontournable Mister Kacem !



Au 3^e étage de cette bâtisse qui, au 31 Beekman Place, abrite le siège de la mission tunisienne auprès de l'ONU à New York (NY), son bureau est à la fois un passage obligé et un havre de paix où tous les problèmes trouvent solution. Nouredine Kacem, qui a aligné jusqu'à fin 2015 quarante années d'affilée au sein de la mission, en est à la fois la mémoire vive et la cheville ouvrière, en soutien à toutes les équipes. Chargé du protocole, des relations publiques, de la coordination avec le secrétariat général de l'ONU, mais aussi la mission permanente des Etats-Unis faisant fonction de branche du Département d'Etat pour la gestion du cadre diplomatique accrédité à New York, il avait accès partout. En quarante ans de service à la Mission, pas moins de quatorze ambassadeurs représentants permanents (certains qui retournent pour une deuxième ou troisième affectation, quelques années plus tard, comme Mahmoud Mestiri, Taieb Slim ou Ali Hachani) le retrouvent toujours fidèle au poste. Mais aussi, plusieurs dizaines de diplomates en poste et des milliers de visiteurs de tous rangs qu'il a vus défiler. Et sans doute apporter sa précieuse assistance. Des formalités d'accréditation à l'introduction dans les méandres de l'ONU, à la présentation aux acteurs significatifs, c'est Mister Kacem, comme on l'appelle partout, qui débloque les situations, guide dans les entrailles de l'ONU, mais aussi à New York, fait les présentations et règle tout.

Grâce à un vaste réseau d'amis

Généralement, le ministère des Affaires étrangères sélectionne de jeunes diplomates prometteurs qu'il envoie en poste à New York pour renforcer le staff. Ce passage fort instructif déterminera leur carrière et la plupart d'entre eux seront quelques années plus tard nommés ambassadeurs. La liste est bien longue. S'ils expriment reconnaissance et gratitude à leurs ambassadeurs, ils ne sauraient omettre l'amitié et la disponibilité que leur avait témoigné (et continue aujourd'hui encore) Nouredine Kacem, qui les avait chaperonnés à NY.

Assemblée générale annuelle et grandes conférences, affluence des délégations tunisiennes conduites souvent par le ministre des Affaires étrangères, lorsque ce n'est pas le chef de l'Etat lui-même. Imaginez alors tout le travail que cela représente. Et surtout des situations de dernière minute, souvent inextricables. Mais, Nouredine Kacem sait s'y prendre et surtout compter sur ses nombreux amis, un peu partout placés.

Comment avait-il fait pour débarquer à New York ? A la nage, sourit-il. De son île natale, Kerkennah, il a toujours aimé prendre le large et aller loin. Féru de relations internationales et de diplomatie, il mettra le cap, dans les années 70, sur les Etats-Unis et parviendra à rejoindre la mission tunisienne auprès de l'ONU. A l'époque,

l'ambassadeur était Rachid Driss (qui avait été en poste à Washington de 1964 à 1969). C'est auprès de lui qu'il fera ses premières armes, à la bonne école. Parti pour quelques années, Nouredine Kacem restera 40 ans. Sans relâche, scotché par NY, enthousiasmé par les rebondissements à l'ONU, mû par l'idéal de servir la Patrie.

Comment loger Arafat que tous les hôtels refusaient d'héberger ? L'actualité brûlante ne manque pas et il en sera bien servi. Les premières années de la Chine après son admission le 25 octobre 1971 à l'ONU, le discours historique de Yasser Arafat le 13 novembre 1974, la prise d'otages américains à Téhéran (du 4 novembre 1979 au 20 janvier 1981), la guerre d'Irak, l'invasion du Koweït le 2 août 1990 et tant d'autres moments chauds trouvent leur pleine résonance dans la Maison de verre. Sans oublier les événements en Tunisie, notamment l'attaque israélienne contre Hammam-Chatt (1985) ou l'assassinat d'Abou Jihad (1988). La visite d'Arafat à l'ONU (1974) n'était pas facile à monter. Saeb Erikat devait arriver le premier en précurseur. Porteur d'un passeport diplomatique tunisien, c'était à Nouredine Kacem d'aller l'accueillir à l'aéroport, puis de régler nombre de questions d'intendance, à commencer par l'hébergement du leader palestinien et de sa délégation. Aucun hôtel ne voulait les accueillir, arguant des raisons sécuritaires. Accord fut alors trouvé pour aménager un espace spécial pour eux dans les locaux de l'ONU et les y héberger.

Le 11 septembre 2001 sera une journée particulière pour Nouredine Kacem. En sortant de sa maison à Manhattan, il avait vu le maire de New York, Rudy Giuliani, qui habitait dans les parages, quitter précipitamment son domicile, l'air affolé. En ouvrant la radio de la voiture, il entendit la triste nouvelle. Plusieurs mois après, se rendant à l'emplacement des tours détruites du World Trade Center, il était surpris de constater que des nuages de cendre continuaient à se poser sur les toits des voitures...

Le sens du protocole et la passion des collections

Drapé dans son beau costume croisé (dont il possède toute une collection), portant élégant, Nouredine Kacem arbore toujours un large sourire. *« C'est son arme secrète pour faire ouvrir les portes les plus infranchissables, nous confie un de ses collègues. Il est tellement imprégné du protocole qu'il veille à se tenir toujours droit, adopter une démarche cadencée, et avoir sur le bout de la langue le bon mot à prononcer. Et alors tout devient possible ! »*

Son jardin secret : sa collection de documents qu'il conservait précieusement dans sa maison à New York et qu'il vient d'emmener à Tunis. *« Il ne jetait rien à la poubelle, conservait tout : cartes de visite, cartes de menu, lettre personnelle à un article de presse, invitation à un document... Mais, ce qu'il conserve le plus, c'est l'amitié. »*



ATB INNOVATION CHALLENGE

CRÉER • INNOVER • DÉVELOPPER

Art • Technologie • Business

Créer, innover, développer... encore plus
d'idées, d'opportunités et de succès.

**INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI
SUR LE SITE WWW.ATBCHALLENGE.COM**

www.atb.tn • www.atbchallenge.com

f ATB CHALLENGE f ATB TUNISIE



KUV100
the young suv



قدم
بجياتك!



ابتداءً من
34.990 DT

Mahindra
Rise.

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

TUNIS
Route de sousse GPI Km7 2033 - Mégrine
Tél : (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE
Route de ceinture, 4022 ZI. Akouda
Tél : (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX
Route de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5
Tél : (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

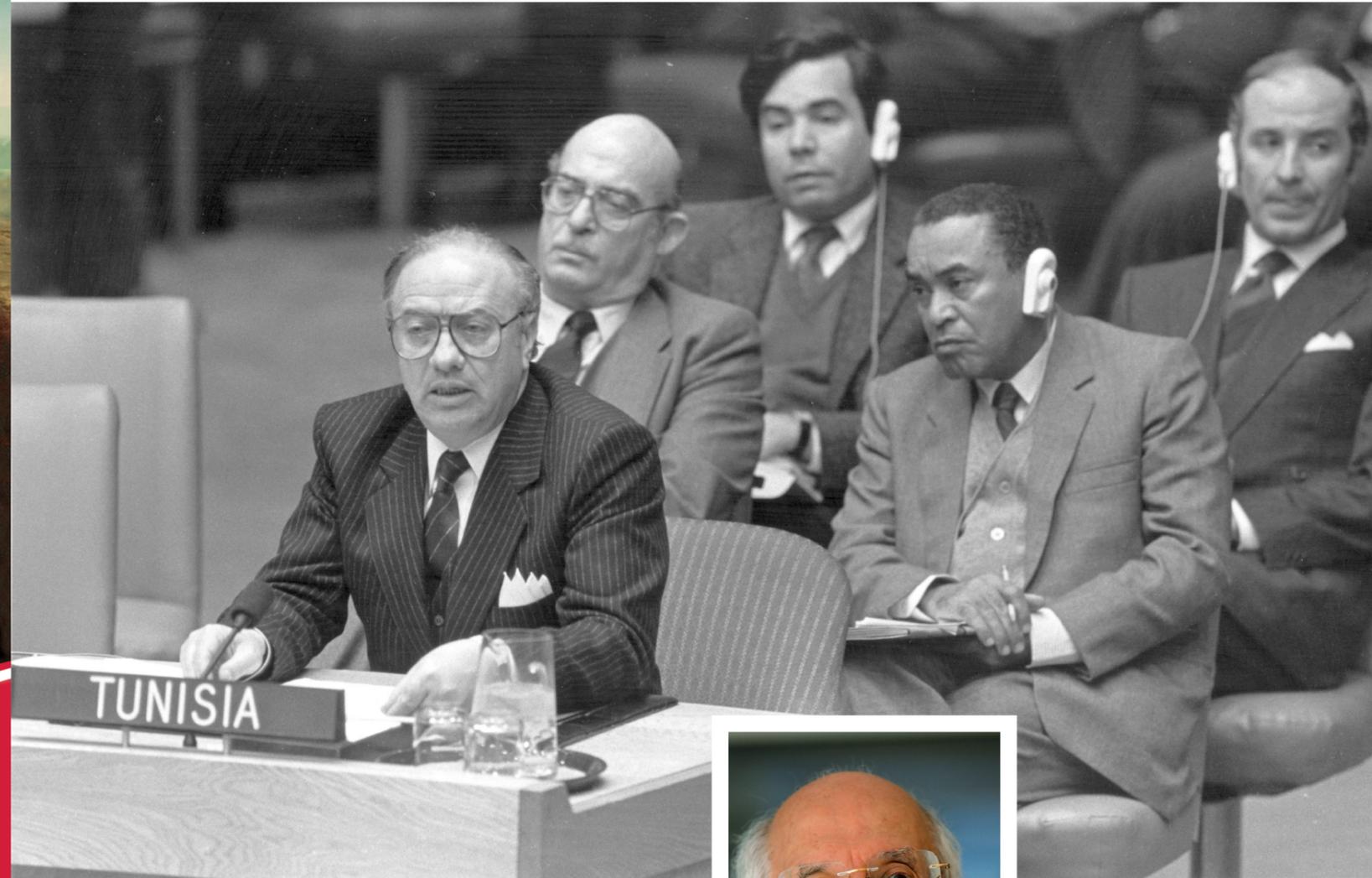
INFOLINE :
70 130 130

GABES
Route de Tunis: Km 0,5 DP 31 - 6001 Hached
Tél : (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

En couverture

Cinq recours tunisiens au Conseil de sécurité

La Tunisie a eu recours à cinq reprises au Conseil de sécurité des Nations unies.



• Par Ahmed Ounaïes,
Ancien ambassadeur

06
2019

N°97

Leaders 57

1952

Internationalisation de la question tunisienne

La Tunisie s'est adressée au Conseil de sécurité pour la première fois en janvier 1952, en réaction au rejet par la France, le 15 décembre 1951, de la demande d'accèsion de la Tunisie à l'autonomie interne. La lettre, adressée au Président du Conseil et datée du 12 janvier 1952, est signée par Mhamed Chenik, Premier ministre. Dans cette lettre, le gouvernement tunisien dénonce le non-respect par la France du Traité du 12 mai 1881, notamment le rejet du principe d'autonomie interne, et pose plus largement la question du droit à l'autodétermination. Le gouvernement demande au Conseil de « donner à ce différend une solution conforme à l'équité ». La plainte est déposée le 14 janvier auprès du Cabinet du Secrétaire général de l'ONU, Trygve Lie, par deux membres du Gouvernement, Salah Ben Youssef, ministre de la Justice, et Mohammed Badra, ministre des Affaires sociales. A cette date, la VIe session de l'Assemblée générale de l'ONU se tenait exceptionnellement à Paris, au Palais de Chaillot.

Sur la base de la plainte tunisienne (classée S/2571), quinze pays arabes et asiatiques adressent le 30 janvier 1952 une lettre

collective au Président du Conseil de sécurité attirant son attention sur « la gravité de la situation en Tunisie ». Mais c'est seulement en avril, après la fin de la présidence du Conseil par la Hollande, et sous la présidence du Pakistan, que la plainte pouvait être sérieusement examinée. Le 2 avril, 11 délégations arabes et asiatiques adressent une lettre au Président du Conseil pour lui demander d'inscrire la question tunisienne à l'ordre du jour. Ce sont le Pakistan, l'Afghanistan, la Birmanie, l'Égypte, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, les Philippines, l'Arabie Saoudite et le Yémen. Ils sont bientôt rejoints par le Liban, la Syrie, l'Éthiopie et le Liberia, soit 15 pays en tout. Ces démarches consacrent l'internationalisation de la question tunisienne.

La séance du Conseil est ouverte le 4 avril 1952 sous la présidence de Sir Zafrullah Khan, ministre des Affaires étrangères du Pakistan. Avant de pouvoir aborder le fond, le Conseil doit d'abord approuver l'inscription même de la question à l'ordre du jour. S'agissant d'une question de procédure, la majorité de 7 voix sur 11, sans droit de veto, suffit pour valider la décision. Un tel format limite le débat aux seuls membres du Conseil sans



■ Salah Ben Youssef et Mohamed Badra

■ Prince Saïf Al Islam Abdullah, ministre des Affaires étrangères du Yémen, avec Salah Ben Youssef



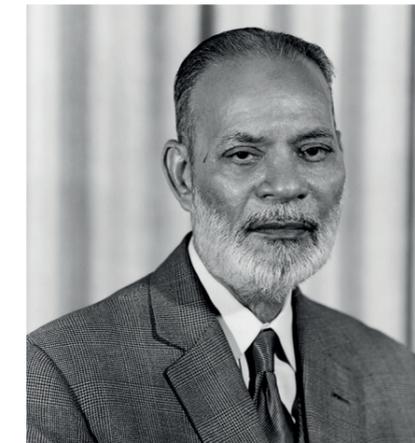
possibilité pour les autres États d'y participer, notamment ceux qui ont parrainé la demande d'inscription. La composition du Conseil, à cette date, s'étend aux cinq membres permanents (Chine, France, Royaume-Uni, États-Unis et Urss) et à six autres pays : le Brésil, le Chili, la Grèce, la Hollande, le Pakistan et la Turquie.

Le délégué de la France, l'Ambassadeur Henri Hoppenot, prend la parole en premier pour déclarer son opposition à l'inscription, plaçant la non-compétence du Conseil, et pour s'efforcer de justifier, quant au fond, la politique française en Tunisie. Sir Zafrullah Khan introduit l'affaire tunisienne : c'est la première présentation de la cause tunisienne devant les Nations unies. Il dénonce les violations par la France des conventions qui lient les deux pays, la politique discriminatoire de l'administration coloniale ainsi que les mesures de répression des libertés ayant porté la crise à un point tel qu'il menace la paix et la sécurité internationale : un réquisitoire implacable contre la politique coloniale de la France en Tunisie.



■ Palais de Chaillot

■ Zafrullah Khan



■ Henri Hoppenot



trois fois pour répliquer aux interventions des délégués français et britannique.

Le vote, intervenu le 14 avril dans la soirée, donne cinq voix favorables à l'inscription (Urss, Chine, Chili, Brésil et Pakistan), deux voix contre (France et Royaume-Uni) et quatre abstentions (États-Unis, Grèce, Hollande et Turquie). Il aurait suffi de sept voix pour obtenir l'inscription. Les abstentions ont pesé plus lourd que les voix hostiles.

Fallait-il entériner le rejet ?

Le 20 juin, treize délégations arabes et asiatiques ayant parrainé la plainte au Conseil de sécurité demandent la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale sur la question tunisienne. La requête recueille 23 réponses favorables, alors qu'il en fallait 31 ; les pays occidentaux recommandaient en particulier d'attendre l'échéance de la session ordinaire de l'Assemblée. La question tunisienne était en effet inscrite le 16 octobre 1952 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale →



■ Behi Ladgham

→(VIIe session) avec l'appui total des pays arabes, asiatiques et latino-américains, et avec le vote positif des Etats-Unis. Depuis lors, les questions tunisienne et marocaine sont inscrites et débattues aux sessions de l'Assemblée générale. Le 30 septembre 1955, la question algérienne est inscrite en dépit de la recommandation négative du Bureau de l'Assemblée par un vote majoritaire de l'Assemblée plénière.

Signalons trois faits significatifs. L'ouverture du débat sur la question tunisienne le 4 avril 1952 coïncide avec l'inauguration de la Salle du Conseil de sécurité qui était offerte à l'ONU, quant aux équipements et à la décoration, par le Royaume de Norvège. La séance du Conseil, qui se tient pour la première fois dans la salle qui lui est consacrée, commence donc par l'hommage rendu à la Norvège avant d'aborder la question tunisienne. D'autre part, Bahi Ladgham venait tout juste d'ouvrir à New York le Bureau tunisien de libération nationale (Tunisian Office for National Liberation), source d'information essentielle des délégations amies, et qui sera inauguré solennellement quelques semaines plus tard le 20 juin 1952. Bahi Ladgham était présent à toutes les séances en compagnie de Farhat Hached qui, pour sa part, avait rejoint New York spécialement pour assister au débat sur la question tunisienne. A son retour à Tunis le 30 avril, Farhat Hached, qui était accompagné de deux délégués de la CISL, est soumis à l'aéroport d'El Aouina à une fouille minutieuse par la police française qui confisque son passeport et tous ses documents ; le 2 mai, il est longuement reçu par Lamine Bey auquel il rapporte les faits dans le détail. Enfin, le 12 avril 1955, alors que les négociations d'autonomie interne étaient avancées, et avant la signature des Conventions, Sir Gladwyn Jebb se rend à Tunis en qualité d'Ambassadeur du Royaume-Uni à Paris, et demande une audience auprès du Premier ministre Tahar Ben Ammar qui le reçoit longuement au Palais du Gouvernement à la Kasbah. 



■ Bourguiba et Tahar Ben Ammar

■ Gladwyn Jebb



قائمة أول وفد تونسي شارك في أعمال
الدورة العادية للجمعية العامة لمنظمة الأمم المتحدة
(الدورة 11 : نوفمبر 1956)

* رئيس الوفد التونسي:

السيد الحبيب بورقيبة

* أعضاء الوفد التونسي:

❖ السيد البشير بن محمد

❖ السيد ملالة العويدي

❖ السيد علي البلموان

❖ السيد الحبيب الشطي

❖ السيد عزوز الماطري

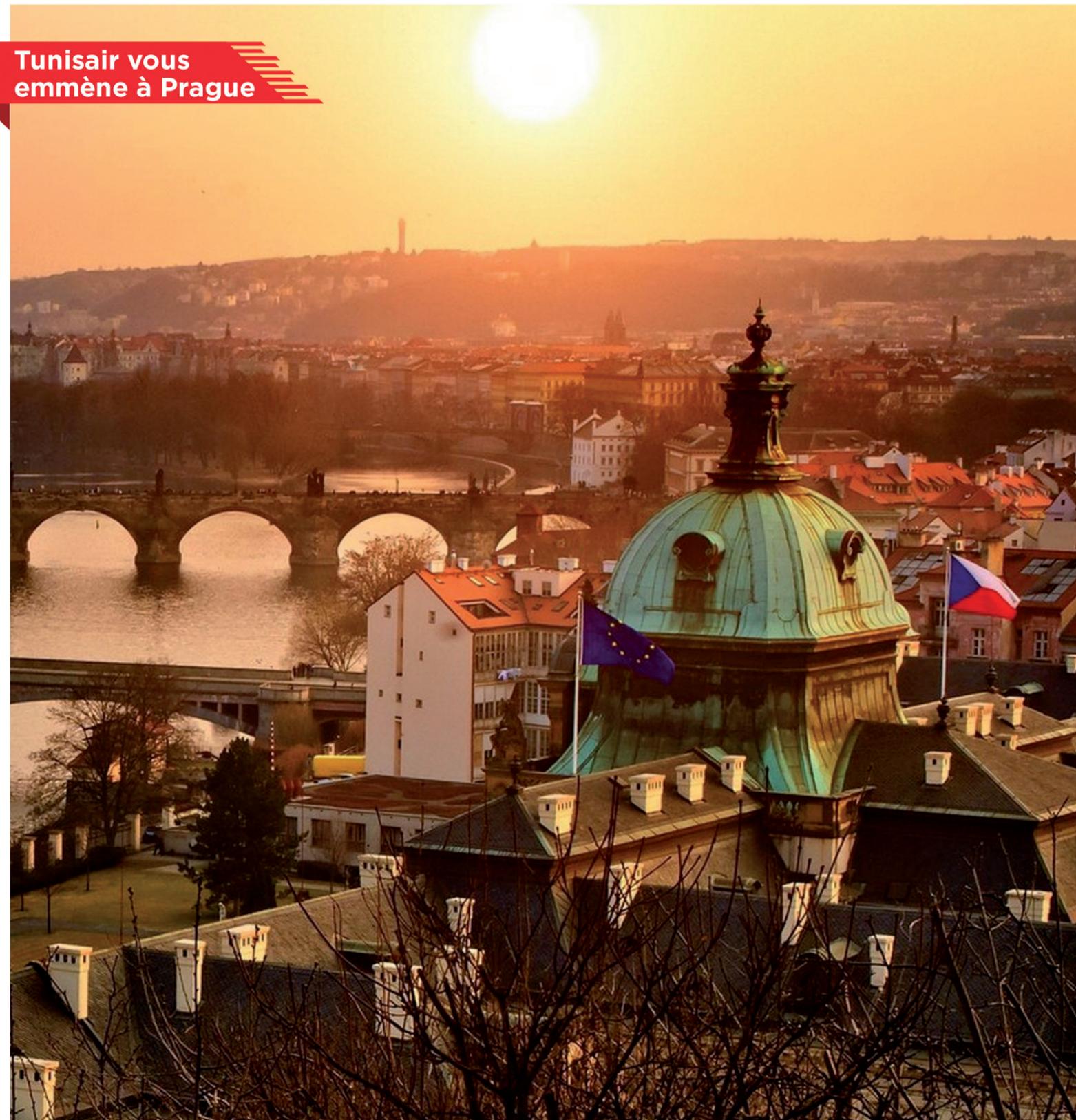
❖ السيد زهير الشلي

❖ السيد مصطفى محمد السلام

❖ السيد محمود المسعدي

❖ الأمانة المستيري
راشيد

Tunisair vous
emmène à Prague



tunisair.com

GET CLOSER

الخطوط التونسية
TUNISAIR

1958

Sakiet Sidi Youssef, la première bataille de l'évacuation

Le samedi 8 février 1958, jour de marché, le village de Sakiet Sidi Youssef est bombardé, dès 11 heures du matin, par l'aviation française basée en Algérie. Une escadrille de 25 avions (onze bombardiers, six chasseurs-bombardiers et huit chasseurs) pilonne la ville, faisant près de 80 morts et 150 blessés. S'agissant d'un acte flagrant d'agression, la Tunisie décide de déposer une plainte contre la France au Conseil de sécurité.

Mongi Slim se rend le matin même de Washington à New York et s'entretient avec les délégués de tous les pays membres du Conseil, les membres permanents ainsi que le Canada, la Colombie, l'Irak, le Japon, le Panama et la Suède. La Tunisie s'attache autant à prévenir le risque de nouvelles attaques qu'à

amener le Conseil à poser le problème de fond : la présence de troupes françaises en Tunisie et la continuation de la guerre coloniale en Algérie. La finalité de la démarche est d'internationaliser la question sous responsabilité occidentale.

Avec l'Ambassadeur Wadsworth (délégué adjoint des Etats-Unis, le délégué Henry Cabot Lodge étant absent), l'entretien est positif : les Etats-Unis jugent sévèrement l'opération militaire contre la Tunisie et déplorent la faiblesse du gouvernement français face à l'armée d'Algérie ; du reste, ils ne souhaitent pas un débat de fond au Conseil qui ne pourrait être qu'un débâlage au profit de l'Urss. Les Etats-Unis semblent mûrs pour une intervention directe auprès de la France.



■ Sir Pierson Dixon



■ Wadsworth



■ Henry Cabot

L'entretien avec l'Ambassadeur du Royaume-Uni, Sir Pierson Dixon, est difficile. Un débat à chaud, selon lui, n'apporterait rien : des accusations réciproques et des invectives sans intérêt. Il vaut mieux retarder le débat et, quand l'émotion sera retombée, un échange substantiel permettra d'envisager des mesures concrètes. Dans l'intervalle, il est préférable de préparer les conditions d'une négociation sur l'avenir de la paix dans la région. Mongi Slim répond que la Tunisie est menacée sur deux fronts : l'armée française d'Algérie et les forces françaises basées en plusieurs points du territoire tunisien ; d'autre part, la Tunisie ne peut pas rester passive : faute de réagir énergiquement après une agression armée de cette ampleur, elle s'expose à de nouvelles agressions et à des incursions en profondeur sur son territoire. Le Conseil de sécurité est en mesure de constater les faits et de prévenir les risques. Du reste, nous réalisons que la cause profonde de l'agression est la guerre coloniale qui s'intensifie à nos frontières. Sir Dixon reconnaît que l'opération laisse craindre une escalade. La parade, dans ce cas, ne saurait être un débat au Conseil mais un dialogue assorti d'une caution crédible.

Le raisonnement tunisien est bien reçu par les autres collègues. Le Canada recommande une mission confiée aux Etats-Unis avec pour mandat de rapprocher les parties. Auprès du Secrétaire général, Mongi Slim exprime le souhait d'une mission dirigée par le Secrétaire général en personne. Hammarskjöld en accepte le principe mais il estime que le contexte colonial évident en ferait un précédent dans la politique de décolonisation : de ce fait, la France et le Royaume-Uni s'y opposeront certainement. Il estime par ailleurs que le précédent de Sakiet Sidi Youssef pourrait se renouveler et s'étendre au Maroc, les forces françaises en Algérie ayant déjà détourné l'avion marocain

transportant les leaders algériens, à l'insu du gouvernement français. Les menaces d'aggravation de la crise sont sérieuses. Le Secrétaire général apprécie le souci d'efficacité qui anime la Tunisie et son insistance à poser le problème de fond sans rechercher la polémique.

La réponse vient de l'Ambassadeur Wadsworth qui propose à Mongi Slim la formule d'une mission de bons offices conjointe des Etats-Unis et du Royaume-Uni auprès des deux parties. La formule correspond au vœu de la Tunisie qui cherche à impliquer les Etats-Unis pour s'interposer entre la Tunisie et la France afin de hâter l'évacuation et d'internationaliser la question algérienne. L'accord général s'établit sur la mission de bons offices.

La plainte tunisienne est inscrite le 13 février sous le libellé "Plainte de la Tunisie au sujet de l'acte d'agression commis par la France contre elle à Sakiet Sidi Youssef le 8 février 1958" (Document S/3952), assortie d'un Mémoire explicatif. Le lendemain, la France inscrit une plainte libellée "Situation résultant de l'aide apportée par la Tunisie à des rebelles, permettant à ceux-ci de mener à partir du territoire tunisien des opérations dirigées contre le territoire français et la sécurité des territoires et des biens des ressortissants français" ; la plainte est également assortie d'un Mémoire explicatif. Le débat, ouvert le 18 février, s'achemine rapidement vers un compromis, mais il rebondit au lendemain de l'insurrection du 13 mai à Alger, pour se conclure le 18 juin 1958 sur le compromis endossé par le nouveau Président du Conseil français, le général de Gaulle.



■ Le Général de Gaulle

Le Conseil s'ouvre le 18 février sous la présidence de l'Ambassadeur Sobolev, Représentant permanent de l'Urss. La séance est censée entériner les plaintes des deux parties, puis enregistrer la proposition formelle d'offre des bons offices et prendre acte de l'accord des parties. Au cours de cette brève séance qui n'a pas dépassé une heure et quart, Mongi Slim intervient quatre fois pour réserver le droit de la Tunisie de revenir devant le Conseil en cas de désaccord et pour définir rigoureusement le mandat des deux puissances. Il précise ainsi que le →

→ conflit opposant la Tunisie à la France est double : d'une part, la présence des forces armées françaises en Tunisie, dont il demande l'évacuation complète ; d'autre part, mettre fin à la situation qui met en danger la paix et la sécurité internationale dans cette région du monde, en particulier la continuation de la guerre d'Algérie. «L'offre de bons offices, conclut-il, vise à l'intervention conjointe du Royaume-Uni et des Etats-Unis dans les deux conflits». Un additif au Mémoire explicatif est transmis le 17 février au Président du Conseil de sécurité pour clarifier ce mandat (Document S/3957).



■ Robert Murphy et Harold Beely

Messieurs Bons Offices, Robert Murphy et Harold Beely, commencent leur mission le 27 février. Au terme d'une série d'entretiens, ils proposent un compromis approuvé par Tunis le 15 mars et par la France le 14 avril. Ainsi, les forces françaises stationnées en Tunisie, à l'exception de la base de Bizerte, seraient évacuées et les terrains d'aviation militaire (Aouina, Sfax, Gabès, Gafsa et Remada) remis aux autorités tunisiennes. Mais l'insurrection du 13 mai à Alger et la chute du gouvernement Félix Gaillard en retardent la mise en œuvre. Or, une campagne militaire déclenchée le 19 mai par les forces françaises à Remada, et appuyée par l'aviation basée en Algérie, relance le débat.

Ces développements justifient les craintes conçues par les dirigeants maghrébins et pressenties par Dag Hammarskjöld: l'armée française, qui ne reconnaissait pas l'indépendance de la Tunisie et du Maroc, projetait la reconquête coloniale, seule option permettant de maintenir "l'Algérie française". Le fol espoir des généraux, aux prises avec la guérilla algérienne et hantés par la mémoire du Vietnam, n'est qu'un aspect de la fuite en avant désespérée de la Quatrième République, dépassée par la réalité de la décolonisation. Du côté maghrébin, la Conférence de Tanger (27-30 avril 1958) répondait à l'alerte qu'avait constituée l'opération de Sakiet Sidi Youssef.

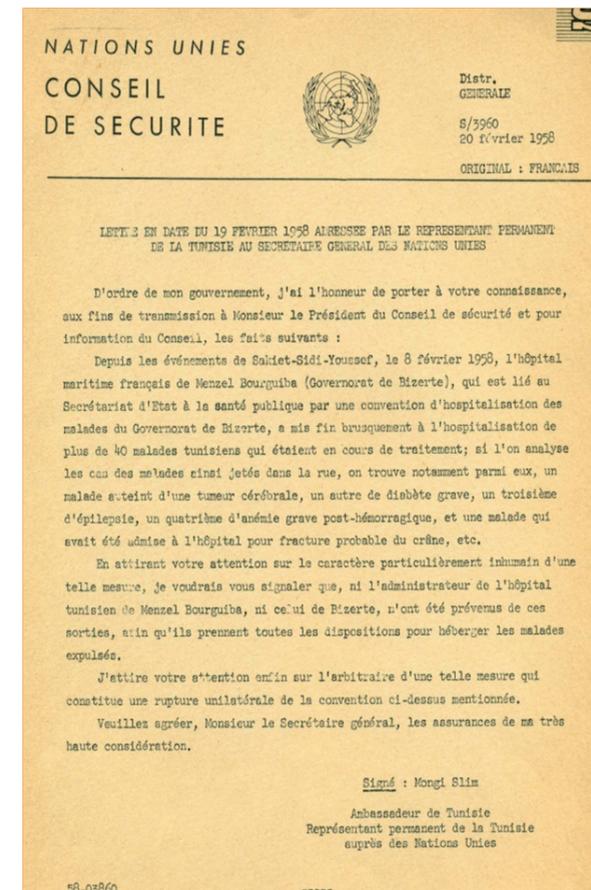
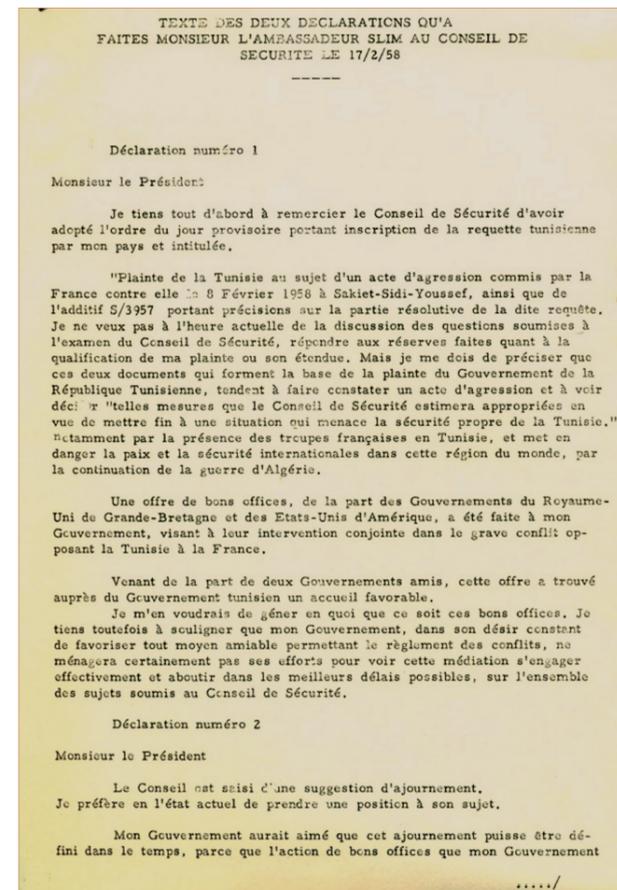
Le 29 mai, Mongi Slim écrit au Président du Conseil, déposant de nouveau une «Plainte de la Tunisie au sujet d'actes d'agression armée commis contre elle par les forces militaires françaises stationnées sur son territoire et en Algérie, depuis le 19 mai 1958» (S/4013). La France réplique en déposant un mémoire intitulé «La situation créée par la rupture, du fait de la Tunisie, du modus vivendi qui s'était établi depuis le mois de février 1958 sur le stationnement de troupes françaises en certains points du territoire tunisien» (S/4015).

Le Conseil de sécurité reprend le débat le 2 juin, sous la présidence de la Chine. La veille à Paris, un nouveau gouvernement dirigé par le général de Gaulle est investi. En toute vraisemblance, la crise d'autorité en France est surmontée tandis que la crise coloniale reste entière.

Devant le Conseil, Mongi Slim présente d'abord le compromis approuvé par les deux parties puis gelé à la chute du gouvernement Gaillard. Il énonce ensuite les violations commises par les forces françaises en Tunisie dès le 14 mai et qui culminent le 19 mai à Remada par des opérations militaires d'envergure contre les civils et contre les postes tenus par l'armée tunisienne dans la zone. Ces violations sont appuyées par l'aviation française basée en Algérie. L'Ambassadeur Georges-Picot, au nom de la France, récusé ces accusations et expose les séquences ayant conduit aux affrontements, laissant entendre que l'administration tunisienne est débordée et qu'elle recourt à un double jeu ; il conclut en exprimant le souhait que la négociation se poursuive par la voie diplomatique et sans interférence extérieure. Mongi Slim promet de répondre aux allégations de l'Ambassadeur de France à la prochaine séance.

Le Conseil reprend le 4 juin pour écouter les réponses de la délégation tunisienne. C'est Ahmed Mestiri, ministre de la Justice, qui, venu de Tunis, fait le point de la situation. Il expose les craintes légitimes de la Tunisie du fait des agressions coordonnées des forces françaises en Algérie et en Tunisie, du fait de la présence même des troupes étrangères sur notre sol contre notre gré, du fait des ambitions d'une armée coloniale que rien n'arrête et du fait de l'inconsistance des réponses du gouvernement français. Il exige l'évacuation pure et simple des troupes françaises. L'Ambassadeur de France fait état du message adressé le 2 juin par le général de Gaulle au Président Bourguiba, l'invitant à conclure sans retard un accord pour l'évacuation des forces françaises de Tunisie, à l'exception de Bizerte qui ferait l'objet d'un accord ultérieur. L'Ambassadeur offre de conclure le débat sur cette proposition. La dernière séance, le 18 juin, entérine les déclarations des deux parties qui annoncent l'accord réalisé la veille, 17 juin, relativement à l'évacuation des troupes françaises au cours des quatre prochains mois, sur la base du compromis repris dans le message français du 2 juin. ■

■ Le Président Habib Bourguiba reçoit M. Yebli et Murphy dans le cadre de leurs bons offices pour résoudre le cas d'Al-Sakia



1961

Bizerte, l'ultime bataille de l'évacuation

La bataille de Bizerte est conduite dans le but de réaliser l'évacuation totale. Un conflit purement militaire n'était guère concevable. L'enjeu diplomatique, en revanche, est net : la Tunisie peut obtenir la caution internationale pour un droit qui lui est contesté mais qui, grâce aux Nations unies, deviendra irrécusable. L'épreuve diplomatique, sans être aisée, devait être tentée afin d'arracher la reconnaissance internationale et définitive de ce droit. Tel est le rôle inestimable de l'ONU.

En vertu de l'échange de lettres du 17 juin 1958, l'évacuation des bases et des aéroports commence le 3 juillet à Remada, suivie des autres installations jusqu'au 11 octobre : Gafsa, Gabès, Sfax et les environs de Tunis. C'est alors que la négociation

reprend sur la base de Bizerte, mais la Tunisie rompt la négociation en janvier 1960 car la France lie le statut de la base à un accord global sur la Défense. Ainsi, ce statut s'établit de facto, sans référence définie. En raison de cette indécision, les dirigeants tunisiens maintiennent la pression et posent l'évacuation totale et définitive comme un droit.

L'exigence de l'évacuation totale est une constante du discours politique tunisien. Cinq développements ont contribué à durcir la revendication. Les entretiens avec le Président Eisenhower à Tunis (17 décembre 1959) et sa décision annoncée le 22 décembre à Rabat d'évacuer les cinq bases américaines au Maroc déterminent une démarche diplomatique : Dr Mokaddem



■ Sadok Mokaddem

remet le 4 janvier 1960 une Note à l'Ambassadeur de France pour hâter l'évacuation de la base ; au lendemain de l'essai nucléaire français à Reggane le 13 février 1960, le Président Bourguiba tire l'argument que « pour une puissance nucléaire,

l'existence de bases militaires fixes n'a plus la même portée stratégique : le maintien de la base de Bizerte n'est plus justifié » ; le 1er septembre 1960, le Maroc et la France parviennent à un accord pour évacuer toutes les troupes françaises du Maroc avant le 2 mars 1961 ; au cours du sommet de Rambouillet le 27 février 1961, le Président Bourguiba repose le problème de Bizerte sans recevoir une assurance du Président de Gaulle ; enfin, au cours de ses visites officielles en mai 1961 à Washington et à Londres, le Président Bourguiba recueille auprès du Président Kennedy et du Premier ministre Mc Millan la réponse que la base de Bizerte devrait faire l'objet d'une négociation entre la Tunisie et la France ; il en déduit que la base ne représente pas un intérêt direct pour l'Otan.

Deux réponses françaises représentent, pour la Tunisie, le témoignage d'une politique de dérobade : une Note remise le 5 février 1960 au Dr Mokaddem est ainsi conclue : « Il existe un danger grave et permanent de guerre mondiale ; la France doit contribuer à la défense de l'Occident... Bizerte a une position stratégique : la France accepte donc de discuter des conditions d'utilisation de la base mais ne consent pas à l'évacuer pour l'instant ». La crise de Berlin, qui interfère ainsi dans le contentieux, est-elle une vraie menace ? N'est-elle pas un prétexte pour le renvoi indéfini de l'évacuation ? L'autre réponse est une communication, le mois suivant, qui assure que les deux casernes situées à l'intérieur de la ville de Bizerte seront remises aux autorités tunisiennes avant fin octobre. Aucun engagement relativement à la base. Bien au contraire, le commandant de la base décide d'entreprendre en avril 1961 des travaux pour allonger la piste d'atterrissage. Une démarche formelle de l'Ambassade de France le 4 mai explique que l'allongement projeté, qui dépasse de quelques mètres la limite

de l'enceinte, permettra d'opérer un type d'avion plus évolué. La Tunisie estime que la décision d'introduire des aménagements de cette nature signifie non pas l'intention d'évacuation mais la volonté d'occupation prolongée. Fin juin, les travaux sont suspendus, tandis qu'un mur est construit, sur ordre des autorités tunisiennes, dans l'axe de la piste, tout contre l'enceinte extérieure de la base. Tout au long du mois suivant, l'escalade est irrésistible. Le 4 juillet, des centaines de volontaires tunisiens sont acheminés à Bizerte et déployés autour de la base, bloquant toute tentative de franchissement. Le 7 juillet, un message présidentiel est remis au Président de Gaulle. Le 17 juillet, le Président Bourguiba, dans un discours solennel à la tribune de l'Assemblée nationale, fixe la date du 19 juillet à minuit pour mettre fin au statu quo.

En réponse, l'Amiral Amman, commandant de la base, émet un ultimatum de 48 heures pour reprendre librement les travaux, tandis que le ministre français de l'Information déclare le 19 juillet que des renforts de parachutistes sont acheminés vers la base de Bizerte. La Tunisie notifie aussitôt l'interdiction de survol de la base. L'armée tunisienne, qui avait bloqué l'entrée du canal et aménagé des postes de tir, reçoit l'ordre d'abattre tout avion violant l'interdiction. Quatre navires de guerre, partis de France et d'Algérie, font route vers Bizerte. L'engrenage est fatal.

Le 19 juillet, des renforts en hommes et en matériel parviennent à la base à partir de l'Algérie ; les batteries tunisiennes entrent en action, l'aviation française riposte, s'attaquant aux défenses anti-aériennes et aux civils qui encerclent la base. Pendant trois jours, la guerre fait rage.

Le jeudi 20 juillet, la Tunisie rompt les relations diplomatiques avec la France et dépose une plainte au Conseil de sécurité « pour actes d'agression portant atteinte à la souveraineté et à la sécurité de la Tunisie et menaçant la paix et la sécurité internationales ». Elle invite le Conseil à « prendre telles mesures qu'il juge nécessaires en vue de faire cesser cette agression et de faire évacuer le territoire tunisien de toutes les troupes françaises ». Rappelons que la Tunisie était membre du Conseil au cours des deux années précédentes et qu'en 1961, →



■ MC Millan et Kennedy



■ Amiral Amman



→ Le Conseil comprend, à part les cinq membres permanents, six autres pays : Equateur (Président), Ceylan, Chili, Liberia, République Arabe Unie et Turquie.

La première séance du Conseil se tient le lendemain vendredi 21 juillet à 14 heures 30 et dure plus de 6 heures. Mongi Slim prend la parole en premier pour présenter les faits et pour affirmer que la Tunisie rejette la présence de toute force étrangère sur son territoire. L'Ambassadeur de France Armand Bérard plaide la légalité de la présence française à la base de Bizerte en vertu de l'échange de lettres du 17 juin 1958, et se prévaut de la légitime défense contre les attaques dont la base était l'objet depuis plusieurs semaines. Les représentants des Etats-Unis et de la Turquie recommandent l'arrêt des combats et le retour au statu quo ante ; ceux du Liberia et de l'Urss appuient l'exigence de la Tunisie d'obtenir l'évacuation totale des troupes étrangères, rejettent le principe du retour au statu quo et jugent que l'existence même de la base française contre la volonté de la Tunisie est une violation des principes de la Charte. Mongi Slim et Armand Bérard, usant du droit de réponse, élèvent la vivacité du débat. Dans son message à Paris le soir même, l'Ambassadeur Bérard signale : « L'état d'esprit favorable à la Tunisie qui règne dans les milieux des Nations unies » ainsi que « la gêne certaine de nos amis africains à notre égard. »

La séance reprend le samedi à 10 heures. D'emblée, Dag Hammarskjöld lance un appel au Conseil pour une décision immédiate de cessez-le-feu, à titre intérimaire, sans préjuger de l'issue du débat sur le fond. Les membres du Conseil lui font écho. Un projet de résolution, soumis dans ce sens par le Liberia, est approuvé par 10 voix contre zéro, la France ayant fait savoir qu'elle ne participerait pas au vote. Auparavant, Mongi Slim présente le tableau de la situation au cours de la matinée même, dénonçant les attaques des parachutistes français dans la ville de Bizerte et dans un rayon de 50 km autour de la ville.

Aux termes de la Résolution intérimaire du 22 juillet (S/4882), le Conseil : « Considérant la gravité de la situation en Tunisie, En attendant la fin des débats sur la question à son ordre du jour,

1- Demande un cessez-le-feu immédiat et le retour de toutes les forces armées à leurs positions initiales;

2- Décide de poursuivre les débats. »

Le cessez-le-feu entre en vigueur le soir même à minuit. Au Conseil de sécurité, les débats reprennent toute la semaine suivante jusqu'au samedi 29 juillet, sans parvenir à trancher : aucune résolution sur le fond ne recueille la majorité requise. Cette semaine enregistre des développements significatifs.

• L'arrêt des combats n'est pas suivi du retour des forces françaises à leur base, ni du rapatriement des renforts. Cette défaillance

met la France en état de non-respect de la Résolution du Conseil. Ce constat est relevé par tous.

• Le 23 juillet, répondant à l'invitation du Président Bourguiba, Dag Hammarskjöld se rend en mission à Tunis. Ayant constaté le non-respect de la Résolution 4882 dans son intégralité, il adresse une lettre à Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de la France ; en réponse, il est accusé d'avoir rompu l'obligation de neutralité et d'avoir pris parti pour la Tunisie. La voiture officielle qu'il emprunte pour effectuer une visite à Bizerte, bien qu'elle porte le fanion des Nations unies, est arrêtée dans un barrage dressé par les parachutistes français à 10 km de la ville et fouillée. Il n'est pas reçu par le commandant de la base, en dépit de la demande qu'il lui avait adressée au préalable.

• Le 25 juillet, 40 pays africains et asiatiques, rejoints par la Yougoslavie, adressent une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/4896) affirmant « le droit souverain qu'ont tous les Etats de ne pas tolérer la présence de forces étrangères ou de bases militaires étrangères sur leur territoire... Nous soutenons, ajoutent-ils, que le désir explicite de ne pas avoir de forces ou de bases étrangères sur le territoire de la Tunisie doit être respecté ». La prise de position dépasse la seule base de Bizerte. *Sur le fond, trois projets de Résolution sont soumis au Conseil de sécurité, dont deux présentés par Ceylan, le Liberia et la République Arabe Unie, le troisième par la Turquie. « Ils ont en commun, relève Charles Yost, le Représentant des Etats-Unis, deux éléments d'importance primordiale : que la Résolution du 22 juillet soit mise en œuvre immédiatement et intégralement et, d'autre part, que les parties entament sans tarder des négociations en vue d'un règlement définitif du problème de Bizerte, règlement qui serait compatible avec la souveraineté tunisienne ». Ce consensus minimal des membres du Conseil, diplomatiquement mais fermement formulé par l'Ambassadeur des Etats-Unis, constitue le point fort de la Tunisie. La France, isolée, constate le ralliement des alliés de l'Otan à la thèse tunisienne quant au fond. Sa seule issue est d'empêcher la formation d'une majorité de sept voix en faveur d'une quelconque résolution. Ses alliés, en effet, s'abstiennent quant au vote. Ils évitent de qualifier l'agression et de reconnaître, en vertu de l'Article 40 de la Charte, le non-respect par la France de la Résolution intérimaire, ainsi que le demandait Mongi Slim, sachant que le constat formel, relativement aux deux points, entraîne des sanctions.

• Mongi Slim s'attaque enfin à un point de substance : l'argument, invoqué dans un communiqué officiel publié le 28 juillet à Paris,

de la sécurité nationale au détriment des pays tiers. La prétention des puissances qui, au nom de la sécurité, empiètent sur la souveraineté et l'intégrité des autres pays ne saurait être endossée par le Conseil. Cette clarification réduit encore la marge de la France et jette la base du recours à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La défaillance du Conseil, qui n'a adopté aucune Résolution sur le fond, justifie le recours à une session extraordinaire de l'Assemblée générale. La procédure requiert l'appui de 50 sur 99 Etats membres. Ce seuil est aisément accessible dans un tel contexte. Or, la perspective d'un débat sur les bases étrangères inquiète les Etats-Unis en raison du caractère sensible du sujet : le débat ne manquera pas d'accabler l'Occident et de tourner à l'avantage de l'Urss. Le 4 août, le Secrétaire d'Etat Dean Rusk se rend à Paris pour tenter de persuader Couve de Murville de hâter le règlement de la question de Bizerte et d'épargner aux membres de l'Otan une épreuve difficile. La France s'en tient à la même position soutenue devant le Conseil de sécurité. Cette rigidité explique la distance prise par les membres de l'Otan à l'égard de la France lors de la session. La majorité requise étant réunie en 10 jours, Hammarskjöld lance le 10 août aux 99 Etats membres les invitations à la IIIe session extraordinaire de l'Assemblée générale le lundi 21 août à 10 heures 30 "afin d'examiner la situation en Tunisie". Seule la France déclare ne pas y participer.

La session s'ouvre sous la présidence de l'Ambassadeur d'Irlande, Frederick Boland, président de la XVe session ordinaire. Il est reconduit, ainsi que le Bureau de l'Assemblée. Mongi Slim, dans un discours modéré, introduit le débat. Une longue liste d'orateurs lui succède (Liberia, Urss, Iran, Ceylan, etc.) parfaitement convergents. Le lendemain, un projet de résolution est distribué, parrainé par 32 pays (africains et asiatiques, ainsi que Yougoslavie et Chypre). La session se poursuit toute la semaine avec deux séances par jour jusqu'au vendredi 25 août. Une séance de nuit est nécessaire ce vendredi pour épuiser la liste des orateurs et procéder au vote du projet de Résolution.

Le long du débat, quelques élans d'anticolonialisme radical élèvent la tension, avec des allusions claires à la résistance algérienne. Quant au fond, deux points apportent une nuance à la convergence profonde de l'Assemblée. Certains membres de l'Otan, relayés par des pays neutres, émettent des réserves sur le libellé du paragraphe 4 du préambule du projet de résolution, estimé excessif, et qui les incite à l'abstention : « (L'Assemblée) convaincue que la présence des forces armées



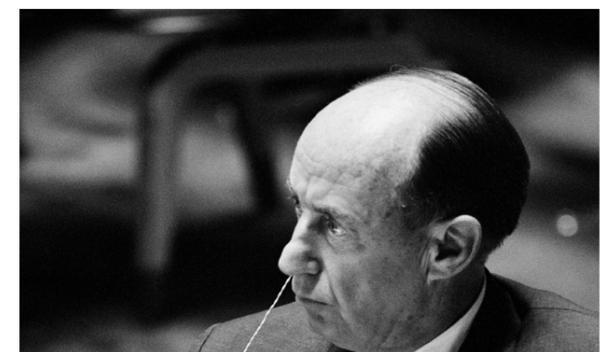
■ Frederick Boland

■ Couve de Murville



françaises sur le territoire tunisien contre la volonté du gouvernement et du peuple tunisiens constitue une violation de la souveraineté de la Tunisie, est une source permanente de frictions internationales et compromet la paix et la sécurité internationales... » D'autre part, Adlai Stevenson, qui affirme "le respect indiscutable de la souveraineté tunisienne sur Bizerte", émet la crainte qu'une "étincelle au pire moment ne provoque une conflagration qui nous emportera tous"... allusion à la crise de Berlin. En tout, 49 délégués prennent la parole, dont certains deux ou trois fois. 23 délégations interviennent après le vote, à titre d'explication de vote.

Mongi Slim intervient le dernier jour dans l'après-midi pour répondre aux interrogations et aux rares réserves. Dans la soirée, il remonte à la tribune en tant que dernier orateur avant le vote. Il rappelle les fondamentaux : le respect de la souveraineté, de l'intégrité et de la dignité de la Tunisie. Il évoque l'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle qui invitait alors le peuple français à la résistance contre l'occupation et qui réclamait la solidarité à l'appui de la cause nationale. Mongi Slim invite l'Assemblée à approuver la Résolution sans opposition. L'Assemblée, debout, lui fait une ovation extraordinaire. Le vote, intervenu à 22 heures, est de 66 voix contre zéro, un vote historique interprété comme le Dien Bien Phu diplomatique. Trois semaines plus tard, le 17 septembre 1961, Mongi Slim était élu à l'unanimité président de la XVIe session, avec 96 voix contre zéro. Le même jour, Dag Hammarskjöld succombait dans un accident d'avion dans le ciel du Congo où il se rendait, deux mois après Bizerte, pour une autre mission de paix. ■

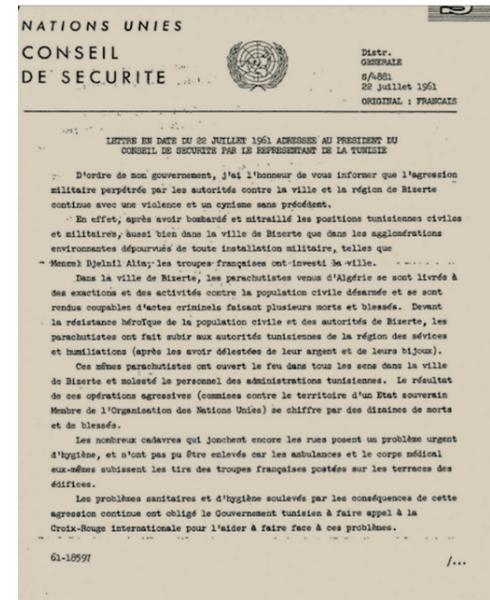
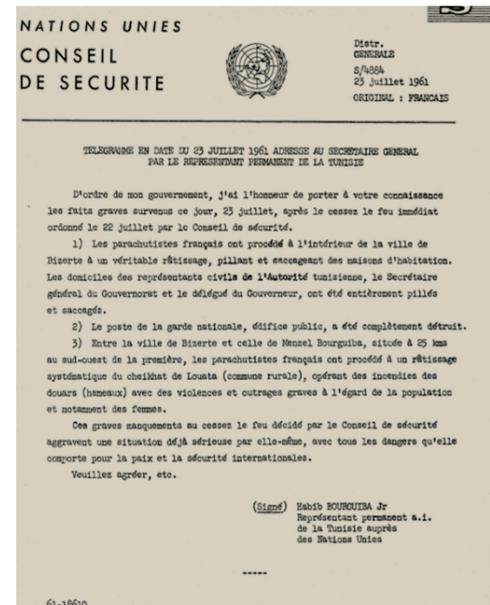
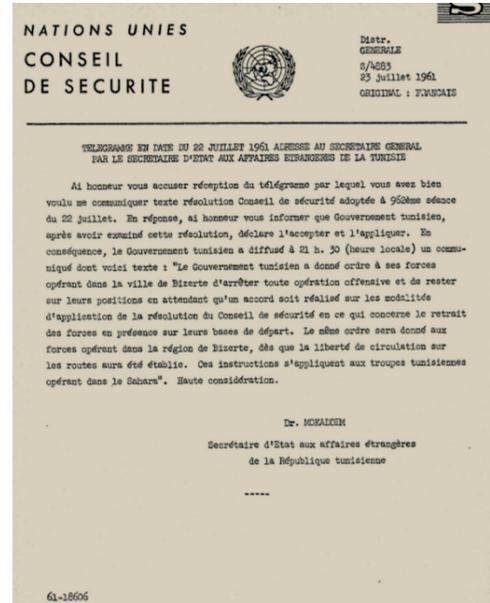


■ Adlai Stevenson

■ Le Secrétaire général par intérim des Nations unies, Dag Hammarskjöld, lui parle des attaques françaises à Bizerte



■ Le Secrétaire général par intérim des Nations Unies, Dag Hammarskjöld s'entretient avec des journalistes avant de s'installer à Bizerte



ATL Leasing, L'allié de votre succès



ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



Plus qu'un leasing...

1985

Hammam-Chatt

Le 1er octobre 1985, Israël lance une attaque contre Hammam-Chatt, dans la banlieue sud de Tunis. Dix avions F-15 partis d'Israël traversent la Méditerranée sur 3 000 km et bombardent la localité en bord de mer, siège officiel de la direction palestinienne, faisant près de 70 morts, dont 58 Palestiniens, et une centaine de blessés. Les dommages matériels sont considérables. L'opération est revendiquée par Israël à titre de représailles contre "un acte terroriste commis à Chypre le 25 septembre et qui avait fait trois victimes israéliennes". A Washington, le porte-parole de la Maison-Blanche déclare que l'attaque était "une légitime défense contre des actes de terrorisme... Par principe, conclut-il, une réponse appropriée à des actes de terrorisme est un acte légitime d'autodéfense". Cette déclaration heurte le Président Bourguiba qui convoque aussitôt l'Ambassadeur des Etats-Unis et lui signifie que la Tunisie rompra les relations diplomatiques au cas où les Etats-Unis s'opposeraient à la condamnation de l'agression au Conseil de sécurité des Nations unies.

Aux Nations unies, le groupe arabe et le Mouvement des non-alignés tiennent des réunions et publient des communiqués condamnant sans réserve l'acte d'agression commis contre la Tunisie et contre la direction palestinienne. Le ministre tunisien des Affaires étrangères, M. Béji Caïd Essebsi, se trouvait aux

Nations unies, ayant présenté la veille à la tribune de l'Assemblée le discours de politique générale. Il entreprend aussitôt des consultations et décide de déposer une "Demande de convocation immédiate du Conseil de sécurité pour qu'il examine la situation résultant de l'agression israélienne"(S/17509). Le Conseil comprend, à part les cinq membres permanents, les dix pays suivants : Australie, Burkina Faso, Danemark, Egypte, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande et Trinité et Tobago.

Le Conseil tient la première séance le lendemain mercredi 2 octobre à 11 heures 50 sous la présidence des Etats-Unis. Béji Caïd Essebsi, premier orateur, introduit la question en qualifiant l'attaque de terrorisme d'Etat et en invitant le Conseil à «condamner l'acte d'agression autant que ses auteurs, à exiger des auteurs la réparation juste et intégrale de tous les dommages subis... et à prévenir et empêcher le renouvellement de tels actes de terrorisme commis par un Etat membre.» Il affirme par ailleurs : «Toute prétendue justification de ce forfait ou toute complaisance à l'égard de ses auteurs, sous quelque prétexte que ce soit, ne seront que l'expression d'un encouragement à l'agression et un satisfecit décerné à l'agresseur... Mon pays n'aura d'autre alternative que de les considérer comme un geste inamical dont il saura tirer les conclusions.» L'allusion à la déclaration de la Maison-Blanche est très claire.



■ François Mitterrand et Javier Perez de Cuellar

Les orateurs suivants, Koweït au nom du groupe arabe, Inde au nom du groupe des Non-Alignés, Egypte et OLP appuient sans réserve la Tunisie.

Le soir même, le projet de Résolution élaboré par le groupe des Non-Alignés membres du Conseil, avec la participation de la Tunisie et de l'OLP, était distribué. Parallèlement, l'Ambassadeur de France assure M. Caïd Essebsi du soutien de la France et l'informe que, sur ordre du Président Mitterrand, il avait l'autorisation de se joindre au parrainage de la Résolution si la Tunisie le souhaite. En revanche, l'Ambassadeur des Etats-Unis l'avertit qu'il a pour instruction d'opposer le veto au projet de Résolution, les Etats-Unis ne pouvant qualifier Israël d'Etat terroriste ni d'Etat agresseur.

Le débat se poursuit les 3 et 4 octobre en quatre séances denses et très largement convergentes, à l'appui de la Tunisie. L'Ambassadeur Benyamin Netanyahu, au nom d'Israël, réalise l'ampleur de l'offensive diplomatique, y compris le discours très dur du Représentant de la France, mais il reste confiant dans le veto des Etats-Unis. Il plaide le caractère extraterritorial de Hammam-Chatt, espace dévolu par la Tunisie à l'OLP, le caractère criminel de la "Force 17", basée au quartier général de l'OLP et qui organise et exécute des actes terroristes, et enchaîne sur la lutte contre le terrorisme et la légitime défense. Dans la matinée du 4 octobre, jour du vote, la Tunisie décide de modifier deux points du projet de résolution initial, éliminant la notion de terrorisme d'Etat et substituant à la disposition " (le Conseil) condamne Israël " l'expression "condamne l'acte d'agression armée perpétrée par Israël". Ces amendements

visent à aider la délégation américaine, apparemment bienveillante, à surmonter les objections formelles exprimées par le général Vernon Walters, Représentant des Etats-Unis et Président du Conseil de sécurité, et qui justifiaient l'usage du veto. Walters relève en effet les amendements introduits par la Tunisie et s'adresse au ministre Béji Caïd Essebsi pour s'assurer que le texte amendé était bien le projet de Résolution définitif. Sur cette base, il s'empresse d'obtenir, à la dernière minute, l'accord du Président Reagan pour renoncer au veto et émettre un vote d'abstention. Ce renversement prend de court la délégation israélienne qui n'a pas le temps de redresser le sens du vote et qui enregistre avec accablement l'adoption de la Résolution tunisienne (S/573) par 14 voix contre zéro, avec l'abstention des Etats-Unis. Pour sa part, la Tunisie enregistre le premier vote où le Conseil de sécurité prononce la condamnation explicite d'un acte d'agression attribué à Israël.

La Résolution mentionne également que «la Tunisie a droit à des réparations appropriées comme suite aux pertes en vies humaines et aux dégâts matériels dont elle a été victime et dont Israël a reconnu être responsable». La Tunisie présente ainsi au Secrétaire général, le 13 décembre 1985, un rapport détaillé de 127 pages sur les dommages subis comme suite au bombardement de Hammam-Chatt. La commission d'enquête constituée par le gouvernement établit le nombre des victimes à 68 morts (50 Palestiniens et 18 Tunisiens) et évalue les dégâts matériels à cette date à 5 432 125 dinars. En réponse, Israël accepte d'honorer l'obligation à l'égard de la Tunisie moyennant une négociation entre les deux gouvernements. La Tunisie rejette la condition et maintient ses droits.■



1988

Assassinat de Khalil al-Wazir (Abou Jihad)

Le samedi 16 avril 1988 à 1h 30 du matin, à Sidi Bou Saïd, dans la banlieue nord de Tunis, un commando armé de mitraillettes munies de silencieux s'introduit dans la résidence de Khalil al-Wazir, membre du Comité exécutif de l'OLP et, après avoir abattu trois gardes (un Tunisien et deux Palestiniens), tue Khalil al-Wazir en présence de son épouse et de sa fille. Le commando quitte les lieux à 1 h 44 à bord de trois véhicules retrouvés plus loin sur la plage de Raoued, à 15 km de Sidi Bou Saïd. Pendant que se déroule l'opération, un Boeing 707 portant emblème israélien et immatriculé 4X977 survolait les côtes tunisiennes et provoquait l'interruption des communications dans la zone de l'attentat. La responsabilité israélienne est évidente.

M. Mahmoud Mestiri, ministre des Affaires étrangères, se rend aux Nations unies. Le 19 avril, la Tunisie demande la réunion

d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner la situation créée par cette nouvelle agression contre son intégrité territoriale et sa souveraineté (document S/19798). La demande mentionne qu'il s'agit d'une récidive. Le Conseil se compose des cinq membres permanents et des dix pays suivants : Zambie (Président), Algérie, Argentine, Brésil, Allemagne (RFA), Italie, Japon, Népal, Sénégal et Yougoslavie.

Le 20 avril, Perez de Cuellar, Secrétaire général de l'ONU, condamne dans un communiqué l'assassinat et se dit «*extrêmement préoccupé par ce qui paraît être une nouvelle atteinte par Israël à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Tunisie*» et rappelle la Résolution 573 et le précédent de Hammam-Chat. Le lendemain, les pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique et le Bureau de coordination des pays non alignés tiennent des réunions et

publient des communiqués condamnant vigoureusement Israël pour l'assassinat d'Abou Jihad, tout en rappelant le précédent de Hammam-Chat. Le 21 avril, la Mission permanente d'Israël auprès des Nations unies publie un communiqué rejetant toute responsabilité dans l'opération objet du débat au Conseil de sécurité.

Le débat du Conseil s'ouvre le jeudi 21 avril à 11 heures sous la présidence de la Zambie. Mahmoud Mestiri, s'exprimant en arabe, introduit la question. Il présente les faits et s'attache à établir la responsabilité d'Israël en se fondant sur les déclarations enthousiastes des dirigeants israéliens, les félicitations d'Yitzhak Shamir, Premier ministre, pour ceux qui ont exécuté Abou Jihad et sur les rapports de presse occidentaux qui incriminent directement Israël et qui invoquent des sources militaires.

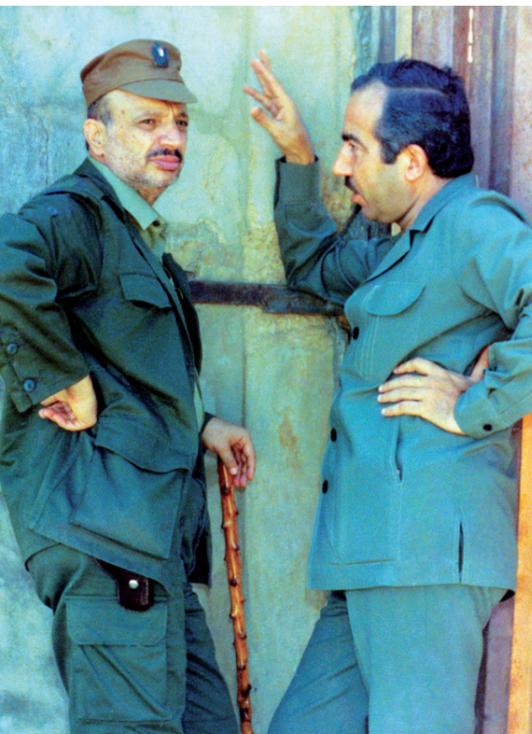
Les orateurs suivants, les Représentants de l'OLP (Nasser Al-Kidwa), la Syrie au nom du groupe arabe, la Jordanie au nom de l'OCI, la France, le Royaume-Uni, le Sénégal et l'Algérie condamnent l'assassinat du leader palestinien, expriment leur solidarité avec la Tunisie et, pour les Occidentaux, s'abstiennent de mentionner Israël, tandis que les autres rattachent l'acte à Israël. L'Ambassadeur de Jordanie cite des extraits d'un article substantiel du Washington Post daté du 21 avril qui, sur la base d'une enquête à Jérusalem, établit la responsabilité directe du gouvernement israélien : la décision était prise au cours de deux réunions d'un cabinet restreint de dix membres. Parmi eux, Eizer Weizman, Shimon Peres et Yitshak Navon, réservés au départ, ont gardé le silence ou étaient absents à la seconde réunion. La mission est planifiée et exécutée par un commando spécial de l'armée nommé Sayeret Matkal (une unité de reconnaissance de l'Etat-Major); l'opération de samedi matin à Tunis était suivie à partir d'un Boeing 707 par des officiers supérieurs qui gardaient un contact radio continu avec l'équipe à terre. Ces révélations sont suivies le lendemain par une très large couverture des médias israéliens qui placent l'armée et les services spéciaux au cœur de l'opération.

Les séances suivantes du Conseil se tiennent le vendredi 22 (matin et soir) et le lundi 25 avril, jour du vote. Dans l'ensemble, 49 orateurs interviennent dans le débat. Israël s'en abstient. Sur le fond, seul le point relatif à la

responsabilité d'Israël fait la controverse. Ce point a clairement démarqué les délégations liées à la sphère occidentale de tous les autres qui dénoncent le terrorisme d'Etat et rattachent l'assassinat d'Abou Jihad aux services israéliens, ainsi que le révélaient désormais les médias israéliens. Les Représentants de l'Urss, de l'Ukraine et de la Chine sont particulièrement percutants : ils impliquent ouvertement le gouvernement et les services spéciaux israéliens. Les délégations occidentales condamnent certes le terrorisme et dénoncent la méthode de l'assassinat politique, mais en évitant scrupuleusement d'impliquer Israël. La France, l'Allemagne et les Etats-Unis, de même que le Brésil et l'Argentine, ne mentionnent pas Israël ; l'Italie et le Japon reconnaissent des présomptions accablantes contre Israël mais se déclarent prêts à examiner les éléments de preuve ; la Turquie lance tout juste une allusion ; le Royaume-Uni exonère Israël.

Pour la Tunisie, il était important d'éviter l'échec d'un débat sans conclusion et sans résolution. Il était possible, suivant la formulation

du projet de résolution, de sauver le fond et d'éviter le veto. Le consensus condamnant l'acte d'agression devait être mis à profit et constituer la base de la résolutions; Israël devait être mentionné, quitte à l'impliquer indirectement, faute de pouvoir le condamner comme le veut la majorité écrasante des Nations unies. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis, au cours des consultations, menacent de veto toute Résolution condamnant Israël dès lors que sa responsabilité, disent-ils, n'est pas établie formellement. De ce fait, le compromis pouvant concilier l'exigence de la délégation tunisienne et le non-veto a consisté à placer un alinéa relatif à Israël dans le préambule et non pas dans le dispositif du projet de Résolution. Cet alinéa, sobre et objectif, se présente ainsi : « (Le Conseil) considérant que dans sa Résolution 573 (1985), adoptée à la suite de l'acte d'agression commis le 1er octobre 1985 par Israël contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie, il avait condamné Israël et exigé qu'il s'abstienne de perpétrer de tels actes d'agression ou de menacer de le faire. » Ensuite, le dispositif de la Résolution commence par : « (Le Conseil) condamne avec vigueur l'agression perpétrée le 16 avril 1988 contre →



■ Arafat et Abou Jihad

NATIONS UNIES

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE
S/RES/573 (1985)*
7 octobre 1985

RÉSOLUTION 573 (1985)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2615^{ème} séance le 4 octobre 1985

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la lettre (S/17509), datée du 1er octobre 1985, par laquelle la Tunisie a porté plainte contre Israël à la suite de l'acte d'agression commis par ce dernier contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie,

Ayant entendu la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Tunisie,

Ayant noté avec préoccupation que l'attaque israélienne a causé de nombreuses pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables,

Considérant que, aux termes du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies,

Gravement préoccupé par la menace à la paix et à la sécurité dans la région méditerranéenne causée par l'attaque aérienne perpétrée le 1er octobre 1985 par Israël dans la zone de Hammam-Plage, dans la banlieue sud de Tunis,

Appelant l'attention sur les graves conséquences que l'agression menée par Israël et tous les actes contraires à la Charte ne peuvent manquer d'engendrer pour toute initiative ayant pour objectif l'instauration d'une paix d'ensemble juste et durable au Moyen-Orient,

Considérant que le Gouvernement israélien a revendiqué la responsabilité de l'attaque des que celle-ci s'est produite,

1. Condamne énergiquement l'acte d'agression armée perpétré par Israël contre le territoire tunisien, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit et des normes de conduite internationales;
2. Exige qu'Israël s'abstienne de perpétrer de tels actes d'agression ou de menacer de le faire;
3. Demande instamment aux Etats Membres des Nations Unies de prendre des mesures pour dissuader Israël de recourir à de tels actes contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats;
4. Estime que la Tunisie a droit à des réparations appropriées comme suite aux pertes en vies humaines et aux dégâts matériels dont elle a été victime et dont Israël a reconnu être responsable;
5. prie le Secrétaire général de lui faire rapport le 30 novembre 1985 au plus tard quant à l'application de la présente résolution;
6. Décide de rester saisi de la question.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.
85-27394 5573T (F) /...

INTERVENTION DE M. BEVI CAID BERRADI A L'ISSUE DU VOTE DU CONSEIL DE SECURITE

New-York, 4 octobre 1985

Monsieur le Président,

Je disais tout à l'heure, mon pays, la Tunisie, voudrait pouvoir croire toujours au triomphe des principes de droit et de justice sur l'usage illogique et inconsidéré de la force. Et bien, je suis heureux de déclarer que, par votre vote, messieurs les membres du conseil, vous nous avez donné une raison d'espérer. La Tunisie vous en remercie bien vivement, elle vous félicite d'avoir été à la hauteur de la noble mission qui est la votre et pour l'accomplissement de laquelle tous les peuples épris de paix, c'est à dire, j'en suis persuadé, tous les peuples du monde, sont de cœur et de volonté avec vous.

La Tunisie a le sentiment qu'elle a exercé pleinement son droit de légitime défense contre l'agresseur qui a attenté à sa souveraineté et violé son intégrité territoriale. Ses sorts qui seront connus dans quelques heures à leur dernière demeure, pourront reposer en paix.

A vous tous, messieurs les membres du conseil, je vous renouvelle aussi mes remerciements émus. Je renouvelle aussi mes remerciements à tous ceux qui sont venus ici exprimer la solidarité agissante de leurs pays, leur soutien sans réserve à notre juste cause, celle du droit et de la justice.

La Tunisie, quant à elle, vous promet à nouveau qu'elle ne manquera aucun effort pour le triomphe de la paix et qu'elle poursuivra le chemin de l'amitié et de la concorde.

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr. GÉNÉRALE
S/17509
1er octobre 1985
ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DACTYLO DU 1er OCTOBRE 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit.

Le mardi 1er octobre 1985, six avions militaires israéliens venant de l'est et volant à basse altitude ont pénétré l'espace aérien tunisien et bombardé à 10 h 07 la localité civile de Borj-Cedria dite Hammam-Plage située dans la banlieue sud de Tunis, larguant cinq (5) bombes à retardement pesant chacune 1 000 livres.

Cette opération officiellement revendiquée par Israël a causé de nombreuses pertes en vies humaines se chiffrent pour le moment à plus de 50 morts et à près d'une centaine de blessés, le décapage des personnes encore ensevelies se poursuit encore. En outre, elle a provoqué des dégâts et des destructions matérielles d'une grande ampleur.

Contrairement à ce que prétendent les autorités officielles israéliennes, l'agglomération choisie pour cible de ce lâche attentat se situe dans une zone d'habitation exclusivement urbaine où résident traditionnellement des familles tunisiennes et un nombre réduit de civils palestiniens qui ont fui le Liban depuis l'invasion de ce pays par l'armée israélienne.

Le raid israélien que rien ne saurait justifier constitue un acte d'agression caractérisé contre l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de la Tunisie et une violation flagrante des règles et des normes du droit international ainsi que des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement tunisien demande la réunion immédiate du Conseil afin que celui-ci examine la situation créée à la suite de l'agression israélienne et prenne les mesures adéquates que dicte cette situation.

85-26669 (F) /...

S/17509
Français
Page 2

Dans ce cadre, le Gouvernement tunisien invite le Conseil à condamner avec vigueur cet acte d'agression délictueux, à exiger de ses auteurs la réparation juste et intégrale de tous les dommages subis et à prendre les mesures appropriées pour prévenir et empêcher le renouvellement de tels actes.

En saisissant le Conseil, le Gouvernement tunisien est confiant que ce dernier examinera avec la plus haute attention la grave situation créée par l'agression conçue et exécutée par le Gouvernement israélien contre la souveraineté de la Tunisie et la paix dans la région et qu'il prendra les mesures appropriées.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) HAJIB DOUJREH

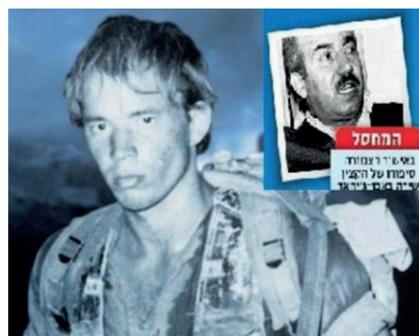
→ la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie, en violation flagrante de la Charte des Nations unies, du droit et des normes de conduite internationaux». Cette formule, laborieusement négociée, est finalement acceptée par l'ensemble des membres du Conseil.

Passant au vote, le Conseil adopte la Résolution (S/611) par 14 voix contre zéro, avec l'abstention des Etats-Unis. Avant le vote, le Représentant des Etats-Unis demande la parole pour déclarer son abstention, tout en déplorant que le projet de Résolution use de termes relevant du Chapitre VII de la Charte (relatif aux sanctions). Après le vote, le Représentant du Royaume-Uni déclare qu'il avait décidé de voter en faveur du projet bien qu'il regrette l'existence de l'alinéa qui mentionne la Résolution 573, qu'il estime hors contexte.

Mahmoud Mestiri, prenant la parole en dernier, en conclusion du débat, tire les conclusions et brise la chape d'hypocrisie qui avait empêché le parfait consensus. Il se félicite de l'adoption de la Résolution et enchaîne : « ... Nous avons dû faire un effort, qui n'a

pas été facile, pour nous satisfaire de cette décision qui, somme toute, répond pour l'essentiel aux préoccupations de notre peuple. Finalement, l'agression est dénoncée et condamnée et l'agresseur est quand même désigné... Notre gratitude va aussi à ceux qui, malgré les pressions exercées sur eux, d'une façon parfois peu élégante, ont quand même, au nom de la morale, et cela les honore, été à la hauteur de la responsabilité que leur confère la Charte... Nous savons, nous, au-delà de tout doute, qui est l'agresseur, et la quasi-totalité de ceux qui ont pris la parole ont bien désigné cet agresseur». Malte, ajoute-t-il, apporte des éléments de preuve supplémentaires relativement à l'avion militaire israélien qui a survolé notre espace aérien. Le Liban fournit des détails sur les agents israéliens impliqués.

La Tunisie a adressé des messages de remerciements à Andrei Gromyko et à Valentina Chevtchenko, Présidents respectifs du Soviet Suprême de l'Urss et du Soviet Suprême d'Ukraine, pour leur ferme soutien à la cause tunisienne lors du débat au Conseil de sécurité. **L**



Révélation du quotidien *Yediot Aharonot* du 1^{er} novembre 2012

Le 1er novembre 2012, le quotidien israélien *Yediot Aharonot* publie des informations précises sur l'opération menée le 16 avril 1988 à Tunis. Il publie l'identité et la photo du soldat israélien Nahum Lev qui a dirigé le commando et qui avait été reçu par le journal en 2000. Mais le journal n'a eu l'autorisation de publier l'information qu'en novembre 2012. Près de six mois de négociations étaient nécessaires pour obtenir l'autorisation de publier les révélations. Nous reproduisons la substance de l'article.

Le but avoué de l'opération est d'éliminer le chef militaire de l'OLP afin d'endiguer la première intifada palestinienne éclatée quelques mois plus tôt, en décembre 1987.

L'opération était commanditée par Moshé Yaalon, le ministre en exercice des Affaires stratégiques d'Israël. L'unité Kissiria du Mossad et l'unité commando Sayeret Matkal ont conduit l'opération. Le débarquement des soldats israéliens eut lieu le 16 avril 1988 dans les eaux tunisiennes, là où ils ont retrouvé les hommes de l'unité Kissiria qui sont arrivés en Tunisie deux jours auparavant. 26 soldats, répartis en groupes, ont participé à l'opération.

Nahum Lev, fils du professeur israélien Zaiev Lev, le premier officier religieux à l'unité spéciale Sayeret Matkal, a déclaré qu'il n'avait aucunement hésité à ouvrir le feu sur Abou Jihad. A la tête d'un groupe de huit membres, il devait pénétrer dans la maison d'Abou Jihad. Le commando est descendu à une distance d'un demi-km. A son arrivée, il a ouvert le feu sur les deux gardiens et le jardinier puis il est monté au 2^{ème} étage. Il a tiré des balles en rafales sur Abou Jihad sous les yeux de son épouse, d'autres soldats se sont assurés qu'il est bien mort. Nahum Lev n'aurait pas été le premier à tirer sur Abou Jihad, mais il se serait « assuré de sa mort ».

Dans l'interview, Lev raconte : « Nous étions masqués et avons fait irruption dans la maison. On a vu le garde du corps d'Abou Jihad et on l'a descendu aussi vite. On est montés à l'étage où se tenait Abou Jihad. Il nous attendait. Il a tiré le premier. Puis j'ai tiré une rafale, mais je me gardais bien de viser sa femme. Il était mort. Ce n'était pas un moment facile ou agréable. Sa femme se tenait là, voulant se précipiter vers lui... Mais elle ne pouvait bouger, comme nous lui en avions intimé l'ordre. » Quelques mois après avoir fait cette confession, le soldat israélien Nahum Lev trouvait la mort en moto dans un accident de la route en 2000. **L**



• **Emna Jebblaoui**
Directrice exécutive

L'Institut International de Développement Humain (IDH) est une association tunisienne qui alterne entre la recherche et l'action-formation. L'IDH représente une nouvelle génération d'organisations non gouvernementales qui aspirent à être des acteurs dans le développement, à la création d'opportunités de formation et d'appui et à participer en outre au développement économique de certains acteurs. Notre approche se base sur des projets impliquant les acteurs publics, les acteurs du secteur privé et les acteurs de la société civile dans plusieurs activités visant les citoyens, notamment les femmes et les jeunes. L'association contribue depuis 2014 aux efforts nationaux contre le terrorisme et participe aux réponses que peut donner la société civile à un des enjeux de la transition, à savoir la question sécuritaire.

Nos Projets

1. CityZen 4Peace

La plateforme C4Peace se veut être le premier noyau d'un réseau de citoyens qui va rassembler des leaders femmes et hommes venant du secteur privé, des secteurs académique, religieux, politique. Il est mené en partenariat avec la coopération du Gouvernement Fédéral de Belgique. C4Peace ciblera 100 citoyens qui recevront des outils leur permettant d'être une force de veille pour contrer l'extrémisme violent. L'IDH agrandit depuis 2016 son réseau d'« Ambassadeurs de la Paix ».

2. Projet CAPX

Renforcement des capacités d'exportation

Le projet CAP-X est piloté par IDH et Creative Learning avec l'appui du Département d'Etat américain dans le cadre des accords de renforcement des relations commerciales entre la Tunisie et les USA. Il œuvre à renforcer les capacités des artisans

L'Institut International de Développement Humain & La plateforme CityZen 4Peace Consolidation de la paix et prévention de la radicalisation

entrepreneurs tunisiens afin d'augmenter les exportations de leurs produits vers le marché américain.

Femmes & Jeunes pour la Paix - Women & Youth 4Peace «WY4P»

Le projet WY4P est financé par l'Union Européenne en partenariat avec l'Association Italo-Suisse Helpcode et couvre six gouvernorats: Ben Arous, Tunis, Ariana, Manouba, Médénine et Tataouine. L'objectif général du projet consiste à identifier et renforcer les capacités de 500 femmes et 500 jeunes et à réduire les risques de radicalisation au sein de leur communauté pour en faire les acteurs de la consolidation de la paix en Tunisie.

Clôture du projet W4PS

L'Institut International du Développement Humain (IDH) a clôturé le 3 mai 2019 le projet « Women 4Peace & Security, W4PS », financé par l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale (AECID), en présence de Son Excellence M. Ardzone Garcia Guillermo, Ambassadeur d'Espagne en Tunisie, M. Hakim Ben Soltane, Chargé de mission à la Présidence du Gouvernement au Ministère des Droits de l'Homme et des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les organisations des droits de l'Homme, et de M. Mokhtar Ben Nasr, Président de la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT). L'objectif principal du projet W4PS a consisté à former 100 ambassadeurs de la paix qui vont œuvrer à la promotion de la paix.

Le projet W4PS a réalisé plusieurs résultats dont la création d'une chaîne Youtube et l'alimentation de celle-ci avec des vidéos éducatives et ludiques véhiculant des discours alternatifs de haine et d'extrémisme violent, la production d'une chanson ludique et satirique et le développement d'outils de détection des signes et de prévention de la radicalisation des adolescents.



Phone : +216 31 55 13 55 / +216 71 72 95 19
 Email : contact@idhtunisia.org/ contact@iidh.tn/
 WebSite : www.idhtunisia.org
 FB : www.facebook.com/org.idh/
 YouTube : IDH Institute for Human Development



L'intégration régionale du Maghreb

Construire un avenir économique commun pour plus de prospérité

«La population du Maghreb est jeune et en croissance rapide. L'intégration économique régionale serait source d'emplois et d'opportunités pour tous.»

Jean-François Dauphin, Chef de la Division Maghreb du Département Moyen-Orient et Asie Centrale (FMI).

A l'occasion des réunions de printemps de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) en avril 2019, la question de l'intégration économique du Maghreb a fait l'objet d'une discussion de panel qui a illustré à quel point le manque d'intégration est une perte pour la région. Le panel composé de M. Jihad Azour, directeur du département Moyen-Orient et Asie Centrale au FMI, M. Marouane El Abassi, gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, Mme Mari Pangestu, ancienne ministre indonésienne du Commerce, et Mme Janet Heckman de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Le panel était animé par la correspondante de CNN, Eleni Giokos, et auquel l'envoyé spécial de Leaders était invité.

La discussion du panel s'appuyait sur le papier du FMI intitulé « L'intégration économique du Maghreb : une source de croissance inexploitée », fruit d'un travail de recherche dirigé par Alexei Kireyev, un économiste principal au sein du Département Moyen-Orient et Asie Centrale au FMI.

Les messages clés du papier

- Bien que les pays du Maghreb partagent un grand héritage culturel, linguistique et historique commun, l'intégration économique et commerciale reste limitée et la charte de l'Union du Maghreb arabe établie en 1989 reste inactive. La région du Maghreb reste une des moins intégrées du monde, avec des échanges intrarégionaux qui représentent moins de 5 % du

total des échanges des pays qui la composent, soit moins que dans tous les autres blocs commerciaux régionaux du monde.

- Les échanges commerciaux entre les pays du Maghreb sont très faibles malgré les dispositions institutionnelles existantes. Aucun des cinq pays du Maghreb n'a pour principal partenaire commercial un autre pays de la région. De même, les investissements directs étrangers bilatéraux et l'intégration financière sont très limités dans la région.
- Le papier montre qu'une meilleure intégration économique pourrait créer un marché régional de près de 100 millions de personnes disposant chacune d'un revenu moyen d'environ 4.000 dollars en termes nominaux et d'environ 12.000 dollars en parité de pouvoir d'achat.
- Une meilleure intégration rendrait la région plus attrayante pour l'investissement direct étranger en réduisant les coûts des échanges intrarégionaux et des mouvements de capitaux et de main-d'œuvre, et améliorant l'efficacité de la répartition des ressources. L'intégration pourrait entraîner un doublement des échanges intrarégionaux qui soutiendrait la croissance et augmenterait l'emploi. Selon certaines estimations, tout cela pourrait, à long terme, contribuer à augmenter la croissance d'un point de pourcentage en moyenne dans chacun des pays du Maghreb.

- Une plus grande intégration fera sans doute des gagnants et des perdants dans chaque pays. Les politiques publiques devront s'efforcer de remédier aux éventuelles perturbations.
- L'intégration économique des pays du Maghreb serait le fruit d'un effort collectif avec des objectifs conjoints. Les pays du Maghreb devraient réduire les obstacles aux échanges et à l'investissement et relier leurs réseaux d'infrastructure. Ils devraient axer leurs efforts sur la libéralisation des échanges de biens et de services et celle des marchés financiers et des marchés du travail. Les gouvernements du Maghreb doivent fixer des objectifs d'action communs, axés sur l'emploi, l'ouverture, une croissance inclusive, la négociation d'un nouvel accord d'intégration régionale et une intensification des échanges régionaux pour atteindre ces objectifs.

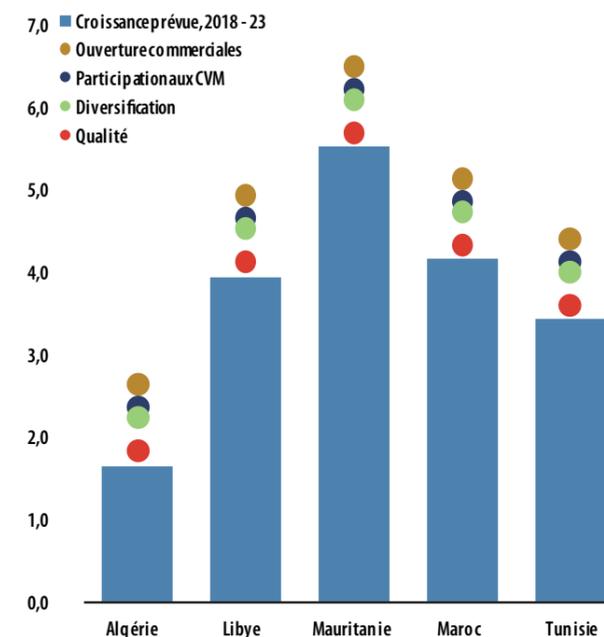
Comment faire ? Discussion du panel

Les discussions du panel ont permis de présenter des éléments pratiques qui permettront de concrétiser une intégration économique potentielle au Maghreb.

- **M. Jihad Azour.** Le grand héritage culturel et historique commun ainsi que la taille du marché maghrébin qui est de l'ordre de 100 millions de consommateurs devraient faciliter considérablement l'émergence d'une pleine intégration économique au Maghreb. Les pays du Maghreb partagent les mêmes défis et ont les mêmes aspirations en matière de croissance économique et de création d'emplois. Avec un niveau d'intégration aussi bas, les pays du Maghreb ont une marge importante pour bénéficier des gains associés à une meilleure intégration économique. Une approche basée sur des petites étapes cohérentes et bien articulées serait la plus appropriée pour arriver à une pleine intégration bénéfique pour tous.

- **Mme Mari Pangestu.** Les défis économiques actuels et les gains potentiels d'une éventuelle intégration économique sont tellement importants. Ils peuvent constituer un argument fort pour susciter un engagement politique vers une meilleure intégration. Cependant, l'intégration économique est un processus. On ne doit pas s'attendre dans le contexte actuel du Maghreb à une pleine intégration dans l'immédiat. En s'inspirant de l'expérience asiatique (ASEAN), les premières étapes pourraient porter sur l'échange de biens spécifiques dans le cadre d'un accord de libre-échange complet avec des règles d'origine simples et un calendrier de mise en application précis, pour établir la confiance entre les partenaires commerciaux et du secteur privé, soutenu par une meilleure mobilité des jeunes travailleurs. L'intégration peut se construire pas à pas, en commençant avec un nombre limité de pays et de produits au lieu de chercher à avoir l'accord de tous les pays du Maghreb dès la première étape. Les crises économiques et politiques peuvent parfois servir de catalyseur et créer des incitations pour accélérer l'intégration régionale—nous l'avons vu dans l'ASEAN.

Gains de croissance découlant de l'intégration commerciale (En pourcentage)



Sources: FMI (2017b); calculs des services du FMI.

Note: CVM = chaîne de valeur mondiale. L'augmentation de la croissance est subordonnée à une hausse de la mesure du commerce donnée égale à la meilleure amélioration historique observée d'une période à l'autre au cours des 20 dernières années au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Pour l'ouverture commerciale: 7.7 points de pourcentage; pour la participation aux CVM: 4 points de pourcentage; pour la diversification: 2.4 points de pourcentage; et pour la qualité: 1.5 point de pourcentage.



• **M. Marouane Abassi.** L'intégration économique n'est pas uniquement tangible, traduite par un meilleur échange de biens et de services. Les frontières géographiques ne doivent pas constituer un obstacle permanent à l'intégration économique car les technologies modernes permettent de franchir ces frontières, comme on le voit avec les échanges récents entre la Tunisie et le Maroc dans le secteur Fintech. Le fait de développer les échanges en matière de technologies modernes constitue un pas important vers une meilleure intégration économique, tout en créant de nouveaux marchés.

• **Mme Janet Heckman.** Les institutions multilatérales internationales peuvent jouer un rôle important pour appuyer l'intégration économique au Maghreb. Ces institutions peuvent aider à mettre en place une infrastructure favorable à l'intégration économique, y compris dans le domaine des technologies de l'information. De plus, le développement du secteur privé dans chacun des pays du Maghreb est fondamental pour l'intégration économique, ce qui nécessite un effort supplémentaire pour améliorer le climat des affaires pour renforcer la confiance des investisseurs. Les mouvements sociaux et politiques récents que la région a vécus constituent une opportunité pour accompagner la période de stabilisation par la mise en œuvre des réformes favorisant la création d'emplois et la diversification économique, et qui ne sont possibles qu'avec une accélération de l'intégration économiques et le développement du secteur privé. 

Jean François Dauphin,
Chef de la Division Maghreb du Département
Moyen-Orient et Asie Centrale (FMI)

Le FMI est déjà profondément engagé aux côtés des pays du Maghreb

L'intégration économique du Maghreb est un sujet dormant depuis plusieurs années, pourquoi l'aborder maintenant ?

Au vu de l'incertitude accrue et l'environnement international moins favorable à cause du ralentissement de la croissance économique mondiale, des tensions commerciales et de la volatilité des prix de matières premières, les pays du Maghreb doivent renforcer l'intégration économique pour faire face à de tels aléas et améliorer leur résilience aux chocs extérieurs. De plus, même si les économies des pays du Maghreb sont assez différentes les unes des autres, toutes font face au même défi de devoir créer des emplois pour pallier un chômage important chez les jeunes et créer des opportunités économiques pour tous. L'intégration économique est une source de croissance et d'emplois qu'il serait vraiment dommage de laisser inexploité.

Etant donné tous ces défis communs que vous venez de citer, d'après vous, quelles sont les raisons de ce manque d'intégration? Qu'est-ce qui a retardé une pleine intégration telle qu'envisagée en 1989 ?

Les raisons sont diverses. Il y a des facteurs géopolitiques liées à des conflits non résolus dans la région—pensez que la frontière entre le Maroc et l'Algérie est fermée depuis 1994 ! Il y a aussi des raisons liées directement aux politiques économiques restrictives, qui sont spécifiques à chaque pays, telles que certaines politiques commerciales, par exemple les barrières tarifaires et non tarifaires, ou certaines règles bridant l'investissement direct étranger. Les infrastructures de transports intrarégionaux sont également limitées. De plus, l'orientation traditionnelle des échanges vers l'Europe, les efforts récents de



diversification en direction de l'Afrique subsaharienne et, plus récemment, l'émergence de la Chine comme fournisseur de la région et marché d'exportation ont détourné l'attention des pays du Maghreb de leurs voisins immédiats.

Beaucoup sont sceptiques quant aux chances de succès de l'intégration économique des pays de Maghreb. Est-ce que ça vaut vraiment la peine de 'ressusciter' un tel projet ?

Sans aucun doute. Malgré les difficultés qui peuvent entraver une pleine intégration économique dans l'immédiat,

on peut commencer à petits pas et saisir chaque opportunité de tisser des liens économiques entre les pays maghrébins. La population du Maghreb est jeune et en croissance rapide. L'intégration économique régionale serait source d'emplois et d'opportunités pour tous. Le potentiel est énorme : actuellement, seulement 5% du commerce au Maghreb est fait entre les pays du Maghreb, alors que le même nombre dépasse 50% en Asie et 70% en Europe. Les jeunes Maghrébins aspirent à contribuer à la vie économique de leurs pays : il faut se donner tous les moyens possibles de répondre à leur aspiration.

Comment le Fonds monétaire international (FMI) peut aider à

réaliser une meilleure intégration économique au Maghreb, au-delà de la mobilisation et la sensibilisation par rapport à ce projet ?

Le FMI est déjà profondément engagé aux côtés des pays du Maghreb. Trois d'entre eux, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, bénéficient d'appuis financiers, chacun sous une forme différente. A tous, le FMI offre des conseils en politique économique et de l'assistance technique. Nous continuerons à fournir un appui aux réformes des politiques et pouvons accompagner un projet d'intégration plus soutenue par de l'appui technique dans des domaines précis tels que l'administration fiscale ou douanière. 



Akinwumi Adesina
Président de la BAD

Trois jours inoubliables en Tunisie

- **En doublant le capital de la BAD, nous doterons l'Afrique de grands leviers pour sa transformation**
- **La Tunisie regorge de compétences dont la Banque doit profiter**
- **Oui, je serai candidat pour un second mandat !**



Fier et honoré de sa décoration par le président Béji Caïd Essebsi des insignes de Grand Officier de l'Ordre du Mérite, le président de la Banque africaine de développement (BAD), Akinwumi Adesina, a gardé le collier toute la journée. «Je ne m'y attendais pas du tout. Le Président m'a fait la surprise et le grand honneur de m'octroyer cette haute décoration. J'en garderai un grand souvenir», confie-t-il à Leaders.

Trois jours durant, du 2 au 4 mai 2019, sa visite à Tunis, la première depuis son élection en 2015 à la tête de la BAD, sera aussi dense que variée. Outre les entretiens officiels avec les trois présidents à Carthage, La Kasbah et au Bardo, les séances de travail, les rencontres avec la communauté d'affaires et les partenaires financiers multilatéraux, ou encore l'inauguration du bureau régional de la Banque à Tunis pour l'Afrique du Nord, trois séquences fortes auront marqué le président Adesina. D'abord sa visite aux unités de One Tech à El Azib (Bizerte) où il a pu prendre connaissance des grandes avancées technologiques accomplies. «One Tech peut devenir la locomotive dans toute la région», affirme-t-il. Et d'ajouter : «J'ai été impressionnée par cette jeune ingénieure, Marwa. Elle voulait quitter la Tunisie pour aller s'installer à l'étranger. Et la voilà réussissant brillamment au sein de cette compagnie.»

Ensuite sa rencontre avec les étudiants de l'IHEC Carthage. «Ils sont débordants d'énergie, de créativité et d'esprit d'innovation, dira le président de la BAD. La Banque doit puiser dans ce vivier tunisien les talents dont elle a besoin. Je vais demander au vice-président en charge des ressources humaines de conduire une mission en Tunisie pour expliquer nos besoins et présenter notre offre. La BAD cherche à attirer les meilleurs.»

Et juste avant de reprendre l'avion, une visite de courtoisie à l'ancien ministre du Plan et des Finances, Mansour Moalla, qui a été parmi les neuf personnalités africaines qui avaient rédigé en 1963 les statuts de la BAD et veillé à son démarrage. Des moments chargés d'émotion, dans une grande convivialité et avec la promesse de se revoir.

L'augmentation du capital de la BAD sur la bonne voie

Dans une interview accordée à Leaders, le président de la BAD s'est déclaré confiant quant à l'aboutissement des efforts déployés en vue d'engager la souscription à la 7^e augmentation du capital de la Banque. La décision sera prise lors des prochaines assemblées annuelles 2019 du Groupe de la Banque africaine de développement qui se tiendront du 11 au 14 juin 2019 à Malabo, en République de Guinée équatoriale.

«L'un des scénarios dont nous avons discuté avec nos actionnaires, confie le président Adesina, c'est d'envisager une augmentation de 200% du capital de la Banque. Ce sera extrêmement important. Avec ces ressources en fonds propres, nous pourrions connecter 167 millions de personnes à l'électricité, permettre, d'une part, à 390 millions de personnes d'accéder aux technologies productives agricoles et, de l'autre, à 23 millions de personnes

du secteur privé d'accéder au financement. De plus, 404 millions de personnes auront accès au transport amélioré grâce à l'infrastructure que nous allons mettre en place. Et 57 millions de personnes bénéficieront de l'eau potable et de l'assainissement. Voilà les choses importantes pour nous. D'ici 2030, il reste 11 ans, afin d'atteindre les résultats escomptés pour l'agenda des objectifs du développement durable de l'ONU (ODD). Pour moi, arriver à 2030 et dire qu'on n'a pas réussi en Afrique est inacceptable ? Non, ce n'est pas possible.»

La reconstitution du FAD aussi

Il en va de même pour la reconstitution du Fonds africain de développement (FAD). «Nous avons commencé les discussions à ce sujet, déclare le président de la BAD, et je suis très fier des actionnaires et des pays donateurs, de leur engagement. Il y a un intérêt réel à poursuivre le financement nécessaire pour ce fonds. Pourquoi le fonds est-il important ? C'est parce que nous avons utilisé ses ressources pour mettre en place le pont qui relie le Sénégal et la Gambie. C'était un rêve pour ces pays depuis 1974 et il a été réalisé grâce au FAD. C'est aussi le FAD qui nous a permis d'établir un système routier de plus de mille kilomètres depuis Addis-Abeba, en Ethiopie, jusqu'à Mombasa, au Kenya. Grâce à cette route, les deux pays ont pu accroître leur commerce de 400%. C'est également le Fonds qui a mis en place le programme TAAT, c'est-à-dire Technologies pour la transformation de l'agriculture en Afrique. Il met aujourd'hui à la disposition de milliers de paysans africains des technologies appropriées pour l'amélioration de la productivité. Grâce au Fonds, la BAD a pu soutenir le Niger, la Gambie et Madagascar dans l'accès aux ressources propres pour s'assurer contre l'impact du changement climatique en cas de désastre. C'est ce fonds qui est important pour la résilience, pour le pays et pour leur permettre la capacité de réagir dans un temps assez difficile comme vous venez de voir avec le cyclone Idai au Mozambique. C'est quelque chose de très important pour nous. J'ai beaucoup d'espoir qu'on aura une réussite grâce à cette reconstitution des ressources.»

Ce n'est pas un job, c'est ma mission, et c'est ma passion !

Le président Adesina compte-t-il rempiler à la tête de la BAD en 2020 pour un nouveau mandat ? «Oui, pourquoi pas, répondra-t-il sans hésitation. Je me porterai candidat. Pour moi, être président de la Banque africaine de développement, ce n'est pas un métier, ce n'est pas un job. Je suis investi d'une mission. Ce n'est pas quelque chose qu'on doit prendre à la légère, d'être celui à qui on a confié la responsabilité d'accélérer le développement de l'Afrique. Nous avons mis à la disposition de l'Afrique le High 5. On va continuer à entreprendre tout l'effort nécessaire en partenariat avec les autres acteurs. Nous devons tout faire pour que ça réussisse. Il faut travailler tout le temps. Les gens attendent beaucoup de nous. Toutes les choses qu'on doit faire doivent être faites avec accélération. Pour moi, ce n'est pas un job, c'est ma mission, et c'est ma passion !»



Remarquable consécration. En obtenant la classification par le ministère du Tourisme dans le groupe d'hôtels de charme, Borj Dhiafa Sfax (5*****) voit ses efforts de développement récompensés et ses performances soulignées. Pour accéder à cette catégorie, l'arrêté ministériel du 29 juillet 2013 pose des exigences élevées. L'hôtel de charme est construit, stipule le texte, afin de préserver les attraits architectural et historique authentique de l'édifice ou de son site d'implantation et doit fournir à sa clientèle résidente des prestations personnalisées. Aussi, la capacité maximale d'hébergement de l'hôtel de charme ne peut dépasser cinquante (50) lits.

Toutes ces exigences et plus sont satisfaites par Borj Dhiafa, situé à 2.5 km seulement du centre-ville et à 5 km de l'aéroport de Sfax-Thyna. Son cachet architectural est inspiré du style arabo-andalou et ses espaces marient harmonieusement marbre et sculptures. Des meubles et pièces d'art authentiques y ajoutent une note attractive. Partout, dans le café, restaurants, salles de réunion et chambres, l'hospitalité est de règle. Autant Borj Dhiafa est connu pour son bon accueil et le soin particulier qu'il apporte à tout un chacun, autant il se distingue par sa table exceptionnelle. Ses restaurants offrent en effet les mets les plus exquis, qu'il s'agisse de plats typiques sfaxiens ou de cuisine européenne et internationale, préparés par des chefs talentueux.

L'hébergement aussi y trouve ses lettres de noblesse. Les chambres sont vastes,

bien équipées, offrant télévision par satellite et connexion internet. Pour vous souhaiter la bienvenue, corbeille de fruits, pâtisseries sfaxiennes et eau minérale vous sont offertes. Quant aux produits d'accueil, ils sont de grandes marques. Tout pour rendre ainsi votre séjour aussi confortable qu'agréable.

Le secret de la réussite de Borj Dhiafa, c'est le soin du moindre détail et l'accomplissement au service du visiteur. Depuis le voiturier qui conduit votre véhicule au parking jusqu'aux hôtes d'accueil, au desk de réception et à la direction générale, vous serez traité en hôte d'exception. La certification aux normes ISO 9001 et ISO 22000 ne fait que confirmer un état d'esprit partagé par tous : bien recevoir.

Un autre aspect important et bien des moindres, la sécurité. Tout un dispositif de gardiennage et de sécurisation est mis en place, dès l'abord de l'hôtel et dans ses différentes enceintes, ce qui fait de Borj Dhiafa l'un des hôtels les mieux sécurisés. Un atout fort apprécié par de grandes compagnies tunisiennes et étrangères, notamment pétrolières, qui l'ont plébiscité pour y héberger leurs équipes.

En séjour touristique, professionnel ou d'affaires, Borj Dhiafa est l'hôtel de référence pour tous ceux qui se rendent à Sfax. Classé désormais hôtel de charme, il gagne en attractivité et performances. Séjourner dans ce cadre architectural pittoresque, travailler dans ses salles de réunion bien équipées et déguster ses mets savoureux constitue une expérience inoubliable, exceptionnelle. 



Hôtel de **Charme** **Borj Dhiafa** Sfax



Exigez l'excellence



Borj Dhiafa

Hôtel de Charme
Route de la Soukra, km 3 - 3052 Sfax
Tel. +216 74 677 777
Fax: +216 676 777
Email : sfax@hotelborjdhiafa.com

Comar d'Or 2019

Une bonne cuvée de romans

Session dédiée au regretté Rachid Ben Yedder

Ce sont sans doute les plus prestigieux prix du roman en langues française et arabe en Tunisie. Les Prix littéraires Comar d'Or, fondés en 1997, n'ont cessé, tout au long de 23 ans, de soutenir la création littéraire et de récompenser la production romanesque en Tunisie. Les romans parus entre le 1^{er} avril de l'année en cours et le 31 mars de l'année suivante sont sélectionnés par des jurys composés de spécialistes du domaine : universitaires, journalistes, anciens lauréats du Comar d'Or...

Signe d'importance, pas moins de 754 romans dont 489 en langue arabe ont concouru entre 1997 et 2018, pour remporter les prix Comar d'Or, prix Découverte et prix Spécial du Jury. Au total, 143 prix ont été décernés au cours de cette période.

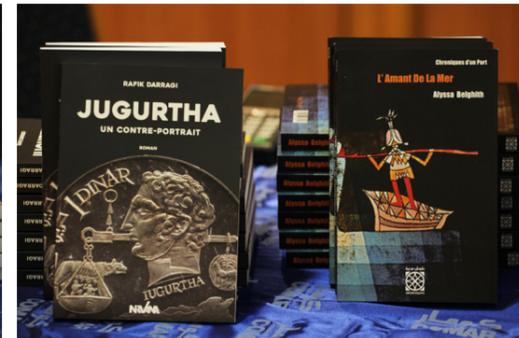
L'édition 2019 a tenu en haleine romanciers, éditeurs, critiques littéraires, libraires et lecteurs. La cérémonie de remise des prix, organisée sous l'égide du ministère des Affaires culturelles, samedi 27 avril 2019 au Théâtre municipal de Tunis, a été l'occasion de célébrer le roman tunisien. Une rencontre avec les lauréats a été également tenue vendredi 24 mai 2019 au siège de Comar. Empêché en toute dernière minute d'y prendre part, Rafik Darragi, lauréat du Comar d'Or 2019 avec son roman *Jugurtha : un contre-portrait*, a adressé la lettre suivante :

Le roman qui, comme le film, raconte l'aventure humaine, mérite bien cet investissement, investissement d'ailleurs largement rentable puisqu'il a beaucoup contribué à faire de la Comar une Entreprise citoyenne et citée en tant que telle.

Ces mots sont de M. Rachid Ben Jemiaa, ancien Président-directeur général de Comar Assurances et actuellement son Président d'Honneur. Effectivement, grande a été la contribution de cet homme dans les succès et le prestige dont jouit aujourd'hui le Prix Comar d'Or en Tunisie. La 23^e édition de ce Prix a été dédiée cette année au regretté Rachid Ben Yedder, décédé le 23 janvier 2019 à l'âge de 84 ans. Il était le père fondateur d'Amen Group et de ses filiales assurances Comar et Hayett et un fervent défenseur du mécénat. Il avait encouragé dès 1997 l'organisation annuelle de ce prix Comar pour soutenir la création littéraire en Tunisie. Je profite ce soir de cette heureuse occasion pour adresser à Si Rachid Ben Jemiaa mes sincères remerciements et lui souhaiter bonheur, santé et longue vie. L'obtention du 'Prix Comar du Premier Roman', pour *Le Faucon d'Espagne* m'a tellement encouragé que j'ai pu ensuite obtenir successivement le Prix Spécial Comar pour *Sophonisbe, la Gloire de Carthage* et aujourd'hui le Comar d'Or pour *Jugurtha : un contre-portrait*. 🇵🇸

«L'idée du Comar d'Or m'est venue naturellement au terme de la 10^e édition du Marathon, après sa consolidation en tant qu'événement sportif majeur et consacré Marathon Comar de la ville de Tunis.

Etant moi-même, avant d'être assureur, cinéophile et amateur de lecture et de belle musique, j'ai voulu créer un événement culturel associé au nom de la COMAR en fêtant, pour la première fois en Tunisie, le Roman avec le même faste avec lequel nous fêtons le cinéma et la musique : médiatiser toutes les étapes de la préparation à la clôture de chaque session, sélectionner un jury professionnel et crédible. Et faire précéder et prolonger la remise des prix par d'autres actions : conférence de presse, interviews et débats autour du livre.



Le Comar d'Or 2019

- *Jugurtha : un contre-portrait*
- Rafik Darragi
- Editeur : Nirvana

Le Comar d'Or 2019

- *La Princesse de Bizerte*
- Mohamed Bouamoud
- Editeur : Arabesques Editions

Prix Découverte 2019

- *L'Amant de la Mer*
- Alyssa Belghith
- Editeur : Arabesques Editions

Les prix Comar d'Or en chiffres (1997-2018)

- 489 romans en arabe ;
- 265 romans en français ;
- 70 prix ont été décernés pour les romans en langue arabe ;
- 73 prix pour les romans en langue française.

Jury du roman en langue française

- Ridha Kéfi
- Myriam Belkadi
- Kamel Ben Wannes
- Mounira Chapoutot-Remadi
- Chaâbane Harbaoui

جائزة الكومار الذهبي لسنة 2019

- «لأ السيدة» لطارق الشيباني
- دار النشر: زينب للنشر

الجائزة الخاصة للجنة التحكيم

- «سكاكين عمياء» لعبد القادر عليمي
- دار النشر: ميار

جائزة الاكتشاف لسنة 2019

- «مأزق تشايكوفسكي» لشوقي برنوصي
- دار النشر: منشورات سوتيميديا



Hella Ben Youssef Ouardani Au Panama, en observatrice d'élections significatives

A plus de 9 000 km de Tunis et avec 6 heures de décalage, le Panama s'invite à l'actualité. Ce petit pays de 3.6 millions d'habitants, situé à l'extrême sud de l'Amérique centrale, indépendant depuis 1903, devait procéder le 5 mai dernier à des élections générales. Pas moins de 2.7 millions d'inscrits devaient choisir le même jour le président de la République, les maires et leurs adjoints, les députés et les élus de l'Assemblée d'Amérique centrale. Une illustre Tunisienne y était ! Hella Ben Youssef Ouardani, vice-présidente du parti Etakattol, était en effet mandatée en tant qu'observatrice par l'Internationale Socialiste des Femmes (ISF) dont elle est vice-présidente pour la région méditerranéenne Nord et Sud. A sa grande surprise, elle découvrira que les Panaméens

connaissent bien la Tunisie. Ils n'ont pas encore digéré la défaite par 2 à 0 de leur équipe nationale face à la sélection tunisienne, lors de la dernière Coupe du monde, Russie 2018... Pour revenir au scrutin, après dix années d'opposition, le Parti révolutionnaire démocratique (PRD) revient au pouvoir, son leader Laurentino Cortizo l'emportera sur son rival Romulo Roux du parti de droite Changement démocratique (CD), et ses élus rafleront un peu partout les premiers sièges. Un fait significatif, le taux élevé de participation qui a atteint les 70%. Une leçon d'espoir et de détermination pour vaincre la corruption et améliorer le quotidien

Carnet de voyage.

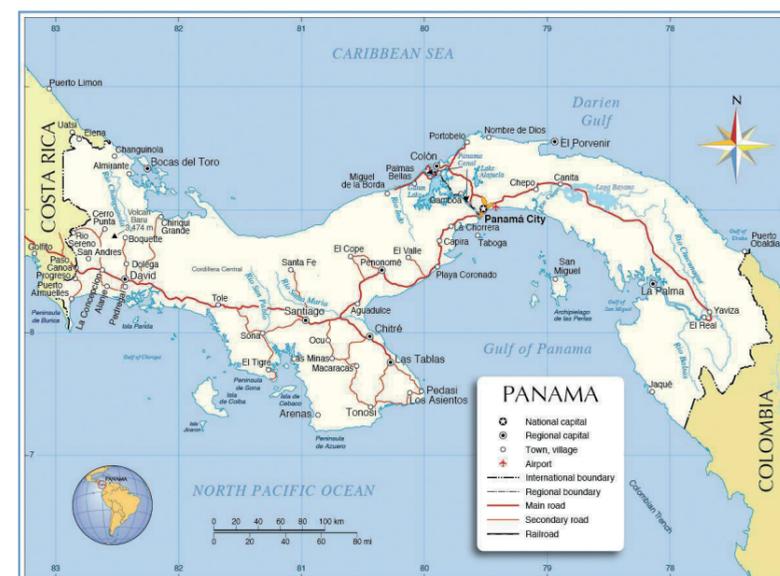


'histoire de chaque pays façonne sa manière d'être et forge sa propre pratique politique. Les conditions de vie économiques et sociales influent également considérablement sur les modalités de la conduite des affaires et les conditions de sa légitimation. Dans ce petit pays entre Amérique du Nord et Amérique latine qu'est le Panama, la population s'initie à des pratiques démocratiques longtemps ignorées. L'originalité du cadre constitutionnel est que plusieurs élections ont lieu simultanément un peu à l'image des Nord-Américains. Il n'y a donc pas d'élections intermédiaires. Toutes les charges électives sont renouvelées en même temps tous les cinq ans. Le 5 mai 2019 a eu lieu l'élection présidentielle. J'y étais missionnée en tant qu'observatrice par l'Internationale Socialiste des Femmes du fait de ma fonction actuelle de vice-présidente de l'ISF pour la région méditerranéenne Nord et Sud. A vrai dire, une expérience fort enrichissante tant sur le plan proprement technique (supervision) que sur le plan humain. Pour la petite anecdote, beaucoup de personnalités rencontrées, comme des dirigeants locaux, ont exprimé leur vive satisfaction de voir une Tunisienne venir jusqu'à eux. Je leur ai manifesté ma gratitude pour l'accueil chaleureux mais aussi pour le temps passé à m'expliquer

les modalités des différents scrutins. L'élection présidentielle s'effectue au scrutin majoritaire à un seul tour. En même temps, les électeurs ont voté aux municipales portant cette année sur 81 présidents de municipalité et 679 de leurs adjoints, mais aussi aux législatives avec 71 députés à l'Assemblée nationale et 20 parlementaires à l'Assemblée d'Amérique centrale

D'un point de vue chronologique, les choses se sont passées, osons-le dire, comme dans un conte de fées. Dès mon arrivée à l'hôtel, des bus aux couleurs du parti et des militants ont envahi la rue pour la dernière soirée de campagne avec les leaders du PRD (Parti révolutionnaire démocratique), les futurs président et vice-président ainsi que les candidats aux différents postes à l'Assemblée nationale, des députés du parlement d'Amérique centrale ainsi que les maires et les représentants locaux.

Une fête gigantesque dans une ambiance latine joyeuse était déjà au rendez-vous. Le lendemain, une première réunion de préparation s'est tenue avec les différents observateurs internationaux, majoritairement d'Amérique Latine. Le responsable des affaires internationales du parti hôte (PRD) a félicité son homologue du PSOE (Parti socialiste espagnol de Pedro Sanchez) en lui souhaitant plus de succès pour son parti suite aux derniers résultats positifs des élections en Espagne. Un appui insistant sur ma présence, lors de cette présentation, le secrétaire national des affaires internationales du parti PRD, Leonardo Kam, a évoqué à son tour la Tunisie et m'a remerciée avec des mots très touchants (en espagnol : une jolie langue très fleurie) relatant mon engagement politique et mon action au sein de l'Internationale socialiste des femmes. Mais aussi d'avoir fait le voyage pour participer aux élections. Il ne manquera pas de faire avec humour un clin d'œil évoquant subrepticement le match lors de la Coupe du monde 2018 ayant opposé le 18 juin dernier la Tunisie au Panama au sein du Groupe G. Avec la victoire de la Tunisie par 2-1. Cette date est depuis ancrée dans tous →



→ Les esprits et est devenue une référence qui a permis à une majorité de Panaméens de connaître la Tunisie. Exprimant ma joie et ma fierté de suivre de visu ces élections, je n'ai pas manqué d'exprimer mes vœux chaleureux pour que les valeurs de la social-démocratie l'emportent. « Vous proclamez travail, liberté, dignité, ai-je dit, c'est aussi, figurez-vous, notre trilogie tunisienne » Lors du dîner de bienvenue, nous avons pu échanger avec tous les invités, notamment les deux anciens présidents panaméens M. Martin Torrijos (2004-2009) et M. Aristido Royo. Une grande émotion pour moi.

Le jour J

Au Panama, 2,7 millions de citoyens devaient choisir au total 861 élus qui auront la responsabilité de faire face aux défis considérables auxquels doivent s'atteler la nouvelle Assemblée et le Président. En dépit d'efforts louables, le pays reste gangrené par la corruption et la prédation. De multiples réformes sont aussi en attente.

Le verdict des urnes donnera ce 5 mai 2019 en fin de soirée le Président Laurentino « Nito » Cortizo vainqueur, l'emportant sur son rival Romulo Roux du parti Changement démocratique (CD), droite, avec seulement deux petits points d'avance. Du coup, le PRD revient au pouvoir après dix années d'opposition, la social-démocratie a recueilli 33,08 % des voix, contre 31,06% pour son adversaire. Ricardo Lombana, le candidat indépendant est loin derrière avec 19,34%, en troisième position.

On notera avec surprise un taux de participation de 73%, taux qui devrait faire pâlir d'envie notre Isie. Un véritable engouement des citoyens, qui s'exprime aussi par un engagement important au sein des partis comme en témoigne la foule de militants et de sympathisants, colorée et bardée de drapeaux aux couleurs de la formation victorieuse, descendue en masse à l'annonce des résultats. Mais il en a été ainsi tout au long de la campagne où ces formations se sont croisées donnant une impression de kaléidoscope. Même frénésie jusqu'au dernier jour où chacun

affiche le numéro du bureau de vote sur sa voiture, sans oublier les stands des partis devant ces bureaux pour convaincre jusqu'à la dernière minute. Quitte à me répéter, des élections suivies et joyeuses qui d'une certaine façon nous font pâlir d'envie

Ma tâche a consisté à effectuer une tournée dans 7 centres de vote de différents quartiers de la ville et de la campagne environnante. Partout j'ai senti cette ferveur populaire qui a soif de progrès et qui, d'évidence, fonde beaucoup d'espoir sur ce nouveau président et l'Assemblée élue. Côté technologie, on notera une expérimentation puisqu'un centre de vote met à disposition des électeurs le vote électronique Un système relativement simple et adapté au mode de scrutin groupé qui sera généralisé lors des prochaines élections. A l'évidence, une efficacité en termes de gain de temps (éviter de longues files d'attente), et qui devrait en toute logique réduire les risques de fraudes. Je me suis tout de même octroyé quelques moments de détente et de visites afin de m'imprégner un tant soit peu de la culture et de l'histoire



de ce pays. J'ai ainsi pu rencontrer les associations liées à l'Unesco qui mènent un travail acharné pour la sauvegarde, la protection et la valorisation du patrimoine. L'activité prioritaire est la préservation de la vieille ville hispanique et ses belles demeures de type andalou, perdues au milieu d'une forêt anarchique de gratte-ciel qui poussent partout.

J'ai également fait un détour pour voir le canal de Panama, un ouvrage extraordinaire de 80 km de long qui traverse l'isthme de Panama en Amérique centrale, reliant l'océan Pacifique et l'océan Atlantique. Sa construction, démarrée par Ferdinand Lesseps mais achevée en 1880 par d'autres ingénieurs, a été l'un des projets d'ingénierie les plus audacieux jamais entrepris. Son influence sur le commerce maritime est encore considérable, puisque les navires n'ont plus besoin de faire route par le cap Horn à la pointe australe de l'Amérique du Sud. Un navire allant de New York à San Francisco par le canal parcourt 9 500 kilomètres, moins de la moitié des 22 500 kilomètres du voyage par le cap Horn. On note aussi que le projet du troisième jeu d'écluses, inauguré le 26 juin 2016 après 9 ans de travaux, a été adopté suite à un référendum national le 22 octobre 2006 et comme le dispose la Constitution panaméenne, tout projet d'élargissement du Canal doit être approuvé par le Cabinet, l'Assemblée nationale.

Au total, un séjour éblouissant de couleurs et de senteurs, sans oublier les petites

spécialités culinaires. Un séjour intéressant et instructif à plusieurs égards : un engouement militant, une ferveur digne d'un match. Mais aussi une organisation rigoureuse au sein des bureaux de vote permettant de vérifier et valider les bulletins mais aussi permettant un déroulement des scrutins sans longues files d'attente.

Le voyage retour devait être ponctué par une escale à Caracas, capitale du Venezuela. Avec ce qui se passe dans ce pays, ce n'était pas une bonne idée. Les cinq heures de transit m'ont paru très, très, longues de par l'ambiance régnante à l'aéroport. De plus, arrivée à ma destination finale, j'ai eu la surprise de ne pas retrouver ma valise. Comme quoi, les déboires arrivent aussi sur des compagnies européennes régulières et pas seulement chez nous à bord de la Gazelle. ■

H.B.Y.O.

Vice-présidente du parti Etakattol
Vice-présidente de l'Internationale Socialiste des Femmes (ISF) pour la région méditerranéenne Nord et Sud



أحسن ما تفتار



LES ZEXPERTS



GAT
ASSURANCES
AUJOURD'HUI
POUR DEMAIN

GAT ASSURANCES et GAT Vie Premières compagnies d'assurances certifiées AML 30000 en Tunisie et en Afrique

Une avancée significative que celle accomplie par les deux compagnies tunisiennes d'assurances, GAT ASSURANCES et GAT Vie. Elles viennent en effet d'être certifiées conformes aux normes AML 30000 pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Une certification qui fait d'elles les premières compagnies dans leur catégorie en Tunisie et en Afrique.

La certification AML (Anti Money Laundering) est une garantie de sécurité et de fiabilité. Elle permet ainsi à GAT ASSURANCES et à GAT Vie de répondre aux dispositions instituées par la loi tunisienne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB-FT) et aux standards exigés par le GAFI.

Déterminées à se conformer aux normes internationales requises de transparence et de sécurisation des flux financiers, les autorités tunisiennes ont pris les mesures appropriées. Elles ont invité tous les intervenants locaux concernés, en particulier

les banques, assurances, intermédiaires en bourse et autres établissements financiers, à mettre en œuvre les dispositifs nécessaires.

Conscientes de leurs responsabilités et des enjeux, GAT ASSURANCES et GAT Vie se sont pleinement investies dans ce processus. Elles se sont équipées de solutions techniques de pointe permettant de renforcer leur dispositif de gestion des risques, de filtrer leurs relations d'affaires et d'appliquer un profilage aux opérations et transactions en se soumettant à une évaluation de leur dispositif. La certification de conformité aux normes AML 30000 vient ainsi couronner tous ces efforts et consacre la contribution significative de GAT ASSURANCES et GAT Vie à la transparence et à l'intégrité du système financier et les hisse en pionnières sur le continent africain.

En s'impliquant dans cette démarche, le Groupe GAT s'affirme en tant que pionnier dans le domaine et réaffirme sa volonté d'exemplarité dans le secteur des assurances.



Les Années folles de Tunis

Sacré Soufiane Ben Farhat ! Conteur né, il enrobe le verbe dans l'image, le son, la chorégraphie, la

scénographie, le chant et l'imaginaire. Dans « Les Années folles » de Tunis, première comédie musicale de cette envergure, il laisse libre cours à son talent pour restituer un pan de la vie nocturne des bohémiens de la capitale durant les années 20, entourant les grandes divas de l'époque. L'humour, la séduction, la drague, l'amour et la passion se conjuguent avec délicatesse et poésie, chantés et dansés. Quatre stars à la voix d'or, Habiba Msika, Fathia Khairi, Chafia Rochdi et Hasiba Rochdi, sont au cœur du spectacle, dans un show soigneusement conçu. Autour d'elles papillonnent allègrement, en chevaliers servants, leurs compagnons bohémiens, journalistes, poètes et paroliers. Aisément, on reconnaît Abderrazak Karabaka, Abdelaziz El Aroui, Ali Douaji,

Hédi Laabidi, Mahmoud Bourguiba, Jaleddine Naccache, Mustapha Kheraief et Jameleddine Bousnina. Près d'une heure et demie dans ce voyage féérique et mélodique sur une place publique de la Médina de Tunis entre, de chaque côté de la scène, un Beb emblématique, un café mythique, en bas d'un appartement avec balcon, et en fond de scène le mausolée d'un marabout, le spectacle est captivant. Porté par un dialogue ponctué d'humour et d'allusion, pas moins de dix-huit chansons et des tableaux de danse chorégraphiques, il est rehaussé par un casting d'exception et des costumes d'époque bien choisis. Soufiane Ben Farhat a su en effet compter sur une bonne équipe. C'est ainsi qu'il a confié la réalisation à Mourad Gharsali (assisté de l'excellente



Faten Cherif), la chorégraphie et les costumes à Siwar Ben Cheikh et la musique à Noureddine Ben Aïcha. Le casting des comédiens compte Taoufik Bahri et Fathi Messelmani en tête d'affiche, alors que pour les chansons, on trouve Sameh Landoulsi, Mahr Hammami, Mongia Sfaxi et Naoures Zamit. Les danses sont exécutées par Ahmed Rezgui et autres Inès Cherni. En pleine verve, Ben Farhat se lâche pour nous livrer un spectacle où la fluidité, l'esthétisme, la bonne musique et l'humour épousent le chant et la danse. En toute beauté. ■



Dépolitisation et apolitisme

Vers la fin du siècle dernier, nos esprits chagrins, à la faculté des Sciences humaines, déploraient l'insouciance des étudiants, leur manque d'intérêt pour la chose publique, l'absence de participation, d'inquiétude pour l'état du pays, soumis à un pouvoir dictatorial, livré à une rapine mafieuse. Nous réprouvions surtout l'emprise des jeux du stade, leur omniprésence et leur empire dans les conversations. Satisfactions illusoires, dépolitisation que stigmatisent les vers célèbres de Juvénal : «*Le peuple romain qui, en d'autres temps, distribuait magistratures, faisceaux, légions, s'est fait plus modeste : ses vœux anxieux ne réclament plus que deux choses, son pain et le cirque*» (Juvénal, 10, 81). Loin étaient les temps où nombre d'étudiants prônaient l'engagement, lisaient *L'espoir*, *Tribune du progrès*, les journaux engagés contre le pouvoir personnel, l'autoritarisme de Bourguiba, contre les agissements des hommes de main du parti unique. Plus lointaine encore était l'époque de la lutte pour l'indépendance, du temps où les élèves dans les lycées et collèges, les étudiants à l'Institut des hautes études mettaient leur pensée et leur action au service de la résistance, du combat pour la fin de l'humiliation coloniale.



• Par Ammar Mahjoubi

C'est à cette question de la dépolitisation et de l'apolitisme que Paul Veyne consacre quelques pages dans son livre sur *Le pain et le cirque*. L'idée confuse de la dépolitisation, dans ces vers du poète latin, comme dans le dicton «*panem et circenses*», est devenue proverbiale, assure-t-il, avec deux sens différents : pain et jeux auraient été donnés à Rome, soit en échange du pouvoir livré à la classe dirigeante, soit en compensation des privilèges de cette classe possédante. La cité-Etat de la République romaine jadis gouvernée, prétend Juvénal, par l'ensemble de ses citoyens, n'est plus, déplore-t-il, que la capitale d'une monarchie. Pour la pensée droitiste, celle du poète, le peuple, jouissant des satisfactions matérielles les plus dérisoires, oublie la liberté ; pour l'opinion gauchiste, les plaisirs menus et illusoires détournent les masses de la lutte contre l'inégalité. Dans les deux cas, on peut penser que la classe dirigeante procure des plaisirs au peuple par un calcul machiavélique. Veyne cite D. Riesmann : «*Les théories selon lesquelles les plaisirs populaires et les divertissements de masse sont une machination montée par les classes dominantes contre le peuple sont très anciennes et sont résumées par le dicton panem et circenses ; une explication plus fouillée est celle de Veblen : les masses américaines modernes n'entretiennent les classes dominantes que pour être tenues perpétuellement en état de narcose, grâce à la production industrielle des plaisirs*» (*Le pain et le cirque*, Seuil, p.93).

Pour l'opinion de droite, assure Veyne, cette explication serait recevable si les hommes, dans leur ensemble, se passionnaient pour la politique ; pour celle de gauche, elle le serait s'ils faisaient tous de l'égalité une question de principe. Or ces deux suppositions sont évidemment fausses ; dans toutes les sociétés, à des degrés divers certes, l'apathie politique est malheureusement très répandue, et le cirque n'est pas une machination gouvernementale. Il reste vrai, cependant,

que le gouvernement agit souvent de telle sorte que les gouvernés se mêlent le moins possible de ce qui les concerne, d'autant plus qu'ils sont naturellement disposés à le laisser faire ; même si une dose de conditionnement s'y ajoute, dans les Etats policiers en particulier. «*Mais la dépolitisation chère aux dictatures n'est pas autre chose que la culture forcée d'un apolitisme naturel. Apolitisme veut dire que les gens ne s'intéressent pas seulement à la politique, d'une part, et que, de l'autre, ils sont gouvernables et se laissent gouverner. Le proverbe souligne cruellement qu'un des deux camps, celui des dirigeants, tire un plus grand profit que l'autre de cette nature des choses... puisque les gens attachent plus d'importance à leurs plaisirs qu'à ce qui est vraiment important, le gouvernement peut gouverner à peu près à sa guise.*» C'était le cas à Rome, à l'époque d'Auguste qui inaugurerait un régime qu'on appelle le «*Principat*», prélude à l'instauration du pouvoir impérial. La fin du régime républicain, marquée par une longue période de guerres civiles, avait provoqué une lassitude générale ; une monarchie autoritaire en avait profité pour s'installer, chassant les masses de l'arène politique. S'instaura, dès lors, une vie quotidienne paisible et les jeux devinrent la seule passion. Le gouvernement, soucieux d'entretenir sa popularité, manifesta sa sollicitude pour le peuple en développant et en finançant les spectacles. On constate donc que les gouvernés peuvent se soumettre, avec la même docilité, à des régimes différents, sans que les gouvernants aient nécessairement recours au Cirque.

Il arrive cependant que ce recours permette d'expulser la politique. Machiavel note qu'en 1466, alors qu'à Florence menace la guerre civile entre les factions, «*quelques-uns de ceux qui détestaient les discordes civiles voulurent essayer d'arrêter cette agitation croissante, en occupant le peuple à de nouvelles fêtes publiques, car c'est l'oisiveté qui est mère de séditions. Ils cherchèrent donc à la faire cesser et à détourner l'attention des affaires publiques, en la portant ailleurs. Ils ordonnèrent deux fêtes des*

plus magnifiques qu'on eût vues à Florence... [toutefois] la fête terminée, les mêmes soucis revinrent agiter les esprits ; chacun s'attacha à son opinion avec plus d'ardeur que jamais.» (Machiavel, *Istorie fiorentine*, cité par P. Veyne, Seuil, p. 96). La faiblesse de la solution proposée est donc de supposer qu'on peut par un stratagème – celui du Cirque – dépolitiser le peuple. «*L'idée de dépolitisation va de contradiction en contradiction ; elle commence par idéaliser les gens : l'autonomie politique serait inscrite dans leur essence ; puis elle les met plus bas que terre : il suffit de leur proposer le Cirque pour les dénaturer... [alors que] les sociétés sont à la fois injustes et relativement stables : les défavorisés y mettent du leur, ne serait-ce que pour échapper à l'angoisse de n'être soumis à aucune autorité.*» (*Le pain et le cirque*, Seuil, p. 98).

De façon générale, les doctrines politiques antiques se posaient les questions suivantes : faut-il reconnaître au peuple des droits qui lui sont dus dans la cité ? Ou n'a-t-il que des devoirs envers elle ? Peut-on lui laisser son apolitisme et lui concéder d'autres intérêts que le bien public ? Ou faut-il, au contraire, l'arracher à cet apolitisme pour le plier à la vertu civique ? De façon concrète, faut-il concéder ses plaisirs au peuple ? A ces questions, les politiques antiques proposent trois réponses.

La première prescrit de s'en tenir à une attitude rigoureuse. Au nom d'une idéologie patriotique et en donnant bonne conscience aux dirigeants, elle exige l'exercice de l'autorité, sans faiblesse, pour astreindre le peuple à l'accomplissement de son devoir. Lui concéder des plaisirs, c'est le rendre outrepassant et lui permettre de croire qu'il a aussi des droits, alors que l'obligation de ses devoirs envers la patrie doit être sa seule préoccupation. Cette doctrine de la rigueur et de la fermeté envers le peuple est prônée par Polybe et Cicéron, qui condamnent, avec la même hargne, les plaisirs et le lâche évergétisme, qui offre au peuple banquets et spectacles. Position qui nie →

FM

Jawhara

Diga
DIGA

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 17H à 20H

جوهرة



CREATED BY GTEAM 99289999

→ la réalité et lui tourne le dos : en Grèce comme à Rome, les fêtes, les célébrations collectives étaient des institutions immémoriales.

Une deuxième doctrine est préconisée à Rome par l'oligarchie à l'époque républicaine et est beaucoup plus souple. Pour faire régner la discipline civique, tout en évitant le recours à la répression, elle propose de tenir le peuple en main, tant que l'exige le devoir du citoyen ; puis de lui concéder des divertissements traditionnels, avec même une participation des dirigeants aux jeux du cirque. Quant à la troisième opinion, elle procède d'une vieille politique monarchique, qui évite d'irriter le peuple et écarte ainsi toute agitation : plutôt que d'imposer rigueur et fermeté civiques mal acceptées, elle propose de rendre les populations heureuses en les laissant s'adonner à leurs plaisirs, en les entretenant dans l'incurie, sans leur imposer une quelconque idéologie ; bref en les abandonnant à leur apolitisme naturel. En fait, assure Veyne, la vraie question qui se pose est de savoir, avant tout, quelle conception se font les dirigeants de l'autorité ? Et de quelle manière profiteront-ils de l'apolitisme des dirigés ? Questions qui montrent qu'une grande différence sépare l'utopie rigoriste de Polybe et Cicéron, des politiques aussi bien monarchique qu'oligarchique et républicaine.

La bourgeoisie, grande ou petite, ou plutôt une partie d'entre elle, préfère les régimes forts, par horreur du désordre et aussi, ajoute Veyne, « par le sentiment secret qu'elle a de sa propre incapacité à commander ». Les potentats, de façon générale, sont adeptes des régimes à poigne ; et il se trouve, parmi les intellectuels, des affidés de la « grandeur », qui méprisent les plaisirs dérisoires du peuple et préconisent même leur suppression. L'oligarchie romaine, avec son sens aigu du commandement, est beaucoup plus réaliste : elle laisse le peuple s'abandonner aux jeux du cirque, se garde bien de toute répression, mais tout en l'obligeant fermement à une observation stricte de la discipline civique.

S'agissant de dépolitisation et d'apolitisme, quittons - une fois n'est pas coutume - « les chères questions d'histoire ancienne », pour aborder le présent de notre pays où la « démocratie électorale » est devenue la norme pour statuer sur la politique suivie par l'Etat ; alors que notre expérience, en matière électorale, un demi-siècle durant, n'a consisté que dans l'organisation périodique de scrutins purement formels et non concurrentiels. Participer aux élections, aller voter n'a été longtemps que pour obtenir un sauf-conduit : pour échapper à l'étiquette d'opposant notoire devenue dangereuse pour les uns, ou bénéficiaire d'appuis, d'aides publiques pour d'autres ; d'autant qu'afin de faciliter le contrôle des sbires, les enveloppes étaient transparentes, permettant de vérifier la présence du bulletin rouge choisi par les candidats du parti unique ou quasi unique. Et, pour suppléments, les fraudes flagrantes et les usurpations de votes...

Afin d'assimiler les règles du jeu électoral, de diminuer l'inclination à un apolitisme naturel, après le 14 janvier 2011, une conversion approfondie était indispensable, pour les élites comme pour l'ensemble des électeurs. Les dirigeants des partis, y compris ceux du parti islamiste, ont rapidement adopté « la méthode démocratique », qui « subordonne la dévolution de l'exercice du pouvoir à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur le vote du peuple » ; mais sans oublier parfois les vieilles habitudes, de drainage ou d'achat des votes. Le désenchantement électoral, inévitable et observable sous tous les cieux, revêtit cependant une acuité particulière, en raison de la différenciation du rapport au politique, selon les groupes sociaux. Différenciation due, surtout, à l'intégration très partielle d'une grande partie des citoyens aux normes de la citoyenneté. Apparut alors nettement une opposition entre deux conceptions de la politique, l'une réglée sur l'établissement d'une démocratie représentative, et l'autre, populaire, obnubilée par le quotidien, cramponnée sur les ressources et les contraintes d'une politique publique du bien-être, après un demi-siècle de



solutions autoritaires et de paternalisme d'Etat.

L'insurrection de 2011, en effet, n'est pas seulement l'aspiration des plus jeunes, notamment, à une réhabilitation de l'Etat de droit et à l'élargissement de la sphère de la citoyenneté ; ainsi que l'exprime nettement le slogan qu'ils clamaient (pain, liberté, dignité nationale), elle inclut également la capacité de répondre aux demandes populaires de reconnaissance et de bien-être. Comme le note Michel Camau, « c'est là un type de problème que rencontre tout Etat constitutionnel, compte tenu des décalages et des ajustements entre le constitutionnalisme et le "populisme" » (L'exception tunisienne. Variations sur un mythe, p. 30). ■

A.M.

Yves Aubin de La Messuzière

Ancien ambassadeur de France à Tunis

Profession diplomate... dans la tourmente

A-t-on encore besoin de diplomates ? Avec l'interférence des réseaux d'influence et d'affairisme, la montée des nouvelles diplomaties, économiques, parlementaires, partisanes et des ONG, le métier d'ambassadeur s'est-il complexifié ? Encore plus, avec le tout en ligne qui se fait immédiatement sur les réseaux sociaux. Et surtout les contacts directs des chefs d'Etat, sur le portable et par SMS ? L'ancien ambassadeur de France, notamment à Tunis, Yves Aubin de La Messuzière, s'emploie à y répondre dans son nouveau livre *Profession Diplomate. Un ambassadeur dans la tourmente* qui vient de paraître chez Plon. «Ni résolument autobiographique ni récit chargé d'anecdotes, prévient-il d'emblée, cet ouvrage est avant tout un témoignage sur le métier de diplomate tel qu'il s'exerce au Quai d'Orsay ou en ambassade. À travers plus de quatre décennies d'un parcours professionnel dans des fonctions diversifiées sur les plans géographique et fonctionnel, je m'essaie à rendre compte de la complexité du métier diplomatique, très éloigné des poncifs qui l'entourent.» Un métier qu'il a «exercé chevillé au corps, animé de passions et parfois de doutes et de colères, lorsque je côtoyais le tragique dans certaines situations.»

Arabisant de formation, dans la grande tradition d'Orient du Quai d'Orsay, il aura, au gré de ses affectations, à parfaire sa connaissance du monde arabe, dans sa complexité, de ses dirigeants et de ses crises, mais aussi à éprouver les contradictions du système diplomatique français. A peine devait-il accomplir ses premiers pas, en septembre 1970 à Amman, qu'il était accueilli, en baptême du feu, par une rafale de kalachnikov tirée par des éléments du Front populaire de libération de la Palestine, heureusement non mortelle, mais qui fera sa légende de diplomate courageux. Pris par cette passion du monde arabe et de la bande soudano-sahélienne limitrophe, il sera délocalisé depuis la Jordanie en plein Septembre noir à Beyrouth, puis il ira en poste au Yémen, en Syrie et en Libye.



Sur des fronts brûlants

Il sera nommé ambassadeur au Tchad, puis en Irak (mars 1997), mais en tant que chef (avec rang d'ambassadeur) de la Section d'intérêts français, les relations diplomatiques ayant été rompues entre les deux pays. Trois ans plus tard, il est promu à la tête de la direction Afrique du Nord-Moyen-Orient au Quai d'Orsay, un poste prestigieux, convoité mais très sensible. Il y restera trois années avant d'être pressenti par le président Jacques Chirac, en juin

2002, pour le poste d'ambassadeur en Tunisie. Ses «années Ben Ali» seront fort animées et bien éprouvantes. Dès le mois de juin 2005, il a exprimé au Quai d'Orsay son souhait de ne pas prolonger son séjour à Tunis au-delà de la troisième année et de se voir confier une mission au sein du département à Paris. La réponse ne tardera pas : oui, il quittera Tunis, mais pour être ambassadeur à Rome et devenir ainsi le locataire du magnifique palais Farnèse, résidence de France dans la capitale italienne, haut monument patrimonial et culturel. Officiellement, ce sera son dernier poste. Mais, en 2008, il sera chargé d'une «mission non gouvernementale à caractère politique» auprès du Hamas, à Gaza...

A la différence de nombre de ses homologues, l'ambassadeur de La Messuzière n'a pas accepté de siéger dans des conseils d'administration de grands groupes privés ou de servir de conseiller auprès de chefs d'Etat étrangers. Il a préféré en effet s'engager au sein de la société civile en présidant la mission de préfiguration du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) et en tant que président d'honneur de la Mission laïque française.

En témoin oculaire

Son livre «Profession diplomate» est intéressant à plus d'un titre.

D'abord par le rappel historique et anthropologique bien documenté des différents pays où il avait servi. Le Yémen, l'Irak, le Tchad, particulièrement, sont révélés sous des angles peu connus.

Par le portrait des dirigeants et autres personnalités «pratiqués». C'est notamment le cas de Saddam Hussein (et ses deux fils, Ouday et Koussay), Tarek Aziz, Kadhafi (et son fils Seif El Islam), Driss Deby et son clan, et Ben Ali (et son entourage).

Par le récit de séquences significatives qu'il avait personnellement vécues à des moments tout à fait historiques. C'est le cas notamment en Irak sous l'embargo international, lors des inspections menées par l'ONU et l'Aiea et les perquisitions des palais présidentiels (l'Unscm, Hans Blix, Richard Butler, Scott Ritter, Mohamed Bradai...), dénonçant les mensonges propagés dans les capitales occidentales et à l'ONU, les frappes américaines sur Bagdad...

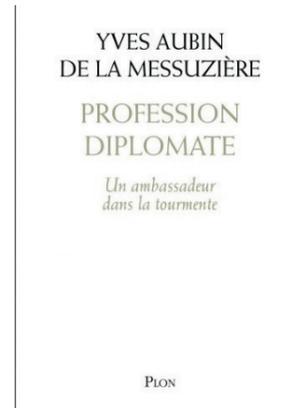
Tunis, des pratiques hallucinantes

Et le retour sur les «Années Ben Ali», dont nous publions quelques extraits en bonnes feuilles, ci-après. L'ambassadeur Yves Aubin de La Messuzière reprend largement dans son nouvel ouvrage les éléments qu'il avait déjà publiés dans un livre édité en 2011, chez Cérès, sous le même titre, aujourd'hui épuisé. Description détaillée d'une époque qui paraît aujourd'hui encore plus choquante, avec ses codes despotiques, ses pratiques autoritaires, son système policier répressif et ses luttes pour les droits de l'homme et la liberté. Ben Ali et nombre de ses caciques en prennent pour leur grade. En témoin oculaire, il en rapporte des séquences fort édifiantes. L'auteur n'omet pas de citer en mention spéciale Mohamed Ghannouchi, Dali Jazi, Mohamed Charfi, Faiza Kéfi, Moncer Rouissi, Mokhtar Trifi, Sana Ben Achour et autres Khadija Cherif, notamment.

«Une diplomatie forte»

L'ouvrage se termine par une série de réflexions pertinentes sur la mutation du métier d'ambassadeur et son exercice. «L'influence de l'ambassadeur, écrit l'auteur, est plus difficile à exercer sur les nouvelles diplomaties qui montent en puissance. Celles des parlementaires, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales, qui trop souvent organisent leurs actions internationales sans chercher à se coordonner avec les ambassades.»

Et d'ajouter : «L'ambassadeur n'est plus contesté en principe dans sa fonction de coordonnateur et d'animateur de l'ensemble des services de l'Etat représentés dans son ambassade. Son métier s'est complexifié, si bien qu'il doit en permanence s'adapter aux nouveaux enjeux et aux nouvelles technologies. Il se trouve en formation permanente, qu'il acquiert surtout sur le terrain. En conséquence, ses responsabilités vont croissant pour décrypter le monde et assurer les intérêts de notre pays. Au total, contrairement à l'idée trop souvent reçue, le rôle des diplomates est loin d'être en déclin.» Sa conclusion plaide en faveur de ce métier, revêtu. «Le chaos du monde actuel, notamment dans l'arc de crises qui s'étend des confins afghano-pakistanaïques jusque dans les régions sahélo-sahariennes, ainsi que l'émergence de nouvelles zones de tensions en Asie du Sud-Est justifient le maintien d'une diplomatie forte.» Reste à définir ce qu'est une diplomatie forte !



Profession diplomate Un ambassadeur dans la tourmente

De Yves Aubin de La Messuzière
Editions Plon, 350 p. Janvier 2019
Du même auteur

• Mes années Ben Ali : un ambassadeur de France en Tunisie, Cérès, 2011.
• Monde arabe, le grand chambardement, Plon, 2016.

Tunisie, mes années Ben Ali

Ben Ali n'impressionne pas ses interlocuteurs étrangers qui relèvent le contraste avec Hassan II ou Bouteflika. Il s'exprime dans un langage peu sophistiqué, sans fioritures, soucieux d'aller à l'essentiel quelle que soit la langue utilisée. Il a un art de se dérober sur les sujets portant sur les libertés, les droits de l'homme, reprenant son langage habituel : «*Le premier des droits de l'homme, c'est de pouvoir se nourrir, se loger et recevoir une éducation.*» Une susceptibilité exacerbée marque sa personnalité. Toute atteinte, même minime, à son image est considérée comme un outrage. Je comprends ce trait de caractère lorsque j'organise régulièrement des entretiens téléphoniques entre Jacques Chirac et Ben Ali.



(...) Son regard est vif et il ne manque pas d'humour, lorsque par exemple il se moque du souverain marocain en mimant devant moi le baisemain rituel de ses sujets. Est-il populaire? Probablement pas, mais on ne peut affirmer qu'il soit impopulaire. Même dans l'hypothèse d'élections totalement libres, il aurait eu de fortes chances d'être réélu, faute d'alternative. Le Président se déplace toujours au milieu d'une foule fervente composée d'enfants des écoles et de militants du Rassemblement constitutionnel démocratique(RCD), réquisitionnés à cet effet. Le culte de la personnalité s'amplifie chaque année à travers des portraits géants, le présentant en père protecteur du peuple. Les scores des scrutins présidentiels successifs dépassent les 99%, à l'exception de celui de 2004, en baisse de cinq points. L'un des proches du Président m'affirmera sans ambages que ce score a été arrêté après de laborieuses discussions au sein du cabinet présidentiel et du clan familial. Est-ce pour compenser ce sentiment d'infériorité à l'égard de son prédécesseur qu'il est si sensible aux honneurs venus de l'étranger ? Il est féru de médailles et de distinctions attribuées par des universités et des institutions dont on ne peut dire qu'elles sont prestigieuses. L'Italie s'en est fait une spécialité. Ben Ali est fait docteur honoris causa de l'université de Trieste et de celle d'Ancona et reçoit la médaille d'or de l'université de Cagliari. Je serai approché par l'entourage de Ben Ali, qui m'interroge sur les conditions d'attribution d'une médaille de l'Académie française. Je fais remarquer que ce n'est pas dans la tradition de l'institution de remettre des médailles à des chefs d'État, ce que me confirme Alain Decaux. J'en suis soulagé et je prends un air hypocritement contrit en donnant ma réponse à mon interlocuteur. Quelque temps plus tard, à l'occasion de la Journée nationale de la culture, Ben Ali recevra la médaille d'honneur de la Sorbonne, lors d'une cérémonie à laquelle, à mon grand soulagement, on s'abstient de m'inviter. (...)

Les relations institutionnelles

Après la présentation de mes lettres de créance, j'entreprends la tournée classique d'un ambassadeur nouvellement arrivé. Je rencontre le Premier ministre, M. Mohamed Ghannouchi, et les principaux ministres pour avoir des échanges sur la coopération bilatérale et la relation de la Tunisie avec l'Union européenne. Je suis impressionné par la bonne qualité des ministres techniques formés pour beaucoup d'entre eux en France, parfois dans les grandes écoles : Polytechnique, Centrale, HEC. Parmi les membres du gouvernement, je garde un souvenir ému de Dali Jazi, ministre de la Défense, professeur agrégé de droit. Cet ancien de la Ligue tunisienne des droits de l'homme dont il a été secrétaire général est la seule personnalité venue de la gauche restée auprès de Ben Ali. On lui doit la modernisation de l'armée tunisienne, dont il a fait une institution républicaine. Dali Jazi est aussi l'un des seuls responsables politiques à pouvoir s'entretenir en tête à tête avec Ben Ali, jusqu'au jour où, peu de temps avant mon départ, il me confie n'avoir plus accès au Président pour évoquer avec franchise la situation du pays et de l'état de l'opinion. Ayant appris les pressions exercées sur l'ambassade et la surveillance étroite dont je suis l'objet, il me déclare lors d'une conversation furtive dans les jardins de la résidence de La Marsa : «*Cher ambassadeur, maintenant j'ai honte de ce régime.*»

Les droits de l'homme bafoués

J'entreprends d'organiser des rencontres avec quelques grandes figures de la société civile, pour la majorité d'entre elles placées sous la surveillance étroite du régime. Je garde notamment un souvenir marquant de Mohamed Charfi, ancien président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme qui fut un grand ministre de l'Éducation dans les premières années du règne de Ben Ali. Je l'avais rencontré à Tunis au milieu des années 1990, quand j'avais la responsabilité de la coopération culturelle et éducative. Il avait engagé une grande et courageuse réforme de l'Éducation nationale, jetant les bases d'un enseignement à caractère résolument laïque et moderne, sans équivalent dans le monde arabe. Quand je lui pose la question sur ce qu'il reste de sa réforme, il me répond : «*Beaucoup, même s'il y a eu régression sur certains aspects, mais globalement 60 %. Ce n'est pas si mal qu'on ait maintenu les grandes lignes de cette réforme.*» Cas probablement unique sous le régime de Ben Ali, Mohamed Charfi démissionna de son poste, ce qui lui valut d'affronter le ressentiment du Président. Sans s'affilier à une formation politique, il entre dans l'opposition et lance en 2001 «*l'Appel des Cent*», initiative qui rassemble des personnalités de la société civile pour susciter une mobilisation contre le renouvellement du mandat présidentiel de Ben Ali. Il apparaît alors comme une alternative possible.



Chirac, Sarkozy, de Villepin, Alliot-Marie, Raffarin et les autres

Tunis, au même titre que Rabat et Alger, est une destination régulière, voire familière, des dirigeants politiques français: le chef de l'État, les principaux ministres, les parlementaires, les responsables de collectivités locales. Il est de tradition que le Président effectue une tournée dans les trois pays du Maghreb central dans les mois qui suivent son élection. Jacques Chirac s'y est prêté au cours de ses deux mandats. J'ai organisé sa deuxième visite en décembre 2003. Sa préparation se révèle ardue, le protocole du palais de Carthage cherchant à la réduire essentiellement à des entretiens et des manifestations officielles.

Je propose à l'Élysée d'inclure dans le programme un déjeuner avec des personnalités de la société civile et une rencontre avec des lycéens tunisiens dans un établissement scolaire français, dont la majorité des élèves sont tunisiens. Dans la discrétion, j'envisage des entretiens de membres de la délégation présidentielle avec des militants des droits de l'homme. Je suggère de rendre un hommage à la mémoire du grand militant syndicaliste Hached Farhat, assassiné par la «*Main rouge*» en 1952, qui prendrait la forme d'un dépôt de gerbes sur son mémorial. Il me faut insister auprès des Tunisiens pour que ce geste symbolique soit inclus dans la visite. C'est avec soulagement qu'est écartée la traditionnelle remontée de la principale avenue de Tunis par les deux présidents sous les vivats des enfants des écoles et des militants du RCD. (En 2008, Nicolas Sarkozy s'y est volontiers prêté.) Le programme de Bernadette Chirac est tout aussi laborieux à élaborer. Je sens mes interlocuteurs tendus, car la visite allait se faire dans un contexte marqué par la grève de la faim, fortement médiatisée, de Radhia Nasraoui, avocate et militante des droits de l'homme, soumise à des brimades constantes.

(...) Jusqu'à aujourd'hui, l'on retient de la visite de Jacques Chirac les propos maladroits qu'il a tenus au cours d'une conférence de presse en sortant d'un strict tête-à-tête avec Ben Ali. Interrogé sur le cas de Radhia Nasraoui, le Président confirme qu'il l'a évoqué avec son homologue, en ajoutant cette phrase autant surprenante qu'inattendue parce qu'elle ne figure pas dans ses éléments de langage: «*Le premier des droits de l'homme, c'est de pouvoir se nourrir, se loger...*» Jacques Chirac reprend presque mot pour mot l'antienne de Ben Ali quand on évoque devant lui les droits de l'homme. Conscients que cette affirmation allait faire immédiatement le tour des rédactions, Dominique de Villepin, Maurice Gourdault-Montagne, son conseiller diplomatique, et moi-même prenons à part le Président pour examiner le moyen de rattraper «*la boulette*», selon l'expression d'un membre de l'entourage.



(...) À la fin de leur séjour, Jacques Chirac et son épouse me prennent à part dans l'un des salons de la résidence des hôtes pour s'interroger sur le manque de chaleur de l'accueil du couple Ben Ali. Contrairement à ce qui était prévu, Leila Trabelsi s'est abstenue d'accompagner Bernadette Chirac dans la visite d'une association qui prend en charge des enfants autistes, soutenue par mon épouse. J'avance une explication: le palais de Carthage n'a pas apprécié le dîner avec la société civile et le choix par l'ambassade de l'association caritative, alors même que Leila Ben Ali en préside une autre, systématiquement visitée par les épouses des chefs d'État étrangers. Faisant le bilan de ces entretiens, malgré tout positifs, le Président s'est dit assuré que «*le régime se perdra par la corruption qui a pris une ampleur considérable. C'est le syndrome indonésien*», conclut-il.

Le départ

Quelques jours avant mon départ, Ben Ali me reçoit pour un entretien qui se doit d'être purement protocolaire.

Je suis surpris de me trouver pour la première fois dans un pur tête-à-tête. Il s'exprime en arabe sur un ton presque familier et me demande si je suis satisfait de mon séjour en Tunisie. Je lui réponds que j'ai suivi son conseil, donné lors de la présentation de mes lettres de créance, de rencontrer la Tunisie dans sa diversité. J'exprime le regret de n'avoir pu faire suffisamment de déplacements en province, du fait des contraintes imposées aux diplomates. Il ne relève pas cette remarque et me dit avoir apprécié mon engagement en faveur du renforcement des relations bilatérales. Après un tour d'horizon des questions régionales, le Président me surprend en me posant une question : «*Avez-vous une demande particulière à me transmettre ?*» Je le surprends à mon tour en attirant son attention sur la situation d'un Franco-Tunisien, militant d'Ennahda, qui purge une longue peine de prison. Son épouse française, accompagnée de ses deux enfants, attend en vain l'autorisation de rendre visite à son mari. Les interventions répétées de l'ambassade auprès du ministère de la Justice n'aboutissent pas. Ben Ali me demande son nom et s'exclame :

«*Celui-là, je ne le connais pas, mais comme il ne lui reste que deux ans à purger, vous pouvez annoncer à son épouse qu'il sera libéré demain. Voyez avec Ben Dhia les modalités de sa libération.*» Le conseiller est encore plus étonné que moi et appelle le ministre de la Justice : «*Le Président vous a fait un beau cadeau !*» Je pense à ces centaines de prisonniers islamistes qui croupissent dans les geôles, dont la libération n'interviendra qu'après le renversement de Ben Ali, en 2001.

Le lendemain, autre décor. Je suis invité avec mon épouse par Sana Ben Achour, une brillante universitaire, membre de l'Association des femmes démocrates. Sans nous prévenir, elle a invité plusieurs personnalités membres d'associations indépendantes et quelques responsables de formations politiques. En nous accueillant, elle me fait observer qu'à l'extérieur les membres de la sécurité sont presque aussi nombreux que ses invités. «*Eux aussi souhaitent vous dire au revoir !*»

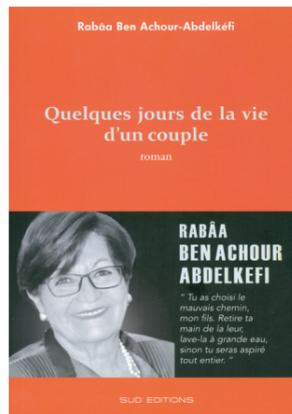
Quelques jours de la vie d'un couple

Tunis 2005. Omar et Faïza forment un couple d'apparence loin de tout malheur, de cette génération de quadras à la vie paisible et agréable. Une grande passion amoureuse les avait mariés, lui originaire des oasis du Sud et elle des îles de Kerkennah. Les voilà confortablement assis dans la vie, appartement à El Menzah, enfants bien élevés, voitures, et bonne situation professionnelle. Rapidement, l'envers du décor se révèle. Le récit romancé s'entrelace en soubresauts et intrigues, où beaucoup s'inspire de la réalité et se nourrit de cette mal-vie des dernières années d'avant 2011.

A chacun ses propres malheurs, son jardin secret, ses souffrances et ses plaies restées à jamais ouvertes. Rabâa Ben Achour-Abdelkéfi sait faire. Dès qu'elle tient le lecteur par la première page, elle ne le laissera pas quitter le roman. Difficile d'imaginer l'épilogue, tout se construit au fur et à mesure.

Les ingrédients s'ajoutent en se mijotant. La corruption, l'abus de pouvoir, la délation, le contrôle de toute expression, les abus de la police asservie par la dictature et tout un système despotique qui fait peser sur le pays et sa jeunesse une chape de plomb. De l'autre côté, l'islamisme rampant, verrouillant les esprits, propageant le rigorisme et imposant progressivement sa loi, à commencer par les villages lointains où les imams s'érigent en directeurs de conscience. Mais aussi les secrets de familles où des drames se nouent, sans jamais se dénouer.

Pris en plein dans cette trilogie, Omar et Faïza, chacun de son côté et à son degré, se trouvent dans la tourmente qui les met à rude épreuve. Leur couple s'en trouve sérieusement menacé sous le regard de leurs enfants hébétés qui n'y comprennent rien. Le retour d'Omar dans son village natal, et celui de Faïza à Sfax où sa famille est établie, seront des points d'orgue entre nostalgie, désillusion et déchirures.



Romancière douée, Rabâa Ben Achour-Abdelkéfi ne raconte pas, n'écrit pas, mais égrène dans un fil soyeux images et sensations, paroles et émotions, non-dit et déclaré. Maintenant qu'elle a bien pris le pli après ses deux premiers romans *Gandhi avait raison*, et *Borj Louzir* (Comar d'Or), elle confirme un style qui s'affine. Son mérite est de mettre le vécu de sa génération dans une évocation sincère sous un langage épuré. Chaque mot déclenche une image. Chaque image renvoie à une sensation. Attendons son prochain roman pour savoir comment elle traitera les toutes récentes années, si jamais elle en serait tentée. **L**

Quelques jours de la vie d'un couple

De Rabâa Ben Achour-Abdelkéfi
Sud Editions, 2019, 232 pages, 20 DT

الكلمة ليك

91.5
CAP FM
La 1ère Radio du Cap Bon...
الكلمة ليك

radio Cap FM

VOUS ÊTES SUR ÉCOUTE
Tél : 72 279 188
Fax: 72 279 177
Mobile : 28 222 601
E-mail : commercial@capradio.tn

91.5
105.6 95.2
CAP FM
La 1ère Radio du Cap Bon...

www.capradio.tn



Radiomed

une vague de bonheur

NABEUL
HAMMAMET
100.0
FM

GRAND TUNIS
93.5
FM

CAP BON
GRAND TUNIS
104.1
FM



WWW.RADIOMEDTUNISIE.COM

🏠 Cité El Wafa Nabeul Jadida 800 Nabeul - Tunisie ☎ (+216) 72 328 500 📞 (+216) 72 328 560

✉ marketing@radiomedtunisie.com 🌐 www.radiomedtunisie.com



Au cœur de la matière

150^e anniversaire du Tableau Périodique des Eléments

Fleuron de la science contemporaine, le Tableau Périodique des Eléments (TPE) fête, en 2019, ses 150 ans. Le chimiste russe Mendeleïev (1834-1907) a classé les éléments alors connus selon leurs propriétés chimiques. Plus qu'un catalogue des atomes connus dans l'Univers, ce Tableau est une fenêtre ouverte sur le large pour comprendre le monde. De la géologie au noyau de la cellule en passant par le Soleil et par Mars. Le TPE montre le cheminement de la découverte scientifique et de ses retombées sur le savoir et sur notre bien-être.



• Par Mohamed Larbi Bouguerra

A la 74^e session de l'ONU à New York, en décembre 2017, l'Assemblée générale a proclamé - sur proposition de la Russie - 2019 Année internationale du Tableau Périodique des Eléments (Aipte). La coordination de cette Année revient à l'Unesco et à l'Union internationale de chimie

(Iupac) avec les sociétés savantes internationales.

L'Aipte a été lancée le 29 janvier 2019 à l'Unesco, à Paris. En compagnie du ministre russe de la Science et du président de l'Académie des sciences de Paris, la directrice générale de l'Unesco a déclaré ouverte l'année du Tableau de Mendeleïev. Devant des scientifiques et des jeunes du monde →

تنوع FM



LA MATINALE 06:00 - 10:00 DU LUNDI AU VENDREDI

Durant 4 heures Hamza Belloumi entouré de Mokhtar Khalfaoui, Mohamed Boughaleb, Houcem Hamad, Malek Jlassi, Zina Zidi, Hassan Zargouni et Amine Bouneoues décryptent l'actualité : politique, économique, sociale, culturelle et insolite... Rien n'échappe à la vigilance de nos matinaliers !
Le tout dans la bonne humeur !

→ entier, la cérémonie a été ponctuée de musique classique et d'exposés scientifiques. Le Prix Nobel de chimie Ben Feringa considère Mendeleïev comme un «*authentique héros de la chimie*», soulignant notamment l'importance de la collaboration internationale car, explique-il, les chimistes «*ont un langage universel pour parler des éléments et des molécules. Ils n'ont pas de frontières.*»

A travers l'Aïtpe, l'ONU visait à populariser l'importance du Tableau et à promouvoir la chimie, facteur essentiel du développement durable, de la solution de défis tels que l'énergie, la pollution, l'agriculture, la sécurité alimentaire et la santé.

La cérémonie de clôture de l'Aïtpe aura lieu à Tokyo en décembre prochain. Cette Année verra l'organisation de nombreuses activités: le 47e Congrès mondial de la chimie (Paris, juillet 2019) aura pour thème «*Le tableau périodique a 150 ans*» tandis que le Congrès Mendeleïev de chimie générale et appliquée se tiendra, en septembre 2019, à Saint-Pétersbourg : c'est à l'Université de l'ex-Léningrad, qu'en 1886, Dmitri Mendéléïeff fut nommé à la chaire de chimie. Il publia en 1889 un article qui fit date sur la classification périodique des éléments : un guide indispensable pour l'étude des sciences physiques, de la nature et du cosmos. Le Tableau Périodique résume, en grande partie, notre savoir sur la structure atomique et les propriétés physico-chimiques de la matière.

Une longue quête

L'histoire a retenu le nom de Mendeleïev pour sa fulgurance et son génie. On a essayé d'élaborer, au XIXe siècle, un plan cohérent pour classer la soixantaine d'éléments alors connus. L'or, l'argent, le cuivre, le soufre ou le fer étaient connus depuis des temps immémoriaux. La fusion du plomb a commencé en Afrique il y a 9000 ans et une statuette en plomb a été trouvée dans le temple d'Osiris à Abydos.

Vers 800, Jaber Ibn Hayyan a isolé l'arsenic et l'antimoine. Cet «*extraordinaire*» savant a, le premier, décrit l'emploi des oxydes de manganèse dans la coloration du verre. Pour Joan Valentine (Université de Californie):

«*Jaber a fait des découvertes fondamentales en chimie inorganique mais il est vraisemblablement l'initiateur des méthodes de la recherche chimique moderne.* » En 1669, Brandt a découvert le phosphore dans l'urine.

L'histoire du Tableau Périodique prête à controverse. Mais un consensus émerge: c'est au laboratoire de Lavoisier (1743-1794) - le mieux équipé d'Europe* - que l'aventure a commencé. Lavoisier a publié une liste exhaustive des éléments connus au XVIIIe siècle ; un élément étant une substance que les réactions chimiques ne peuvent transformer en une autre matière. Il passe inchangé d'une réaction à une autre. La chimie transforme la nature des substances mais non leur masse totale, d'où la loi de conservation de la matière énoncée par Lavoisier. Dans son Histoire socialiste de la Révolution française, Jaurès écrit évoquant ce savant : «*Il ne s'occupait point de science par mode ou curiosité frivole... C'est avec un sérieux profond et une sorte de gravité religieuse qu'il étudiait les transformations secrètes de la matière...*»

Lavoisier, introduisant la balance au laboratoire, arrive à définir l'élément en travaillant - aidé de sa femme - sur l'oxydation du mercure. Sept siècles auparavant, le Cordouan al-Majriti (950-1007) avait préparé l'oxyde de mercure sur une base quantitative et énoncé la loi de la conservation de la matière mais la science occidentale n'a retenu que le nom de Lavoisier, note l'historien des sciences Roshdi Rashed.

En 1789, Lavoisier publia la liste des 33 éléments chimiques classés en gaz, métaux, non métaux et terres. Mais sa contribution à la science s'arrêta net en 1794 : il fut guillotiné. Seuls 23 des 33 éléments recensés par Lavoisier se retrouvent sur le Tableau aujourd'hui. En réalité, la liste de Lavoisier n'avait pas de principe unificateur. L'idée que les composés sont formés de particules de poids différents, chaque poids représentant un élément spécifique vient de l'Anglais John Dalton. Il se révéla chercheur de talent en supposant que les éléments sont formés de petites particules invisibles, toutes du même poids. Ainsi naquit l'atome - du grec «*non sécable*». Dalton fonda son système

de poids atomiques relatifs sur l'hydrogène, le plus léger des éléments.

Berzélius a introduit la notation actuelle des symboles chimiques du Tableau Périodique. Ce savant suédois a découvert plusieurs éléments. A lui revient le mérite de l'écriture des formules comme H₂O. Si Dalton a inventé la théorie atomique, Berzélius la mit au cœur de la chimie. La pile de l'Italien Volta, en 1800, fournit de l'électricité par une réaction chimique... impressionnant fortement Napoléon. Berzélius, au contraire, employa l'électricité pour faire des réactions chimiques (électrolyses), obtenant du cuivre pur partant d'une solution de sulfate de cuivre. L'Anglais Davy poursuivit avec l'électrolyse des sels fondus isolant le sodium et le potassium en 1807. Il montra que le chlore est un élément et non un composé de l'oxygène comme on le croyait jusque-là. La découverte d'éléments nouveaux s'accéléra ensuite. On remarqua alors des airs de famille entre eux : métaux alcalins, halogènes... La loi des triades (1829) de l'Allemand Dobereiner et celle des octaves (1864) de l'Anglais Newlands ont constitué la toute première indication d'un possible schéma d'organisation des éléments. Newlands a frôlé le succès (The Economist, 2 mars 2019).

En 1860, Bunsen, inventeur du brûleur éponyme, identifia des éléments par leur spectre de flamme. La découverte de l'hélium en 1868 dans le spectre du Soleil fut un succès phénoménal.

Résoudre la difficulté posée par les métaux de transition demanda encore quelques années. Génie avisé, Mendeleïev allait résoudre l'énigme, un jour de mars 1869, ouvrant à la science un véritable boulevard qu'emprunteront les Curie, Oppenheimer et Seaborg... L'éclair de génie jaillit alors qu'il attendait le traîneau qui devait le conduire à la gare pour rejoindre sa datcha à la campagne. (A suivre). **L**

M.L.B

*Au Xe siècle, Al Razi avait le laboratoire le mieux équipé. Loin de tout mysticisme, il a produit une classification des substances utilisées en chimie. Al Razi et Ibn Khaldoun rejetaient l'alchimie, quête de la transmutation des éléments en or.

Avis de Vente au plus offrant A.0 n° 13/2019

Terrain « Ennassim » sis à La Goulette-Projet « Le Quartier du Vieux port » Terrain A Lotir

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat se propose de lancer un appel d'offres de cession à l'amiable (en Lots unique) :

Descriptif Général :	Terrain Nu Programmé pour un Lotissement				
Titre Foncier :	147846 Tunis parcelle 718				
Lot :	Ennassim I				
Superficie Totale :	4 Ha 40 000 m ²				
Emplacement :	La Goulette, à l'entrée de la ville à travers la voie express RR23 Tunis – Avenue 1er Juin 1955 Projet lotissement «Le quartier du Vieux Port» En face de la gare Maritime La Goulette et TGM Et à 500 m du Lac de Tunis, mitoyen : Côté Nord : Lotissement le futur projet «Quartier le Vieux Port» (UAc6) Côté Est : la ligne TGM Côté Ouest : Terrain nu - la Maison Volkswagen et le show-room «Porsche» Côté Sud : Avenue 1er Juin 1955 et la Gare Maritime La Goulette				
Caractéristiques Urbanistiques :	Vocation	Zone d'immeubles d'habitat collectifs UAc6 et peuvent accueillir des commerces et des bureaux. la Surface constructible sera répartie :			
		UAc1 (20%)	UAc2 (30%)	UAc3 (30%)	UAc4 (20%)
	COS	0,6			
	CUF	2,2	3	3,8	5
	Hauteur	20 m (R+4)	28 m (R+6)	36 m (R+8)	44 m (R+10)
	Vocation	Parking à étages privé (PS3)			
	COS	0,9			
CUF	6				
Hauteur	36 m (R+8)				
Textes régissant la zone :	Voirie et zones vertes (UVA2)				
	Décret gouvernemental n° 2015-1866 portant approbation de la révision partielle du plan d'aménagement de détail de la zone Nord Est du Lac de Tunis de la commune de la Goulette				

Les plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn, ou directement au siège social de la société ou à son bureau à Sousse.

Les biens objets de la cession seront cédés **libres de tous droits ou hypothèques**.

La présente procédure de vente est régie par les conditions figurant au sein du dossier type et dans l'avis d'Appel d'Offres.

La vente porte sur les biens immobiliers, meubles et équipements dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers techniques et juridiques sous sa propre responsabilité.

Les personnes intéressées par l'acquisition des biens immobiliers objets de la cession sont invitées à s'assurer le cas échéant de leurs vocations et de leurs situations auprès des autorités locales et des services techniques compétents avant de participer à la présente procédure de cession.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les biens mis en vente selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier, aux heures ouvrables, contre le paiement de la somme non remboursable de deux cent dinars (200 DT) en espèces ou par chèque au service financier de la société ou à son agence régionale sise en face du carrefour Sahloul-Sousse.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière

Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding

Les berges du lac, 1053 Tunis – Tunisie

Objet : Participation à l'Appel d'Offres n°13/2019

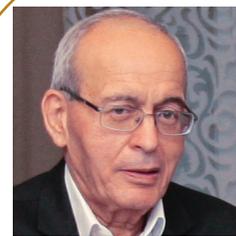
«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenus des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à **Trois cent mille dinars (300 000 DT) pour le lot unique «Ennassim I»**.

La date limite de remise des offres est fixée au **Jeudi 27 Juin 2019 à 15H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à 15H30 au siège de la société en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent quatre-vingt (180) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations veuillez contacter le service commercial de la société ou son agence régionale (+216.71.960.100, +216.73.369.037 ou +216.98.910.000)



Ah ! cette nouvelle tyrannie qui se nomme «politiquement correct» !

Suis-je vraiment aujourd'hui libre d'exprimer des opinions qui ne soient pas partagées par la multitude, de dire non là où le oui est l'opinion dominante ? Puis-je prendre le contrepied des contempteurs de nos dirigeants actuels et m'inscrire en faux contre leurs allégations que je trouve injustes, sinon exagérées ou de mettre en exergue de récents classements comme ceux des droits de l'enfant ou de la liberté de la presse, au lieu de faire la fine bouche ?

Il peut paraître saugrenu de poser ces questions alors que notre pays est considéré comme la seule démocratie dans le monde arabe. Pourtant, je me surprends souvent à m'autocensurer, à biffer des mots, à recourir aux euphémismes rien que pour rester dans l'air du temps ; autrement dit, se conformer au politiquement correct comme sous Ben Ali. Le politiquement correct est une tyrannie qui ne dit pas son nom, une tyrannie librement consentie et à laquelle on se plie souvent de bonne grâce, «une servitude volontaire» nouvelle version, un nouvel unanimité. Il n'y a pas de risque pénal quand on ne s'y soumet pas, mais on est mis au ban de la société pour avoir violé les principes du contrat social. Dressés dans la pensée unique, on s'est très vite accommodés de cette loi non écrite. On était des béni-oui-oui. Sans transition, nous sommes devenus des béni-non-non. Tout simplement parce qu'il fallait se conformer à l'idéologie dominante qui consiste malheureusement à critiquer son pays, à minorer ses réussites, à exagérer ses échecs, bref à s'autoflageller. Et tout indique qu'on est en présence d'une tendance lourde : démoraliser les Tunisiens et alimenter la sinistrose. A entendre certains députés, la Tunisie est devenue la Somalie, ses habitants, des corrompus et ses dirigeants des concentrés de défauts.

«Semblable aux animaux, l'homme est naturellement imitatif. L'imitation constitue un besoin pour lui. Qu'il s'agisse d'opinions, d'idées, de manifestations littéraires ou simplement de costumes, combien osent se soustraire à son empire (...). Avec des modèles, on guide les foules non pas avec des arguments. A chaque époque, un petit nombre d'individualités que la masse inconsciente imite». C'est ce que notait Gustave Le Bon il y a plus d'un siècle dans son livre Psychologie des foules. Il a suffi de quelques chroniqueurs et politiciens pour que le gouvernement Chahed soit qualifié de gouvernement le plus

faible de l'histoire du pays et que ce jugement accède au rang de vérité d'évidence.

Le nouveau politiquement correct est devenu à la fois notre novlangue (cette langue expurgée de ses mots politiquement incorrects. Dans notre cas, c'est le patriotisme, la tolérance, l'honnêteté) et notre directeur de conscience. Très vite, les Tunisiens en ont pris leur parti : il est des activités, des personnes, des catégories de personnes qu'il n'est pas de bon ton de critiquer. Quand un brillant intellectuel tunisien conseille Youssef Chahed de ménager l'Uggt autant qu'il peut, d'éviter d'entrer en conflit avec elle parce qu'elle est «la seule à faire contrepoids à Ennahdha», on est en plein dans le politiquement correct. La classe ouvrière a toujours été chouchoutée et même sacralisée par la gauche. On connaît la réponse de Jean-Paul Sartre à l'un de ses amis qui lui reprochait d'être trop indulgent avec les syndicats : «Il ne faut jamais désespérer Billancourt». Mais que faire quand ce syndicat abuse de son pouvoir, ne fait rien pour calmer sa base quand ses revendications sont exorbitantes et plus grave encore quand elle se comporte en parti politique, prétend aujourd'hui contrôler les élections aux côtés de l'Isie et se comporte comme le maître du pays, le détenteur du pouvoir réel, mais sans s'y impliquer directement. Elle risquerait d'atteindre son niveau d'incompétence. Suivez bien les commentaires des chroniqueurs quand ils abordent cette question. Se départant de leur arrogance et de leur prétention à détenir la science infuse, ils perdent leur verve quand il s'agit de la place Mhammed-Ali. Ils sont tout en nuances, évitent les jugements péremptaires. Le moindre mot est pesé, soupesé. On s'acharne à trouver des excuses aux agissements des syndicalistes. On relativise leurs propos devenus depuis un certain temps de plus en plus agressifs et arrogants. Quant aux hommes politiques, il ne faut pas compter sur eux pour raisonner les syndicalistes. Conscients de leur insignifiance sur la scène politique, ils sont déjà tout heureux d'être reçus dans le bureau d'un secrétaire général plus que jamais sûr de lui et dominateur, même s'il les traite avec condescendance.

Vivement les élections et le grand remplacement qui s'ensuivrait. Ce serait en tout cas une belle illustration d'une justice immanente. ■

H.B.